

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**Pour les exercices clos les
31 décembre 2014 et 2013**

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion de Bombardier Inc., ainsi que toute l'information contenue dans le rapport financier, sont la responsabilité de la direction et ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les états financiers et le rapport de gestion renferment certains montants fondés sur les meilleures estimations et des jugements à l'égard de l'incidence prévue des événements et opérations actuels. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers et le rapport de gestion sont présentés fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs. L'information financière présentée dans le rapport de gestion est conforme à celle des états financiers consolidés.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de Bombardier Inc. ont établi des contrôles et des procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière, ou ont supervisé leur établissement, pour donner une assurance raisonnable que l'information importante liée à Bombardier Inc. leur a été communiquée; et que l'information à fournir dans les documents de Bombardier Inc. visés par les règlements d'information continue a été consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de Bombardier Inc. ont aussi évalué l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière en date de la fin de l'exercice 2014. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces à cette date, selon les critères établis dans le cadre de référence de contrôle interne (cadre de référence de 2013) du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). En outre, selon cette évaluation, ils ont établi qu'il n'existait aucune faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice 2014. Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le chef de la direction et le chef de la direction financière de Bombardier Inc. ont fourni aux autorités canadiennes en valeurs mobilières une attestation à l'égard des documents d'information annuels de Bombardier Inc., y compris les états financiers consolidés et le rapport de gestion.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion. Le Conseil s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit.

Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration, et tous ses membres sont des administrateurs indépendants possédant des compétences financières. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction, ainsi que les auditeurs internes et indépendants, afin d'examiner les états financiers consolidés, le rapport des auditeurs indépendants et le rapport de gestion, de discuter de questions d'audit et de questions de présentation de l'information financière, de discuter de contrôles internes à l'égard de l'information financière, et de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de ses responsabilités. En outre, il incombe au comité d'audit d'examiner la pertinence des méthodes comptables ainsi que les estimations et jugements importants qui sous-tendent les états financiers consolidés dressés par la direction, ainsi que d'examiner les honoraires versés aux auditeurs indépendants et de faire des recommandations au conseil d'administration à l'égard de leur indépendance et de leurs honoraires. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration pour qu'il en soit tenu compte lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers consolidés et du rapport de gestion à l'intention des actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été audités, au nom des actionnaires, par les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes internationales sur l'audit. Les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au comité d'audit afin de discuter de leur audit et des questions connexes.



Pierre Beaudoin,
Président et chef de la direction



Pierre Alary, FCPA, FCA
Vice-président principal et chef de la direction financière

Le 11 février 2015

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ACTIONNAIRES DE BOMBARDIER INC.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Bombardier Inc., qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2014 et 2013 et au 1^{er} janvier 2013, et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes internationales sur l'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Bombardier Inc. aux 31 décembre 2014 et 2013 et au 1^{er} janvier 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 conformément aux Normes internationales d'information financière, publiées par l'International Accounting Standards Board.

(1)

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Montréal, Canada

Le 11 février 2015

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A112431

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices 2014 et 2013

(Les montants des tableaux sont en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire)

États financiers consolidés	123
Notes aux états financiers consolidés	128
1. MODE DE PRÉSENTATION	128
2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	128
3. MODIFICATIONS FUTURES DE POLITIQUES COMPTABLES	140
4. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS	141
5. INFORMATION SECTORIELLE	146
6. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	148
7. AUTRES CHARGES	149
8. ÉLÉMENTS SPÉCIAUX	149
9. CHARGES DE FINANCEMENT ET REVENUS DE FINANCEMENT	150
10. COÛTS DES AVANTAGES DU PERSONNEL	151
11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	151
12. RÉSULTAT PAR ACTION	154
13. INSTRUMENTS FINANCIERS	154
14. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	157
15. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	158
16. STOCKS	159
17. AUTRES ACTIFS FINANCIERS	160
18. AUTRES ACTIFS	160
19. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	161
20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	162
21. AVANTAGES DE RETRAITE	163
22. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	174
23. PROVISIONS	175
24. AUTRES PASSIFS FINANCIERS	176
25. AUTRES PASSIFS	176
26. DETTE À LONG TERME	177
27. CAPITAL SOCIAL	178
28. RÉGIMES À BASE D' ACTIONS	181
29. VARIATION NETTE DES SOLDES HORS CAISSE	184
30. FACILITÉS DE CRÉDIT	184
31. GESTION DU CAPITAL	186
32. GESTION DU RISQUE FINANCIER	187
33. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	192
34. PLACEMENTS DANS DES COENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	196
35. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES	196
36. ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	197
37. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS	197
38. RECLASSEMENT	201

Voir le rapport de gestion pour les abréviations utilisées dans les états financiers consolidés.

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars américains, sauf les montants par action)

	Notes	2014	2013
Revenus		20 111 \$	18 151 \$
Coût des ventes	16	17 534	15 658
Marge brute		2 577	2 493
Charges de vente et d'administration		1 358	1 417
R et D	6	347	293
Quote-part des résultats de participations dans des coentreprises et des entreprises associées	34	(89)	(119)
Autres charges	7	38	9
Éléments spéciaux	8	1 489	(30)
RAII		(566)	923
Charges de financement	9	249	271
Revenus de financement	9	(75)	(119)
RAI		(740)	771
Impôts sur le résultat	11	506	199
Résultat net		(1 246) \$	572 \$
Attribuable aux			
Détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.		(1 260) \$	564 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		14	8
		(1 246) \$	572 \$
RPA (en dollars)	12		
De base et dilué		(0,74) \$	0,31 \$

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars américains)

	Note	2014	2013
Résultat net		(1 246) \$	572 \$
AERG			
Éléments qui peuvent être reclassés en résultat net			
Variation nette liée aux couvertures de flux de trésorerie			
Incidence des fluctuations de taux de change		17	(6)
Gain net (perte nette) sur instruments financiers dérivés		(389)	26
Reclassement en résultat ou dans l'actif non financier connexe ⁽¹⁾⁽²⁾		216	(32)
Impôts sur le résultat		37	6
		(119)	(6)
Actifs financiers DAV			
Gain net (perte nette) non réalisé(e)		7	(5)
ECC			
Placements nets dans les établissements à l'étranger		(146)	36
Gain net (perte nette) sur éléments de couverture connexes		4	(15)
		(142)	21
Éléments jamais reclassés en résultat net			
Avantages de retraite			
Réévaluation des régimes à prestations définies ⁽³⁾	21	(646)	911
Impôts sur le résultat		(45)	(87)
		(691)	824
Total des AERG		(945)	834
Total du résultat global		(2 191) \$	1 406 \$
Attribuable aux			
Détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.		(2 198) \$	1 399 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		7	7
		(2 191) \$	1 406 \$

⁽¹⁾ Inclut 97 millions \$ de perte reclassée à l'actif non financier connexe pour l'exercice 2014 (10 millions \$ de gain pour l'exercice 2013).

⁽²⁾ 196 millions \$ de perte nette différée devraient être reclassés des AERG à la valeur comptable de l'actif non financier connexe ou en résultat au cours de l'exercice 2015.

⁽³⁾ Inclut les écarts actuariels nets.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS

Aux

(en millions de dollars américains)

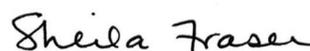
	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	2 489 \$	3 397 \$	2 557 \$
Créances clients et autres débiteurs	15	1 538	1 492	1 311
Stocks	16	7 970	8 234	7 540
Autres actifs financiers	17	530	637	443
Autres actifs	18	592	626	564
Actifs courants		13 119	14 386	12 415
Immobilisations corporelles	19	2 092	2 066	1 933
Outils des programmes aéronautiques	20	6 823	6 606	4 770
Goodwill	20	2 127	2 381	2 316
Impôts sur le résultat différés	11	875	1 231	1 421
Placements dans des coentreprises et des entreprises associées		294	318	311
Autres actifs financiers	17	1 328	1 568	1 339
Autres actifs	18	956	807	670
Actifs non courants		14 495	14 977	12 760
		27 614 \$	29 363 \$	25 175 \$
Passifs				
Fournisseurs et autres créditeurs	22	4 216 \$	4 089 \$	3 310 \$
Provisions	23	990	881	1 000
Avances et facturations progressives en excédent des stocks de contrats à long terme	16	1 698	2 352	1 763
Avances sur programmes aéronautiques		3 339	3 228	3 053
Autres passifs financiers	24	1 010	1 009	455
Autres passifs	25	2 182	2 227	2 212
Passifs courants		13 435	13 786	11 793
Provisions	23	562	584	608
Avances sur programmes aéronautiques		1 608	1 688	1 600
Dettes à long terme	26	7 627	6 988	5 360
Avantages de retraite	21	2 629	2 161	2 999
Autres passifs financiers	24	602	717	601
Autres passifs	25	1 096	990	957
Passifs non courants		14 124	13 128	12 125
		27 559	26 914	23 918
Capitaux propres				
Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.		42	2 426	1 211
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		13	23	46
		55	2 449	1 257
		27 614 \$	29 363 \$	25 175 \$
Engagements et éventualités	37			

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



Laurent Beaudoin, C.C., FCPA, FCA
Administrateur



Sheila Fraser, FCPA, FCA
Administratrice

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les
(en millions de dollars américains)

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.										
	Capital social		Résultats non distribués (déficit)			Cumul des AERG			Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Autres résultats non distribués	Pertes de réévaluation	Surplus d'apport	Actifs financiers DAV	Couvertures de flux de trésorerie	ECC			
Au 1 ^{er} janvier 2013	347 \$	1 342 \$	2 239 \$	(2 794) \$	109 \$	10 \$	(197) \$	155 \$	1 211 \$	46 \$	1 257 \$
Total du résultat global											
Résultat net	—	—	564	—	—	—	—	—	564	8	572
AERG	—	—	—	824	—	(5)	(6)	22	835	(1)	834
	—	—	564	824	—	(5)	(6)	22	1 399	7	1 406
Options exercées	—	13	—	—	(3)	—	—	—	10	—	10
Dividendes											
Actions ordinaires	—	—	(173)	—	—	—	—	—	(173)	—	(173)
Actions privilégiées	—	—	(32)	—	—	—	—	—	(32)	—	(32)
Distribution du capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(30)	(30)
Actions distribuées – Régimes d'UAR	—	25	—	—	(25)	—	—	—	—	—	—
Charge à base d'actions	—	—	—	—	11	—	—	—	11	—	11
Au 31 décembre 2013	347 \$	1 380 \$	2 598 \$	(1 970) \$	92 \$	5 \$	(203) \$	177 \$	2 426 \$	23 \$	2 449 \$
Total du résultat global											
Résultat net	—	—	(1 260)	—	—	—	—	—	(1 260)	14	(1 246)
AERG	—	—	—	(691)	—	7	(119)	(135)	(938)	(7)	(945)
	—	—	(1 260)	(691)	—	7	(119)	(135)	(2 198)	7	(2 191)
Dividendes											
Actions ordinaires	—	—	(160)	—	—	—	—	—	(160)	—	(160)
Actions privilégiées	—	—	(27)	—	—	—	—	—	(27)	—	(27)
Distribution du capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(17)	(17)
Actions distribuées – Régimes d'UAD	—	1	—	—	(2)	—	—	—	(1)	—	(1)
Charge à base d'actions	—	—	—	—	2	—	—	—	2	—	2
Au 31 décembre 2014	347 \$	1 381 \$	1 151 \$	(2 661) \$	92 \$	12 \$	(322) \$	42 \$	42 \$	13 \$	55 \$

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars américains)

	Notes	2014	2013
Activités opérationnelles			
Résultat net		(1 246) \$	572 \$
Éléments sans effet de trésorerie			
Amortissement		417	391
Dépréciation des immobilisations incorporelles	8, 20	1 266	—
Impôts sur le résultat différés	11	354	74
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles	7	(3)	—
Gain sur cession d'une entreprise ⁽¹⁾	8	—	(23)
Quote-part des résultats de participations dans des coentreprises et des entreprises associées	34	(89)	(119)
Charge à base d'actions	28	2	11
Perte sur remboursement de dette à long terme	8	43	—
Dividendes reçus de participations dans des coentreprises et des entreprises associées		101	115
Variation nette des soldes hors caisse	29	2	359
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		847	1 380
Activités d'investissement			
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 982)	(2 357)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		18	70
Additions aux placements dans des titres DAV		(53)	(122)
Produit de la cession des placements dans des titres DAV		53	52
Produit net de la cession d'une entreprise ⁽¹⁾		25	83
Autres		(17)	13
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(1 956)	(2 261)
Activités de financement			
Produit net de l'émission de dette à long terme	26	1 820	1 983
Remboursements de dette à long terme	26	(1 334)	(51)
Dividendes versés ⁽²⁾		(182)	(196)
Autres		66	(13)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		370	1 723
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(169)	(2)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(908)	840
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		3 397	2 557
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		2 489 \$	3 397 \$
Information supplémentaire⁽³⁾⁽⁴⁾			
Trésorerie versée pour			
Intérêts		354 \$	303 \$
Impôts sur le résultat		111 \$	80 \$
Trésorerie reçue pour			
Intérêts		298 \$	36 \$
Impôts sur le résultat		6 \$	20 \$

⁽¹⁾ La Société a conclu, en décembre 2013, la vente des principaux actifs et passifs connexes se rapportant aux activités de Flexjet de la Société. Au cours de l'exercice 2014, la Société a reçu le solde du prix de vente.

⁽²⁾ 22 millions \$ de dividendes versés ont trait aux actions privilégiées pour l'exercice 2014 (23 millions \$ pour l'exercice 2013).

⁽³⁾ Les montants payés ou reçus au titre des intérêts sont reflétés comme flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, sauf s'ils ont été capitalisés dans les immobilisations corporelles ou incorporelles, auquel cas ils sont pris en compte dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. Les montants payés ou reçus au titre des impôts sur le résultat sont présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

⁽⁴⁾ Les intérêts payés comprennent les intérêts sur la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des couvertures, le cas échéant, excluant les coûts initiaux payés relatifs à la négociation de facilités d'emprunt ou de crédit. Les intérêts reçus comprennent les intérêts reçus relatifs à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements dans des titres, aux prêts et aux créances liées aux contrats de location, nets de l'incidence des couvertures, le cas échéant, la tranche intérêts sur un gain lié à la résolution d'un litige relatif à la Partie IV, Taxe sur le capital, de la *Loi sur les impôts du Québec*, et à la Partie 1.3, Impôt des grandes sociétés, de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et la tranche intérêts liée au règlement d'un swap combiné de taux d'intérêt et de devises et d'un swap de taux d'intérêt.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(Les montants des tableaux sont en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire)

1. MODE DE PRÉSENTATION

Bombardier Inc. est constituée en vertu des lois du Canada. Les états financiers consolidés incluent les comptes de Bombardier Inc. et de ses filiales (« la Société »). La Société est un fabricant de matériel de transport, y compris des avions d'affaires et des avions commerciaux ainsi que du matériel et des systèmes de transport sur rail, et est un fournisseur de services connexes. La Société exerce ses activités dans deux secteurs distincts, soit l'aéronautique (BA) et le transport sur rail (BT). Les principales activités de la Société sont décrites à la Note 5 – Information sectorielle.

La publication des états financiers consolidés de la Société pour les exercices 2014 et 2013 a été autorisée par le conseil d'administration le 11 février 2015.

L'exercice correspondant comprend les résultats des activités de Flexjet de la Société, qui ont été cédées le 4 décembre 2013.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars américains et ont été dressés conformément aux IFRS, publiées par l'IASB.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

À moins d'indication contraire, les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées de manière uniforme pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

Règles de consolidation

Filiales – Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date de leur acquisition et continuent d'être consolidées jusqu'à la date où elles cessent d'être contrôlées.

La Société consolide les entités émettrices, y compris les entités structurées lorsque, selon l'évaluation de la substance de la relation avec la Société, cette dernière conclut qu'elle contrôle les entités émettrices. La Société contrôle une entité émettrice lorsqu'elle est exposée, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec celle-ci et a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur celle-ci pour influencer sur ces rendements.

Les principales filiales de la Société, dont les revenus représentent plus de 10 % du total des revenus de leur secteur respectif, sont les suivantes :

Filiale	Emplacement
Bombardier Transportation GmbH	Allemagne
Bombardier Transportation (Holdings) UK Ltd.	R.-U.
Bombardier Transportation S.A.S.	France
Learjet Inc.	É.-U.

Les revenus de ces filiales combinés à ceux de Bombardier Inc. ont totalisé 71 % des revenus consolidés de l'exercice 2014 (69 % pour l'exercice 2013).

Coentreprises - Les coentreprises sont des entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint nécessitant le consentement unanime des parties se partageant le contrôle d'activités pertinentes comme la prise de décisions stratégiques financières et opérationnelles et dans lesquelles les parties ont droit aux actifs nets de l'arrangement. La Société comptabilise ses participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence.

Entreprises associées – Les entreprises associées sont des entités à l'égard desquelles la Société a la capacité d'exercer une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles. Les investissements dans des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars américains, la monnaie fonctionnelle de Bombardier Inc. La monnaie fonctionnelle est la principale monnaie de l'environnement économique au sein duquel l'entité exerce ses activités. La monnaie fonctionnelle de la plupart des filiales étrangères est la monnaie locale, principalement le dollar américain pour BA, l'euro, la livre sterling et diverses autres monnaies étrangères de l'Europe ainsi que le dollar américain pour BT.

Transactions en monnaie étrangère – Les transactions libellées dans une monnaie étrangère sont initialement comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité connexe à l'aide des taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère sont convertis à l'aide des taux de change de clôture. Tout écart de change en découlant est comptabilisé en résultat, à l'exception des écarts de change liés à l'actif et au passif de retraite de même que des passifs financiers désignés comme couverture des placements nets dans des établissements à l'étranger de la Société, lesquels sont comptabilisés dans les AERG. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une monnaie étrangère et évalués au coût historique sont convertis selon les taux de change historiques, et ceux évalués à la juste valeur sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date où la juste valeur est établie. Les revenus et les charges sont convertis en fonction des taux de change moyens pour la période ou du taux de change à la date de l'opération pour les éléments importants.

Établissements à l'étranger – Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est autre que le dollar américain sont convertis en dollars américains selon les taux de change de clôture. Les revenus et les charges, ainsi que les flux de trésorerie, sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans les AERG et sont reclassés en résultat à la cession ou à la cession partielle du placement dans l'établissement à l'étranger connexe.

Les taux de change des principales monnaies utilisées pour dresser les états financiers consolidés étaient comme suit :

	Taux de change aux		Taux de change moyens pour les exercices		
	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013	2014	2013
Euro	1,2141	1,3791	1,3194	1,3297	1,3285
Dollar canadien	0,8633	0,9400	1,0043	0,9061	0,9717
Livre sterling	1,5587	1,6542	1,6167	1,6483	1,5654

Comptabilisation des revenus

Contrats à long terme – Les revenus tirés des contrats à long terme liés à la conception, à l'ingénierie ou à la fabrication de produits spécifiquement conçus (y compris la révision des véhicules sur rail et des composants), et des contrats de services sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le degré d'avancement des travaux est habituellement établi en comparant les coûts réels engagés aux coûts totaux prévus pour le contrat complet, à l'exclusion des coûts qui ne sont pas représentatifs de la mesure du rendement. Les revenus estimatifs à l'achèvement sont ajustés en fonction des changements dans la portée des commandes, des réclamations, des primes de rendement, des clauses d'indexation des prix et d'autres modalités contractuelles prévoyant l'ajustement des prix. Lorsqu'il est probable que les revenus seront ajustés, ces ajustements sont comptabilisés dans les revenus estimés à l'achèvement. Si la révision d'un contrat indique une marge brute négative, la totalité de la perte prévue sur le contrat est comptabilisée dans le coût des ventes dans la période au cours de laquelle la marge brute négative est déterminée. Lorsque l'issue du contrat ne peut être évaluée d'une manière fiable, les revenus sont comptabilisés uniquement dans la mesure où les charges engagées peuvent faire l'objet d'un recouvrement.

Si un contrat couvre un certain nombre de produits, la construction de chaque produit est traitée comme un contrat distinct lorsque 1) des soumissions distinctes ont été présentées pour chaque produit, 2) chaque produit a

fait l'objet de négociations distinctes, et 3) les coûts et les revenus de chaque produit peuvent être identifiés. Un groupe de contrats, qu'il vise un seul client ou plusieurs clients, est traité comme un seul contrat lorsque 1) le groupe de contrats est négocié comme un tout, 2) les contrats sont liés si intimement qu'ils font, en fait, partie d'un seul projet avec une marge bénéficiaire globale, et 3) les contrats sont effectués simultanément ou dans une séquence continue. Les options pour des actifs supplémentaires sont comptabilisées comme un contrat distinct lorsque 1) l'actif diffère considérablement, par sa conception, sa technologie ou sa fonction, de l'actif ou des actifs couverts par le contrat d'origine ou 2) le prix de l'actif est négocié sans égard pour le prix du contrat d'origine.

Programmes aéronautiques – Les revenus provenant de la vente d'avions neufs sont comptabilisés lorsque l'avion a été livré, les risques et avantages liés à la propriété ont été transférés au client, le montant des revenus peut faire l'objet d'une estimation fiable, et le recouvrement de la créance client connexe est raisonnablement assuré. Tous les coûts engagés ou qui seront engagés relativement à la vente, y compris les coûts liés aux garanties et aux mesures incitatives à la vente, sont imputés au coût des ventes ou déduits des revenus au moment où les revenus sont comptabilisés.

Composantes multiples – Les ventes de produits et services comportent parfois plusieurs composantes. Dans ces circonstances, la Société détermine si le contrat ou l'arrangement contient plus d'une unité de comptabilisation. Si certains critères sont satisfaits, notamment si l'élément livré constitue pour le client une valeur en lui-même, les critères de comptabilisation sont appliqués séparément à chacun des éléments identifiables d'une même transaction afin de refléter la substance de la transaction. À l'inverse, les critères de comptabilisation peuvent être appliqués à deux ou plusieurs transactions regroupées lorsque l'incidence commerciale ne peut être comprise sans faire référence à l'ensemble des transactions considérées comme un tout. Les revenus sont affectés à chaque élément d'après leur juste valeur relative.

La vente de parts d'avions est considérée conjointement avec le contrat de service connexe aux fins de la comptabilisation des revenus. Par conséquent, les revenus provenant de ces ventes sont comptabilisés au cours de la période à laquelle les services connexes sont rendus au client, soit habituellement cinq ans. Au moment de la vente, le produit de la vente est inscrit dans les autres passifs à titre de revenus différés - programme de multipropriété Flexjet. La valeur comptable de l'avion connexe est transférée dans les autres actifs à titre de frais différés - programme de multipropriété Flexjet et est imputée au coût des ventes pendant la même période.

Autres – Les revenus provenant de la vente d'avions d'occasion et de pièces de rechange sont comptabilisés lorsque les produits ont été livrés, que les risques et avantages liés à la propriété ont été transférés au client, que le montant des revenus peut faire l'objet d'une estimation fiable, et que le recouvrement de la créance client connexe est raisonnablement assuré.

Aide et avances gouvernementales remboursables

L'aide gouvernementale, y compris les crédits d'impôt à l'investissement, est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société recevra une aide et qu'elle respectera toutes les conditions pertinentes. L'aide gouvernementale liée à l'acquisition de stocks et d'immobilisations corporelles et incorporelles est portée en réduction du coût de l'actif connexe. L'aide gouvernementale liée aux dépenses courantes est portée en réduction des dépenses connexes.

Les avances gouvernementales remboursables sont comptabilisées à titre de passif financier s'il existe une assurance raisonnable que le montant sera remboursé.

Éléments spéciaux

Les éléments spéciaux comprennent les éléments qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement de base de la Société comme l'incidence des frais de restructuration, des charges de dépréciation importantes et leurs reprises, ainsi que d'autres éléments inhabituels importants.

Impôts sur le résultat

La Société comptabilise les impôts sur le résultat selon la méthode du passif fiscal. Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés en fonction de l'incidence fiscale future des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale respective, et des reports en avant de pertes fiscales. Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont évalués à l'aide des taux d'imposition pratiquement en vigueur qui seront applicables pour l'exercice au cours duquel les différences devraient se résorber.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable futur auquel pourront être imputées les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales non utilisées.

Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés directement en résultat, dans les AERG ou dans les capitaux propres, selon le classement de l'élément auquel ils sont liés.

Résultat par action

Le RPA de base est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. moins les dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions classe A (droits de vote multiples) et d'actions classe B (droits de vote limités) en circulation au cours de l'exercice.

Le RPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions et tient compte de l'exercice de tous les facteurs de dilution.

Instruments financiers

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les prêts et créances liées à des contrats de location – avions, les placements dans des titres, les placements dans des structures de financement, les créances sur contrats à long terme, l'encaisse affectée et les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres créditeurs, la dette à long terme, les incitatifs à la location, les avances gouvernementales remboursables, les coûts non récurrents des fournisseurs, les obligations au titre des transactions de cession-bail et les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative.

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière consolidé lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, plus, dans le cas des instruments financiers désignés comme n'étant pas à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des instruments financiers. Après la comptabilisation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement, soit a) dans les instruments financiers classés comme DFT, b) dans les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, c) dans les actifs financiers DAV, d) dans les prêts et créances ou e) dans les passifs financiers autres que DFT. La direction détermine leur classement au moment de la comptabilisation initiale d'après les fins auxquelles ils ont été acquis. Les instruments financiers sont ultérieurement évalués à leur coût amorti, à moins qu'ils soient classés comme DAV ou DFT, ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, auxquels cas ils sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie découlant de l'actif sont échus ou que la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie découlant de l'actif et soit a) la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, soit b) la Société n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, mais a transféré le contrôle de l'actif.

En ce qui concerne les opérations pour lesquelles il n'est pas évident de savoir si la Société a transféré ou conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété, la Société effectue une analyse quantitative afin de comparer son exposition à la variabilité des flux de trésorerie de l'actif avant et après le

transfert. On fait appel au jugement pour déterminer un nombre de scénarios raisonnablement possibles qui reflètent la variabilité prévue du montant et du calendrier des flux de trésorerie nets, puis pour attribuer à chaque scénario une probabilité en accordant davantage de poids aux issues considérées comme les plus susceptibles de se produire.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à échéance. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre provenant du même créancier dont les modalités sont considérablement différentes, ou que les modalités du passif existant ont fait l'objet d'une modification considérable, cet échange ou cette modification est traité comme une décomptabilisation du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. La différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans l'état du résultat.

a) Instruments financiers classés comme DFT

Trésorerie et équivalents de trésorerie – La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements très liquides d'institutions financières de première qualité et des fonds du marché monétaire qui, à la date de leur acquisition, ont des échéances de trois mois ou moins.

Instruments financiers dérivés – Les instruments financiers dérivés sont principalement utilisés pour gérer l'exposition de la Société au risque de change et au risque de taux d'intérêt, généralement au moyen de contrats de change à terme, de swaps de taux d'intérêt et de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les instruments financiers dérivés comprennent les instruments financiers dérivés incorporés dans des contrats financiers ou non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes.

Les instruments financiers dérivés sont classés comme DFT, à moins qu'ils soient désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture (voir plus loin). Les fluctuations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés non désignés dans une relation de couverture, excluant les instruments financiers dérivés incorporés, sont comptabilisées dans le coût des ventes, ou dans les charges de financement ou les revenus de financement, selon la nature de l'exposition.

Les instruments financiers dérivés incorporés de la Société comprennent des engagements de taux de financement liés à la vente d'avions, des options de rachat sur titres de dette à long terme et des instruments de change inclus dans les contrats de vente ou d'achat. Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur des engagements de taux de financement liés à la vente de produits est comptabilisée comme une charge différée dans les autres actifs. La charge différée est comptabilisée comme un ajustement du prix de vente des produits connexes. Les options de rachat sur titres de dette à long terme qui ne sont pas étroitement liées au contrat hôte sont évaluées à la juste valeur, et la valeur initiale est constatée à titre d'augmentation de la dette à long terme connexe et amortie par imputation à l'état du résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments de change qui ne sont pas désignés dans une relation de couverture est comptabilisée dans le coût des ventes. Les variations ultérieures de la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés sont comptabilisées dans le coût des ventes ou les autres charges (revenus) ou les charges de financement ou les revenus de financement, selon la nature de l'exposition.

b) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers peuvent être désignés, au moment de la comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils satisfont à l'un des critères suivants : i) l'instrument financier comprend un ou plusieurs instruments financiers dérivés incorporés qui, autrement, seraient comptabilisés séparément, ii) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes ou iii) l'actif financier et le passif financier font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou de placement documentée. La Société a désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net certains prêts et créances liés à des contrats de location – avions, certains placements dans des structures de financement, et les incitatifs à la

location, qui sont tous désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net d'après le critère iii) précité.

Les variations ultérieures de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les autres charges (revenus), sauf les variations de la juste valeur attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt qui sont comptabilisées dans les revenus de financement ou les charges de financement.

c) Actifs financiers DAV

Les placements dans des titres sont habituellement classés comme DAV. Ils sont comptabilisés à la juste valeur si celle-ci peut être évaluée de façon fiable, et les profits et les pertes latents sont inclus dans les AERG, sauf les gains et les pertes de change sur les placements monétaires, comme des placements à revenu fixe qui sont comptabilisés en résultat. Les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont comptabilisés au coût.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier DAV a été comptabilisée dans les AERG et qu'il existe une indication objective de la dépréciation de cet actif, la perte cumulée égale à la différence entre le coût d'acquisition du placement et sa juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat net, est reclassée du cumul des AERG en résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat net à l'égard des instruments financiers classés comme DAV peuvent être reprises, sauf dans le cas des placements en instruments de capitaux propres.

d) Prêts et créances

Les créances clients et autres débiteurs, l'encaisse affectée ainsi que certains prêts et créances liées à des contrats de location – avions, certains placements dans des structures de financement, certaines créances sur contrats à long terme et d'autres actifs financiers sont classés comme prêts et créances. Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Les créances clients ainsi que les autres actifs financiers classés comme prêts et créances font l'objet d'une révision périodique pour moins-value et sont classés comme ayant subi une moins-value s'il existe des indications objectives d'une perte de valeur. Le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise.

e) Passifs financiers autres que DFT

Les fournisseurs et autres créditeurs, la dette à long terme, les avances gouvernementales remboursables, les coûts non récurrents des fournisseurs, les obligations au titre des transactions de cession-bail et certains autres passifs financiers sont classés comme passifs financiers autres que DFT et sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comptabilité de couverture

La désignation à titre de couverture n'est permise que s'il est prévu, à l'origine de la couverture et tout au long de la période de couverture, que les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des instruments financiers non dérivés de couverture contrebalanceront pratiquement toutes les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque faisant l'objet de la couverture.

La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion de risque motivant les diverses opérations de couverture. Ce processus comprend l'appariement de la totalité des instruments financiers dérivés à des flux de trésorerie prévus ou à un actif ou à un passif particulier. La Société documente aussi formellement et évalue, à l'origine de la couverture et sur une base continue, si les instruments de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations de la juste valeur ou les flux de trésorerie des éléments couverts. Il existe trois stratégies de couverture permises.

Couvertures de juste valeur – La Société applique généralement la comptabilité de couverture de la juste valeur à certains instruments financiers dérivés de taux d'intérêt et contrats de change à terme qui couvrent l'exposition au risque de variations de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisés. Dans une relation de couverture de juste valeur, les gains ou pertes découlant de l'évaluation à la juste valeur d'instruments financiers dérivés de couverture sont comptabilisés en résultat net, alors que les gains ou pertes découlant d'éléments couverts attribuables aux risques couverts sont comptabilisés à titre d'ajustement de la valeur comptable des éléments couverts et en résultat net.

Couvertures de flux de trésorerie – La Société applique généralement la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux contrats de change à terme et dérivés de taux d'intérêt conclus aux fins de couverture du risque de change sur les transactions prévues et des actifs et passifs comptabilisés. Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche des gains ou pertes sur l'élément de couverture qui est considéré comme une couverture efficace est comptabilisée dans les AERG, tandis que la tranche inefficace est comptabilisée en résultat net. Les montants comptabilisés dans les AERG sont reclassés en résultat net lorsque l'élément couvert influe sur le résultat net. Cependant, lorsqu'une opération prévue est ensuite constatée comme un actif non financier, les montants comptabilisés dans les AERG sont reclassés dans la valeur comptable initiale de l'actif connexe.

Couverture de placements nets dans des établissements à l'étranger – La Société désigne généralement certaines dettes à long terme comme couvertures de ses placements nets dans des établissements à l'étranger. La tranche des gains ou pertes sur l'élément de couverture qui est considéré comme une couverture efficace est comptabilisée dans les AERG, tandis que la tranche inefficace est comptabilisée en résultat net. Les montants comptabilisés dans les AERG sont reclassés en résultat net lorsque les gains ou pertes de change correspondants découlant de la conversion des établissements à l'étranger sont comptabilisés en résultat net.

La tranche des gains ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considéré comme une couverture efficace est comptabilisée comme ajustement du coût ou des revenus de l'élément couvert connexe. Les gains et les pertes sur les dérivés non désignés dans une relation de couverture et les gains et les pertes liés à la tranche inefficace de couvertures efficaces sont comptabilisés dans le coût des ventes, ou dans les revenus de financement ou les charges de financement pour la composante intérêt des dérivés ou lorsque les dérivés ont été conclus à des fins de gestion du taux d'intérêt.

L'application de la comptabilité de couverture cesse prospectivement s'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus efficace à titre de couverture, si l'instrument de couverture est résilié ou vendu, ou à la vente ou à la résiliation anticipée de l'élément couvert.

Contrats de location

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord et d'apprécier si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif. Si la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés du locateur au locataire, les transactions de location sont comptabilisées à titre de contrats de location-financement. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés à titre de contrats de location simple.

Lorsque la Société est le locataire – Les contrats de location d'actifs classés à titre de contrats de location-financement sont présentés dans les états de la situation financière consolidés selon leur nature. La composante intérêt des paiements au titre de la location est comptabilisée pendant toute la durée du contrat selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est incluse dans les charges de financement. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en résultat sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Lorsque la Société est le locateur – Les actifs faisant l'objet de contrats de location-financement, en particulier des avions commerciaux, sont initialement comptabilisés à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location et sont inclus dans les créances liées aux contrats de location – avions. Les revenus d'intérêt sont comptabilisés sur la durée des contrats de location applicables selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs qui font l'objet de contrats de location simple, principalement des avions régionaux d'occasion et des avions d'affaires d'occasion, sont inclus dans les immobilisations corporelles. Les revenus locatifs tirés des contrats de

location simple sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du contrat de location et sont inclus dans les revenus.

Évaluation des stocks

Contrats à long terme – Les stocks de contrats à long terme comprennent les matériaux, la main-d'œuvre directe, les coûts indirects de fabrication et d'autres coûts engagés en vue d'amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, de même que les marges estimatives connexes. Les avances et les facturations progressives reçues relatives au travail réalisé à l'égard des contrats à long terme sont déduites des stocks de contrats à long terme connexes. Les avances et les facturations progressives reçues en excédent des stocks de contrats à long terme connexes sont présentées à titre de passif.

Programmes aéronautiques et produits finis – Les travaux en cours des programmes aéronautiques, les matières premières, et les stocks de produits finis sont comptabilisés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moindre des deux montants. Le coût est généralement déterminé au moyen de la méthode du coût unitaire, sauf le coût des stocks de pièces de rechange qui est calculé selon la méthode de la moyenne mobile. Le coût des stocks de produits fabriqués comprend tous les coûts directement attribuables au processus de fabrication, comme les matériaux, la main-d'œuvre directe, les coûts indirects de fabrication et les autres coûts engagés en vue d'amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires moins les coûts estimés pour l'achèvement et les frais de vente estimatifs, à l'exception des matières premières dont la valeur de réalisation nette est établie en fonction du coût de remplacement. La Société estime la valeur de réalisation nette en recourant à des évaluations externes et internes de la valeur des avions, y compris de l'information préparée à partir de données sur la vente d'avions semblables sur le marché secondaire.

Dépréciation de stocks – Les stocks sont dépréciés à leur valeur de réalisation nette lorsqu'on détermine que le coût des stocks ne sera pas recouvrable. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation de la valeur de réalisation nette en raison d'un changement de situation économique, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise.

Avantages de retraite et autres avantages du personnel à long terme

Les régimes d'avantages de retraite sont classés à titre de régimes à prestations définies ou de régimes à cotisations définies.

Régimes à prestations définies

Le passif ou l'actif au titre des avantages de retraite comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidé correspond à la différence entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur de l'actif du régime à la date de clôture. Lorsque la Société compte un excédent dans un régime à prestations définies, la valeur comptabilisée au titre des actifs des régimes est limitée au plafond de la valeur de l'actif, soit la valeur actuelle des avantages économiques disponibles sous forme de remboursement par le régime ou de diminution des cotisations futures au régime (le « test de plafonnement de la valeur de l'actif »). Un passif minimum est comptabilisé lorsqu'une exigence de financement minimal en vertu de la loi au titre des services passés dépasse les avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursement du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Une obligation implicite est comptabilisée comme une obligation au titre des régimes à prestations définies lorsqu'il n'y a pas d'autre solution réaliste que de verser les prestations au personnel. Le passif ou l'actif au titre des avantages de retraite tient compte de tout plafonnement de la valeur de l'actif, de tout passif minimum et de toute obligation implicite.

Le coût des avantages de retraite et des autres avantages gagnés par les employés est établi pour chaque régime de manière actuarielle à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées et de la meilleure estimation par la direction de la croissance des salaires, de l'âge de la retraite, de l'espérance de vie, de l'inflation, des taux d'actualisation et du coût des soins de santé. Les actifs des régimes comprennent les actifs qui sont détenus par un fonds d'avantages du personnel à long terme ou les contrats d'assurance admissibles. Ces actifs sont évalués à la juste valeur à la date de clôture, laquelle est fondée sur les prix médians du marché publiés dans le cas de titres cotés. Les taux d'actualisation sont déterminés à chaque date de clôture en fonction des rendements des

marchés à la fin de la période de présentation de l'information pour les placements à revenu fixe de sociétés de grande qualité conformes à la devise et à la durée estimée du passif au titre des avantages de retraite connexe.

Les gains et pertes de réévaluation (y compris l'incidence du change) à l'égard des actifs des régimes et de l'obligation au titre des prestations définies et l'incidence de tout plafonnement de l'actif et de tout passif minimum sont comptabilisés directement dans les AERG de la période au cours de laquelle ils se produisent, et ils ne sont jamais reclassés en résultat net. Les coûts (les crédits) des services passés sont comptabilisés directement en résultat net au cours de la période où ils surviennent.

La charge de désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite est incluse dans les revenus de financement ou les charges de financement. Les autres composantes du coût des avantages de retraite sont soit capitalisées dans les coûts de main-d'œuvre et incluses dans les stocks et dans certaines immobilisations corporelles et incorporelles au cours de leur construction, soit comptabilisées directement en résultat. Le coût des avantages de retraite comptabilisé en résultat net est alloué aux coûts de main-d'œuvre, d'après la fonction de l'employé qui cumule les avantages.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en résultat net ou capitalisées dans les coûts de main-d'œuvre et incluses dans les stocks et dans certaines immobilisations corporelles et incorporelles au cours de leur construction. Le coût des avantages de retraite comptabilisé en résultat net est alloué aux coûts de main-d'œuvre, d'après la fonction de l'employé qui cumule les avantages.

Autres avantages à long terme – La méthode comptable est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat. Les autres avantages à long terme sont inclus dans les autres passifs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur. Le coût d'un élément des immobilisations corporelles comprend son prix d'achat ou son coût de fabrication, ses coûts d'emprunt ainsi que tous les autres coûts engagés en vue d'amener l'actif à l'endroit et dans l'état où il se trouve. Si le coût de certaines composantes d'un élément des immobilisations corporelles est important par rapport au coût total de l'élément, le coût total est réparti entre les diverses composantes, qui sont par la suite amorties séparément sur la durée de vie utile de chaque composante. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur une base linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Bâtiments	De 5 à 75 ans
Matériel	De 2 à 15 ans
Autres	De 3 à 20 ans

Le mode d'amortissement et les durées de vie utile sont examinés régulièrement, au moins une fois l'an, et les variations sont comptabilisées prospectivement. La dotation aux amortissements et les dépréciations sont comptabilisées dans le coût des ventes, les charges de vente et d'administration ou les charges de R et D d'après la fonction de l'actif sous-jacent, ou dans les éléments spéciaux. L'amortissement des actifs en construction commence lorsque l'actif est prêt à être utilisé.

Si une pièce importante est remplacée ou si une inspection ou une remise à neuf majeure est réalisée, son coût est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle si les critères de comptabilisation sont satisfaits, et la valeur comptable de la pièce remplacée ou de l'inspection ou de la remise à neuf précédente est décomptabilisée. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont engagés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent les coûts de développement (essentiellement les coûts de conception des prototypes d'avions et de leur mise à l'essai) et les logiciels d'application développés ou modifiés en interne. Ces coûts sont capitalisés lorsque certains critères de report sont remplis, comme l'établissement de la faisabilité technique. Les coûts des immobilisations incorporelles générées en interne

comprennent le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe, les coûts indirects de fabrication et les coûts d'emprunt.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises comprend le coût des activités de développement effectuées par les fournisseurs dont la Société contrôle l'extrait sous-jacent découlant de l'utilisation de la technologie, ainsi que le coût lié aux licences, aux brevets et aux marques de commerce acquis en externe.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur et comprennent le goodwill, l'outillage des programmes aéronautiques ainsi que les autres immobilisations incorporelles, comme les licences, les brevets et les marques de commerce. Les autres immobilisations incorporelles sont incluses dans les autres actifs.

L'amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques commence à la date d'achèvement du premier avion du programme. L'amortissement des autres immobilisations incorporelles commence lorsque l'actif est prêt à être utilisé. La dotation aux amortissements est comptabilisée comme suit :

	Mode	Durée de vie utile estimée
Outillage des programmes aéronautiques	Unités de production	Nombre prévu d'avions qui seront produits ⁽¹⁾
Autres immobilisations incorporelles		
Licences, brevets et marques de commerce	Linéaire	De 3 à 20 ans
Autres	Linéaire	De 3 à 5 ans

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2014, le nombre restant d'unités permettant d'amortir entièrement l'outillage des programmes aéronautiques, outre l'outillage des programmes aéronautiques en développement, devrait être produit sur les six prochaines années.

Les modes d'amortissement et les durées de vie utile estimées sont examinés régulièrement, au moins une fois l'an, et les modifications sont comptabilisées prospectivement. La dotation aux amortissements est comptabilisée dans le coût des ventes, les charges de vente et d'administration et les charges de R et D d'après la fonction des actifs sous-jacents.

Outre le goodwill, la Société n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie. Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis dans un achat d'entreprise. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, diminué de toute dépréciation cumulée.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont les intérêts sur la dette à long terme et les autres coûts que la Société engage dans le cadre d'un emprunt de fonds. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont capitalisés comme composante du coût de l'actif et sont déduits de la charge de financement à laquelle ils se rapportent. La Société suspend la capitalisation des coûts d'emprunt pendant de longues périodes où elle suspend le développement d'un actif qualifié. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles

La Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle peut s'être dépréciée. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement lorsque c'est possible.

Si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs, l'actif fait l'objet d'un test de dépréciation au niveau de l'UGT. La plupart des actifs non financiers de la Société font l'objet d'un test de dépréciation au niveau de l'UGT. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

- La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant que peut obtenir la Société de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. S'il n'existe pas d'accord de vente irrévocable ou de marché actif pour l'actif, la juste valeur est évaluée au moyen de modèles d'évaluation appropriés selon la nature de l'actif ou de l'UGT, comme les modèles de la valeur actualisée des flux de trésorerie.

- La valeur d'utilité est calculée d'après les flux de trésorerie estimés nets et d'après des projections détaillées, généralement sur une période de trois ans, les projections des années ultérieures étant extrapolées au moyen d'un taux de croissance hypothétique. Les flux de trésorerie estimés nets sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT connexe, l'actif connexe est déprécié à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

Dans le cas des immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister ou avoir diminué. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La perte de valeur qui peut être reprise ne doit pas être supérieure à la valeur comptable de l'actif qui aurait été comptabilisée pour l'actif ou l'UGT, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif ou l'UGT au cours d'exercices antérieurs. Cette reprise est comptabilisée au poste du résultat dans lequel la perte de valeur initiale a été comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles et corporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées et le goodwill font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent si des circonstances, comme une diminution importante des ventes, du résultat ou des flux de trésorerie prévus, indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que l'actif ou l'UGT pourrait avoir subi une perte de valeur. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes ultérieures.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le coût peut être estimé de manière fiable. Ces passifs sont présentés à titre de provisions si leur échéance ou leur montant est incertain. Les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

Garanties de produits – Une provision pour le coût des garanties est constituée dans le coût des ventes lorsque les revenus tirés du produit connexe sont comptabilisés. La composante intérêt associée aux garanties de produits, le cas échéant, est comptabilisée à titre de charge de financement. Les coûts estimatifs sont fondés sur un certain nombre de facteurs, dont l'historique des réclamations et des coûts engagés en vertu des garanties, le type et la durée de la couverture des garanties, la nature des produits vendus et en service et la couverture de contre-garantie offerte par les fournisseurs de la Société. Les demandes de remboursement auprès de tiers sont comptabilisées s'il est quasiment certain que le remboursement sera effectué. Les garanties de produits s'échelonnent habituellement de un an à cinq ans, à l'exception des garanties portant sur la structure des avions et sur les bogies qui se prolongent jusqu'à 20 ans.

Garanties de crédit et de valeur résiduelle – Les garanties de crédit et de valeur résiduelle liées à la vente d'avions sont comptabilisées au montant que la Société s'attend à payer en vertu de ces garanties lorsque les revenus tirés du produit connexe sont comptabilisés. Après la comptabilisation initiale, les variations de la valeur de ces garanties sont comptabilisées dans les autres charges (revenus), sauf les variations de valeur attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt qui sont comptabilisées dans les revenus de financement ou les charges de financement.

Les garanties de crédit accordent un soutien sous forme de paiements limités contractuellement aux bénéficiaires de la garantie, afin de réduire les pertes découlant d'une défaillance de crédit. Une garantie de crédit est exercée si, au cours de la période de financement, un client manque à ses obligations.

Les garanties de valeur résiduelle procurent, sous forme de paiements limités contractuellement, aux bénéficiaires de la garantie une protection au cas où la valeur marchande de l'actif sous-jacent baisserait sous la valeur garantie. Dans la plupart des cas, ces garanties sont fournies dans le cadre d'un arrangement de financement.

Provisions pour restructuration – Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que lorsque la Société a une obligation réelle ou implicite. La Société a une obligation implicite lorsqu'un plan formalisé et détaillé précise les activités ou la partie des activités visées, l'emplacement et le nombre d'employés touchés, l'estimation détaillée des coûts connexes et le calendrier approprié. En outre, les employés ou les groupements de travailleurs touchés doivent avoir été informés des principales modalités des plans.

Contrats déficitaires – Pour les contrats autres que les contrats à long terme, s'il est plus probable qu'improbable que les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles seront supérieurs aux avantages économiques prévus au contrat, une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée dans le coût des ventes, sauf la composante intérêt, qui est comptabilisée dans les charges de financement. Les coûts inévitables comprennent les dépassements de coûts anticipés ainsi que les coûts prévus associés aux pénalités pour livraison tardive et aux problèmes technologiques. Les coûts engagés pour mettre sur pied un processus de fabrication efficace au tout début d'un programme d'avions ne sont pas considérés comme des coûts inévitables liés à un contrat spécifique. Les provisions pour contrats déficitaires sont évaluées au moindre du coût prévu pour satisfaire aux conditions du contrat et du coût prévu pour résilier le contrat.

Prestations de cessation d'emploi – Les prestations de cessation d'emploi sont en général versées lorsque l'emploi prend fin avant l'âge normal de départ à la retraite ou si un employé accepte de partir volontairement en échange de ces prestations. La Société comptabilise les prestations de cessation d'emploi lorsqu'elle s'est manifestement engagée, au moyen d'un plan formalisé et détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi d'employés actuels. Les prestations de cessation d'emploi sont incluses dans les provisions.

Dépenses environnementales – Une provision pour dépenses environnementales est comptabilisée lorsque des réclamations à l'égard de l'environnement ou des mesures correctives sont probables et que les coûts peuvent être estimés de façon raisonnable. Les obligations légales liées à la mise hors service d'immobilisations et les dépenses environnementales relatives à des immobilisations qui en prolongent la durée de vie, augmentent la capacité ou améliorent la sécurité, ou qui atténuent ou préviennent une contamination environnementale qui ne s'est pas encore produite sont incluses dans les immobilisations corporelles et sont habituellement amorties sur la durée de vie utile résiduelle de l'actif sous-jacent. Les dépenses qui ont trait à une situation existante résultant d'activités antérieures, et qui ne serviront pas à dégager des revenus futurs, sont passées en charges et incluses dans le coût des ventes.

Litiges – Une provision pour litiges est comptabilisée en cas de poursuites, d'enquêtes gouvernementales ou d'une procédure lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le coût peut être estimé de manière fiable.

Paiements fondés sur des actions

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres – Les paiements fondés sur des actions réglées en instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution. La valeur de la rémunération liée aux UAR et aux UAD est déterminée en fonction du prix de clôture d'une action classe B (droits de vote limités) de la Société à la Bourse de Toronto, ajusté pour tenir compte des modalités et conditions en vertu desquelles les actions ont été attribuées, le cas échéant, et est fondée sur les UAR et les UAD dont les droits devraient être acquis. La valeur de la rémunération liée aux régimes d'options d'achat d'actions est déterminée à l'aide d'un modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes. L'incidence de toute variation du nombre d'options, d'UAR et d'UAD pour lesquelles il est prévu que les droits y rattachés seront acquis est comptabilisée durant la période au cours de laquelle l'estimation est révisée. La charge de rémunération est comptabilisée sur une base linéaire sur la période d'acquisition des droits moyennant une augmentation correspondante du surplus d'apport. Toute contrepartie versée par les participants aux régimes à l'exercice d'options d'achat d'actions est portée au crédit du capital social.

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés – Les contributions de la Société au régime d'achat d'actions à l'intention des employés sont évaluées au coût et comptabilisées de la même manière que les charges salariales connexes des employés. La charge de rémunération est comptabilisée à la date de la cotisation de l'employé.

3. MODIFICATIONS FUTURES DE POLITIQUES COMPTABLES

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a terminé le projet en trois parties visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, en publiant l'IFRS 9, *Instruments financiers*. L'IFRS 9, *Instruments financiers*, traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers, et introduit un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues de même qu'une approche revue en profondeur de la comptabilité de couverture.

Pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, l'IFRS 9 a recours à une nouvelle approche qui remplace les multiples règles de l'IAS 39. L'approche préconisée par l'IFRS 9 repose sur la manière dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. La plupart des exigences de l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers sont reprises dans l'IFRS 9. Cependant, dans le cadre de l'évaluation d'un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, la partie des variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité sera présentée dans les AERG plutôt qu'à l'état du résultat.

L'IFRS 9 introduit aussi un modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues selon lequel les pertes de crédit attendues devront être comptabilisées plus rapidement. Plus précisément, selon la nouvelle norme, les entités devront comptabiliser les pertes de crédit attendues dès la comptabilisation initiale des instruments financiers, et comptabiliser les pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de ces instruments plus rapidement.

Enfin, l'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture et des informations à fournir correspondantes sur les activités de gestion des risques. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture représente une refonte importante de la comptabilité de couverture, qui permettra aux entités de mieux rendre compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers.

L'IFRS 9 s'appliquera à la Société à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018, et l'application anticipée est permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Avantages du personnel

En novembre 2013, l'IASB a modifié l'IAS 19, *Avantages du personnel*, afin de simplifier la comptabilisation des cotisations aux régimes à prestations définies qui ne dépendent pas du nombre d'années de service de l'employé, par exemple, les cotisations des employés qui sont calculées selon un pourcentage fixe du salaire. Cette modification s'appliquera à l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} janvier 2015, et l'application anticipée est permise. La Société a commencé à évaluer l'incidence que l'adoption de cette norme aura sur ses états financiers consolidés et ne s'attend pas à ce qu'elle soit importante.

Comptabilisation des revenus

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui annule et remplace l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients* et le SIC-31, *Produits des activités ordinaires - Opérations de troc impliquant des services de publicité*. Le principe de base de l'IFRS 15 est qu'une entité doit comptabiliser ses revenus afin de refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. L'IFRS 15 exigera la présentation d'informations additionnelles sur les revenus, fournira des indications sur les transactions qui n'étaient pas traitées de façon complète dans les normes antérieures (notamment, les revenus tirés de la prestation de services et les modifications de contrats) et améliorera les indications visant les accords à composantes multiples. L'IFRS 15 s'appliquera à la Société à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017, et l'application anticipée est permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

4. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS

L'application des méthodes comptables de la Société exige que la direction utilise des estimations et des jugements qui peuvent avoir une incidence importante sur les revenus, les charges, le résultat global, les actifs et les passifs comptabilisés et les informations figurant dans les états financiers consolidés. Les estimations et les jugements sont importants lorsque :

- l'issue est très incertaine au moment où les estimations et les jugements sont faits; et
- des estimations ou des jugements différents ayant une incidence notable sur les états financiers consolidés pouvaient raisonnablement avoir été utilisés.

Les meilleures estimations de la direction à l'égard de l'avenir sont fondées sur les faits disponibles et les circonstances au moment où les estimations sont faites. Pour établir des estimations, la direction utilise l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que des hypothèses à l'égard de l'issue probable de ces événements. Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont périodiquement passées en revue, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Les résultats réels différeront des estimations utilisées, et ces écarts pourraient être importants.

Le budget et le plan stratégique de la direction couvrent une période de trois ans et représentent des informations fondamentales utilisées comme base pour de nombreuses estimations nécessaires pour préparer les informations financières. La direction prépare annuellement un budget et un plan stratégique couvrant une période de trois ans, selon un processus en vertu duquel un budget détaillé de un an et un plan stratégique biennal sont préparés par chaque division, puis consolidés au niveau du secteur isolable et de la Société. Les flux de trésorerie et la rentabilité compris dans le budget et le plan stratégique sont fondés sur des contrats et des commandes existants et futurs, la conjoncture générale du marché, la structure actuelle des coûts, les variations prévues des coûts et les conventions collectives en vigueur. Le budget et le plan stratégique sont soumis à l'approbation de membres de divers échelons, y compris la haute direction et le conseil d'administration. La direction utilise le budget et le plan stratégique de même que des prévisions ou hypothèses additionnelles pour estimer les résultats prévus des périodes ultérieures. La direction assure ensuite un suivi du rendement en regard du budget et du plan stratégique à divers échelons au sein de la Société. Des écarts importants du rendement réel constituent un élément déclencheur qui amène à évaluer s'il faut réviser certaines des estimations utilisées pour préparer les informations financières.

Les éléments qui suivent font l'objet d'estimations et de jugements critiques de la part de la direction. Les analyses de sensibilité figurant ci-après devraient être utilisées avec prudence, car les variations sont hypothétiques et l'incidence des variations de chaque hypothèse clé pourrait ne pas être linéaire.

Contrats à long terme – BT exerce la plupart de ses activités en vertu de contrats de fabrication et de service à long terme et BA conclut des contrats de service d'entretien à long terme ainsi que des contrats de conception et de développement pour des tiers. Les revenus et les marges tirés des contrats à long terme liés à la conception, à l'ingénierie ou à la fabrication de produits spécifiquement conçus (y compris la révision des véhicules sur rail et des composants) et des contrats de services sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. La nature à long terme de ces contrats nécessite l'utilisation d'estimations à long terme du total des coûts d'un contrat et des revenus à l'achèvement.

Les revenus estimatifs à l'achèvement sont ajustés en fonction des changements dans la portée des commandes, des réclamations, des primes de rendement, des clauses d'indexation des prix et d'autres modalités contractuelles prévoyant l'ajustement des prix. S'il est probable que les revenus varieront, les variations sont incluses dans les revenus estimatifs à l'achèvement.

Les coûts estimatifs d'un contrat à l'achèvement comprennent les prévisions de coûts et d'utilisation des matériaux et de la main-d'œuvre, de taux de change (y compris l'incidence des instruments de couverture) et de productivité de la main-d'œuvre. Ces coûts sont touchés par la nature et la complexité des travaux à exécuter, ainsi que par l'incidence des demandes de modification des commandes et des possibles retards de livraison. Les estimations des coûts sont principalement fondées sur les tendances historiques de la performance, les tendances économiques, les conventions collectives et les contrats signés avec des fournisseurs. La direction exerce son jugement pour déterminer la probabilité pour la Société d'engager des coûts additionnels par suite de

retards ou de verser d'autres pénalités; ces coûts, s'ils sont probables, sont inclus dans les coûts estimatifs à l'achèvement.

Les revenus et marges comptabilisés peuvent faire l'objet de révisions au fil de l'avancement des contrats. La direction examine les coûts et les revenus totaux estimatifs à l'achèvement de chaque contrat tous les trimestres. En outre, un examen annuel détaillé est effectué pour chaque contrat dans le cadre de la préparation du budget et de la planification stratégique. Lorsqu'une révision peut avoir une incidence importante, elle est comptabilisée au moyen d'un ajustement de rattrapage cumulatif au cours de la période où les estimations sont révisées. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, la Société a révisé les hypothèses d'indexation de certains contrats, surtout ceux portant sur le matériel roulant, ce qui a eu une incidence sur les estimations des revenus futurs et a entraîné un ajustement de rattrapage pour tenir compte des marges contractuelles plus faibles sur les revenus déjà comptabilisés.

Analyse de sensibilité

Une hausse de 1 % des coûts futurs estimatifs pour achever tous les contrats à long terme en cours aurait fait diminuer la marge brute de BT d'environ 97 millions \$ pour l'exercice 2014.

Outillage des programmes aéronautiques – L'amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques et le calcul des montants recouvrables utilisés dans le test de dépréciation exigent des estimations quant au nombre prévu d'avions qui seront livrés sur la durée de vie de chaque programme. Le nombre prévu d'avions est basé sur les prévisions de la direction quant au marché des avions et la part prévue de la Société de chaque marché. Ces estimations font l'objet d'un examen détaillé dans le cadre de la préparation du budget et de la planification stratégique. Aux fins du test de dépréciation, la direction exerce son jugement pour identifier les flux de trésorerie indépendants et les UGT par gamme d'avions. La valeur recouvrable d'un groupe d'actifs est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie, habituellement établie à l'aide d'un modèle fondé sur les flux de trésorerie actualisés. Parmi les autres estimations clés utilisées pour établir la valeur recouvrable, il y a notamment le taux d'actualisation applicable, les flux de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie résiduelle de chaque programme, qui comprennent les coûts d'achèvement des activités de développement, le cas échéant, ainsi que les mises à niveau potentielles et les dérivés prévus sur la durée du programme. Le coût estimatif des mises à niveau potentielles et des dérivés repose sur l'expérience passée tirée de programmes précédents. Ils comprennent également les flux de trésorerie futurs découlant des activités exercées sur le marché de l'après-vente ainsi que les économies de coûts prévues grâce à la réalisation de synergies du point de vue d'un intervenant sur le marché. Les données utilisées dans le modèle des flux de trésorerie actualisés sont des données de Niveau 3 (qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables).

Le taux d'actualisation est basé sur le coût moyen pondéré du capital calculé selon les données du marché, disponibles directement auprès des marchés des capitaux ou basées sur un échantillonnage de référence de sociétés ouvertes représentatives dans le secteur de l'aéronautique.

Les flux de trésorerie futurs estimatifs pour les trois premières années sont fondés sur le budget et le plan stratégique. Après les trois premières années, les prévisions à long terme préparées par la direction sont utilisées. Les flux de trésorerie futurs prévus sont fondés sur la meilleure estimation de la direction des ventes futures, ajustée selon le risque et établie en fonction des commandes fermes existantes, des commandes futures prévues, du calendrier des paiements basé sur le calendrier des livraisons prévues, des revenus tirés des services connexes, des coûts d'approvisionnement basés sur les contrats existants avec les fournisseurs, des coûts de main-d'œuvre futurs, des conditions générales du marché, des taux de change et des taux d'imposition applicables.

La valeur recouvrable a été établie au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014 d'après les hypothèses décrites ci-dessus. Un taux d'actualisation après impôts de 8,0 % a été utilisé.

Le 15 janvier 2015, la Société a annoncé une pause de son programme d'avion d'affaires *Learjet 85*. La pause fait suite à une révision à la baisse des prévisions de Bombardier pour le marché des avions d'affaires, surtout en raison de la faiblesse persistante de la catégorie des avions légers depuis le ralentissement économique. Par conséquent, la Société a comptabilisé au quatrième trimestre de l'exercice 2014 une dépréciation de 1,3 milliard \$. Voir la Note 20 – Immobilisations incorporelles, aux états financiers consolidés pour plus de détails.

Analyse de sensibilité

Les analyses suivantes sont indépendantes l'une de l'autre, c'est-à-dire que toutes les autres estimations n'ont pas été changées.

Une baisse de 10 % des flux de trésorerie nets futurs prévus provenant de tous les programmes, répartie également sur les périodes futures, aurait entraîné une dépréciation additionnelle d'environ 410 millions \$ au cours de l'exercice 2014 pour certains programmes en cours de développement.

Une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour effectuer le test de dépréciation aurait entraîné une dépréciation additionnelle d'environ 440 millions \$ au cours de l'exercice 2014 pour certains programmes en cours de développement.

Goodwill – La valeur recouvrable du secteur opérationnel de BT, le groupe d'UGT au niveau duquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction, est fondée sur la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Au cours de l'exercice 2014, la Société a effectué un test de dépréciation. La valeur recouvrable a été calculée d'après la juste valeur diminuée des coûts de la vente à l'aide d'un modèle fondé sur les flux de trésorerie actualisés. Les données utilisées dans le modèle des flux de trésorerie actualisés sont des données de Niveau 3 (qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables). La Société n'a relevé aucune dépréciation.

Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont fondés sur le budget et le plan stratégique pour les trois premières années et un taux constant de croissance de 1 % a été appliqué pour établir les flux de trésorerie estimatifs suivant la période initiale de trois ans. Le taux d'actualisation après impôts est aussi une estimation clé dans le modèle fondé sur les flux de trésorerie actualisés et était fondé sur un coût moyen pondéré représentatif du capital. Le taux d'actualisation après impôts utilisé pour calculer la valeur recouvrable était de 7,25 % pour l'exercice 2014. Une variation de 100 points de base du taux d'actualisation après impôts n'aurait entraîné aucune dépréciation au cours de l'exercice 2014. Une diminution de 10 % du taux de croissance de 1 % n'aurait entraîné aucune dépréciation au cours de l'exercice 2014.

Évaluation des actifs d'impôt différé – Pour établir la mesure dans laquelle des actifs d'impôt différé peuvent être comptabilisés, la direction estime le montant des bénéfices imposables futurs auxquels pourront être imputées les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales non utilisées. Ces estimations sont réalisées dans le cadre de l'établissement du budget et du plan stratégique pour chaque administration fiscale sur une base non actualisée et sont examinées trimestriellement. La direction exerce son jugement pour déterminer dans quelle mesure il est probable que les avantages fiscaux futurs seront réalisés, compte tenu de facteurs comme le nombre d'années à inclure dans la période de prévision, l'historique des bénéfices imposables et la disponibilité de stratégies fiscales prudentes. Le 15 janvier 2015, la Société a annoncé une pause de son programme d'avions d'affaires *Learjet 85*. La pause fait suite à une révision à la baisse des prévisions de Bombardier pour le marché des avions d'affaires, surtout en raison de la faiblesse persistante de la catégorie des avions légers depuis le ralentissement économique. Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte de valeur des actifs d'impôt différé au quatrième trimestre de l'exercice 2014. Voir la Note 11 – Impôts sur le résultat, pour plus de détails.

Impôts éventuels – Il existe des incertitudes à l'égard de l'interprétation des règlements fiscaux complexes, des modifications apportées à la législation fiscale ainsi que du montant et du calendrier du revenu imposable futur. Étant donné la grande diversité des relations d'affaires internationales et la nature à long terme et la complexité des ententes contractuelles existantes, les différences existant entre les résultats réels et les hypothèses posées ou toute modification apportée ultérieurement à ces hypothèses pourraient nécessiter des ajustements futurs du revenu imposable et de la charge d'impôts sur le résultat déjà comptabilisés. La Société constitue des provisions d'impôts pour les conséquences possibles des vérifications effectuées par les autorités fiscales de chaque pays où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions dépend de divers facteurs, dont l'expérience des vérifications fiscales précédentes et les interprétations divergentes des règlements fiscaux par l'entité imposable et l'autorité fiscale responsable. Ces différences en matière d'interprétation peuvent découler de divers facteurs en fonction des conditions en vigueur dans le domicile respectif des entités juridiques.

Garanties de crédit et de valeur résiduelle – La Société utilise un modèle d'évaluation interne fondé sur des simulations stochastiques pour évaluer les montants qui devraient être payés aux termes des garanties de crédit et de valeur résiduelle. Les montants à verser prévus en vertu des garanties dépendent de l'éventualité que des défaillances de crédit surviennent durant la période de financement d'origine. En cas de défaillance de crédit, la garantie de crédit peut être exercée. S'il n'y a pas de défaillance de crédit, la garantie de valeur résiduelle peut être exercée. Dans les deux cas, les garanties ne peuvent être exercées que s'il y a une perte au moment de la vente de l'avion. Par conséquent, la valeur de la garantie est largement tributaire de la valeur future de l'avion sous-jacent. Des courbes de valeur résiduelle d'avions, préparées par la direction d'après l'information provenant de rapports d'évaluation externes et ajustées pour refléter les facteurs particuliers du marché actuel des avions et d'un marché équilibré à moyen et à long terme, sont utilisées pour estimer cette valeur future. Le montant du passif est aussi considérablement influencé par l'hypothèse actuelle du marché sur les taux d'intérêt, puisque les paiements en vertu de ces garanties devraient s'effectuer surtout de moyen à long terme. D'autres estimations clés pour calculer la valeur des garanties comprennent les probabilités de défaillance, fondées sur les cotes de crédit publiées lorsqu'elles sont disponibles, ou, si ce n'est pas le cas, sur les hypothèses internes quant au risque de crédit des clients ainsi que sur la probabilité que les garanties de crédit ou de valeur résiduelle s'exerceront à l'échéance des arrangements de financement. Les estimations sont révisées tous les trimestres.

Analyse de sensibilité

Les analyses suivantes sont indépendantes l'une de l'autre, c'est-à-dire que toutes les autres estimations n'ont pas été changées.

En supposant une diminution de 5 % des courbes de valeur résiduelle de tous les avions au 31 décembre 2014, le RAI pour l'exercice 2014 aurait subi une incidence négative de 18 millions \$.

En supposant une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt au 31 décembre 2014, le RAI pour l'exercice 2014 aurait subi une incidence négative de 16 millions \$, alors qu'en supposant une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt au 31 décembre 2014, le RAI pour l'exercice 2014 aurait subi une incidence positive de 15 millions \$.

Avantages de retraite et autres avantages du personnel à long terme – Le processus d'évaluation actuarielle utilisé pour évaluer les coûts, les actifs et les obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages de retraite repose sur des hypothèses de taux d'actualisation, sur la croissance des salaires et des avantages antérieurs à la retraite, les taux d'inflation, les tendances du coût des soins de santé, ainsi que les facteurs démographiques tels que le taux de roulement du personnel, l'âge du départ à la retraite des employés et les taux de mortalité. Les incidences des changements dans les taux d'actualisation et, lorsqu'elles sont importantes, dans les événements importants et les autres circonstances, sont comptabilisées tous les trimestres.

Les taux d'actualisation sont utilisés pour déterminer la valeur actualisée des prestations futures prévues et représentent les taux du marché pour les placements à revenu fixe de sociétés de grande qualité conformes à la devise et à la durée estimée des passifs au titre des prestations de retraite. Comme le marché des obligations de sociétés de grande qualité au Canada, telles que définies par les IFRS, comprend relativement peu d'obligations à moyen et à long terme, le taux d'actualisation des régimes de retraite et des autres avantages de retraite de la Société au Canada est établi en élaborant une courbe de rendement selon quatre fourchettes d'échéance. La première fourchette d'échéance de la courbe est fondée sur les taux du marché observés pour les obligations de société cotées AA avec des échéances inférieures à six ans. Dans le cas des fourchettes d'échéance à plus long terme, en raison du nombre plus restreint d'obligations de sociétés de grande qualité disponibles, la courbe est dérivée en utilisant des observations du marché et des données extrapolées. Les points des données extrapolées ont été créés en ajoutant un écart de rendement basé sur la durée aux rendements des obligations provinciales à long terme. Cet écart est fondé sur les écarts observés entre les obligations de société cotées AA et les obligations provinciales cotées AA dans les trois dernières fourchettes d'échéance de la courbe.

Les taux prévus de croissance des salaires sont déterminés en tenant compte de la structure des salaires actuelle ainsi que de la croissance historique et anticipée des salaires, dans le contexte économique actuel.

Voir la Note 21 – Avantages de retraite, pour plus de détails à l'égard des hypothèses utilisées et de la sensibilité aux modifications apportées aux hypothèses actuarielles cruciales.

Consolidation – De temps à autre, la Société participe à des entités structurées où les droits de vote ne sont pas le facteur dominant pour la détermination du contrôle. Dans ces situations, la direction peut recourir à divers processus d'estimation complexes comportant à la fois des facteurs qualitatifs et quantitatifs afin de déterminer si la Société est exposée, ou a droit, à des rendements variables significatifs. Les analyses quantitatives comprennent notamment l'estimation des flux de trésorerie et du rendement futurs de l'entité émettrice et l'analyse de la variabilité de ces flux de trésorerie. Les analyses qualitatives comportent des facteurs comme l'objectif et la conception de l'entité émettrice et si la Société agit à titre de mandataire ou de mandant. Il faut faire preuve de jugement pour évaluer les résultats de ces analyses ainsi que pour déterminer si la Société a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur l'entité émettrice pour influencer sur son rendement, y compris l'évaluation de l'incidence des droits de vote potentiels, des ententes contractuelles et du contrôle de fait. La direction réévalue sa détermination initiale du contrôle si les faits ou les circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments de contrôle pourraient faire l'objet de modifications.

5. INFORMATION SECTORIELLE

La Société compte deux secteurs isolables : BA et BT. Chaque secteur isolable offre des produits et services différents et exige des technologies et stratégies de marketing différentes.

BA	BT
BA est un leader mondial dans la conception, la fabrication et le soutien de produits d'aviation novateurs. Le portefeuille d'avions de BA comprend une gamme complète d'avions d'affaires, d'avions commerciaux, y compris des biréacteurs et biturbopropulseurs régionaux et biréacteurs de grande ligne à couloir unique, de même que des avions spécialisés et des avions amphibies. BA offre également des services sur le marché de l'après-vente. BA offrait aussi des programmes de multipropriété et des programmes donnant droit à des heures de vol dans le cadre des activités de Flexjet jusqu'au 4 décembre 2013.	BT est un leader mondial dans la conception, la fabrication et le soutien de matériel et de systèmes de transport sur rail, et il offre une gamme complète de véhicules de transport-passagers, de locomotives, de véhicules légers sur rail et de systèmes de navettes automatisés. Il propose aussi des bogies, des systèmes de propulsion électrique et de contrôle, des services d'entretien, ainsi que des systèmes de transport et des solutions de contrôle ferroviaire.

L'information sectorielle est préparée selon les méthodes comptables décrites à la Note 2 – Sommaire des principales méthodes comptables.

La direction évalue le rendement sectoriel selon le RAI et le RAI avant éléments spéciaux. Les dépenses du siège social sont allouées aux secteurs, généralement selon leurs revenus respectifs. Les résultats opérationnels sectoriels et autres informations ont été comme suit pour les exercices :

	2014			2013		
	BA	BT	Total	BA	BT	Total
Résultats opérationnels						
Revenus	10 499 \$	9 612 \$	20 111 \$	9 385 \$	8 766 \$	18 151 \$
Coût des ventes	9 148	8 386	17 534	8 118	7 540	15 658
Marge brute	1 351	1 226	2 577	1 267	1 226	2 493
Charges de vente et d'administration	672	686	1 358	699	718	1 417
R et D	199	148	347	173	120	293
Quote-part des résultats de participations dans des coentreprises et des entreprises associées	—	(89)	(89)	—	(119)	(119)
Autres charges (revenus)	43	(5)	38	7	2	9
RAI avant éléments spéciaux	437	486	923	388	505	893
Éléments spéciaux ⁽¹⁾	1 432	57	1 489	(30)	—	(30)
RAI	(995) \$	429 \$	(566)	418 \$	505 \$	923
Charges de financement			249			271
Revenus de financement			(75)			(119)
RAI			(740)			771
Impôts sur le résultat			506			199
Résultat net			(1 246) \$			572 \$
Autres informations						
Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles ⁽²⁾	1 857 \$	107 \$	1 964 \$	2 213 \$	74 \$	2 287 \$
Amortissement	301 \$	116 \$	417 \$	267 \$	124 \$	391 \$
Dépréciation des immobilisations incorporelles ⁽³⁾	1 266 \$	— \$	1 266 \$	— \$	— \$	— \$

⁽¹⁾ Voir la Note 8 – Éléments spéciaux pour plus de détails.

⁽²⁾ D'après les états des flux de trésorerie consolidés.

⁽³⁾ Voir la Note 20 – Immobilisations incorporelles pour plus de détails.

Le rapprochement du total des actifs et des passifs au total des actifs et des passifs sectoriels se présentait comme suit aux :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Actifs			
Total des actifs	27 614 \$	29 363 \$	25 175 \$
Actifs non alloués aux secteurs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 489	3 397	2 557
Impôts sur le résultat à recevoir ⁽¹⁾	64	27	—
Impôts sur le résultat différés	875	1 231	1 421
Actifs sectoriels	24 186	24 708	21 197
Passifs			
Total des passifs	27 559	26 914	23 918
Passifs non alloués aux secteurs			
Intérêts à payer ⁽²⁾	124	116	66
Impôts sur le résultat à payer ⁽³⁾	248	198	109
Dettes à long terme ⁽⁴⁾	7 683	7 203	5 405
Impôts sur le résultat différés ⁽³⁾	—	—	46
Passifs sectoriels	19 504 \$	19 397 \$	18 292 \$
Actifs nets sectoriels			
BA	4 407 \$	4 921 \$	2 618 \$
BT	275 \$	390 \$	287 \$

⁽¹⁾ Inclus dans les autres actifs.

⁽²⁾ Inclus dans les fournisseurs et autres créiteurs.

⁽³⁾ Inclus dans les autres passifs.

⁽⁴⁾ La partie courante de la dette à long terme est incluse dans les autres passifs financiers.

Les revenus de la Société par segments de marché se présentaient comme suit pour les exercices :

	2014	2013
BA		
Fabrication		
Avions d'affaires	5 744 \$	5 038 \$
Avions commerciaux	1 956	1 248
Autres	537	550
Total fabrication	8 237	6 836
Services ⁽¹⁾	1 619	1 897
Autres ⁽²⁾	643	652
	10 499	9 385
BT		
Matériel roulant ⁽³⁾	6 330	5 511
Services ⁽⁴⁾	1 717	1 596
Systèmes et signalisation ⁽⁵⁾	1 565	1 659
	9 612	8 766
	20 111 \$	18 151 \$

⁽¹⁾ Comprennent les revenus liés aux pièces et services, aux activités de service du programme de multipropriété et des programmes donnant droit à des heures de vol de Flexjet (avant la cession le 4 décembre 2013), aux activités de soutien des produits (dont l'entretien d'avions et la formation à l'aviation commerciale), aux solutions d'avions spécialisés et à la formation à l'aviation militaire.

⁽²⁾ Comprennent surtout les ventes d'avions d'occasion.

⁽³⁾ Constitué des revenus tirés des véhicules légers sur rail, des métros, des trains de banlieue et trains régionaux, des trains interurbains, des trains à grande vitesse ou à très grande vitesse, des locomotives, des systèmes de propulsion et contrôles, ainsi que des bogies.

⁽⁴⁾ Constitués des revenus tirés de l'entretien de parcs, de la remise à neuf et de la révision ainsi que des solutions en matériaux.

⁽⁵⁾ Constitués des revenus tirés des systèmes de transport en commun et des systèmes aéroportuaires, des systèmes de grandes lignes, des systèmes d'exploitation et d'entretien, des solutions de mobilité électrique, de la signalisation des systèmes de transport en commun et de la signalisation de grandes lignes. Ne tient pas compte de la tranche du matériel roulant des commandes de systèmes fabriqué par les autres divisions de la Société.

Les revenus et les immobilisations corporelles et incorporelles, attribués aux pays, se présentent comme suit :

	Revenus pour les exercices ⁽¹⁾		Immobilisations corporelles et incorporelles aux ⁽²⁾		
	2014	2013	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Amérique du Nord					
États-Unis	5 417 \$	5 640 \$	1 198 \$	2 003 \$	1 517 \$
Canada	1 096	1 351	5 839	4 746	3 565
Mexique	229	93	84	151	106
	6 742	7 084	7 121	6 900	5 188
Europe					
Allemagne	2 318	1 954	1 092	1 235	1 214
Royaume-Uni	1 691	1 913	1 801	1 767	1 501
France	1 412	960	43	50	52
Suisse	450	575	368	398	387
Autres	2 559	2 508	670	803	797
	8 430	7 910	3 974	4 253	3 951
Asie-Pacifique					
Chine	815	560	7	7	8
Australie	748	471	28	20	21
Inde	171	224	24	27	34
Autres	927	685	4	2	2
	2 661	1 940	63	56	65
Autres					
Russie	505	240	1	1	1
Autres	1 773	977	39	29	24
	2 278	1 217	40	30	25
	20 111 \$	18 151 \$	11 198 \$	11 239 \$	9 229 \$

⁽¹⁾ Attribués aux pays d'après l'emplacement du client.

⁽²⁾ Les immobilisations corporelles et incorporelles, sauf le goodwill, sont attribuées aux pays d'après l'emplacement des actifs. Le goodwill est attribué aux pays d'après la répartition par la Société du prix d'achat connexe.

6. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les charges de R et D, nettes de l'aide gouvernementale, se présentaient comme suit pour les exercices :

	2014	2013
Coûts de R et D	1 831 \$	2 130 \$
Moins : dépenses de développement capitalisées dans l'outillage des programmes aéronautiques	(1 656)	(1 984)
	175	146
Plus : amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques	172	147
	347 \$	293 \$

7. AUTRES CHARGES

Les autres charges se présentaient comme suit pour les exercices :

	2014	2013
Modifications des estimations et de la juste valeur ⁽¹⁾	42 \$	17 \$
Indemnités de départ et autres coûts de cessation d'emploi pour départ involontaire (y compris les modifications des estimations) ⁽²⁾	4	(2)
Gains sur cessions des immobilisations corporelles	(3)	—
Autres	(5)	(6)
	38 \$	9 \$

⁽¹⁾ Comprennent la perte nette (le gain net) sur certains instruments financiers évalués à la juste valeur et les modifications d'estimations liées à certaines provisions ou à certains instruments financiers, excluant les pertes (gains) découlant de la variation des taux d'intérêt.

⁽²⁾ Excluent ceux présentés dans les éléments spéciaux de l'exercice 2014.

8. ÉLÉMENTS SPÉCIAUX

Les éléments spéciaux se présentaient comme suit pour les exercices :

	2014	2013
Charge de dépréciation et autres ⁽¹⁾	1 357 \$	— \$
Charge de restructuration ⁽²⁾	142	—
Perte sur remboursement de dette à long terme ⁽³⁾	43	—
Gains sur résolution de litiges ⁽⁴⁾	(18)	(43)
Dépréciation des stocks ⁽⁵⁾	—	24
Gain sur cession d'une entreprise ⁽⁶⁾	—	(23)
	1 524 \$	(42) \$
Présentés dans		
Éléments spéciaux dans le RAI	1 489 \$	(30) \$
Charges de financement – Perte sur remboursement de dette à long terme	43	—
Revenus de financement – Intérêts relatifs à la résolution de litiges	(8)	(12)
	1 524 \$	(42) \$

⁽¹⁾ Par suite de la décision d'effectuer une pause du programme *Learjet 85*, une charge de dépréciation de 1266 millions \$, une dépréciation des stocks de 21 millions \$ et d'autres provisions de 71 millions \$ ont été comptabilisées à titre d'éléments spéciaux. Voir la Note 20 – Immobilisations incorporelles, pour plus de détails.

⁽²⁾ Représente des charges de restructuration de 155 millions \$ et un gain de compression de 13 millions \$ liés à la réduction des effectifs annoncée en janvier et juillet 2014, dont un montant de 85 millions \$ a trait à BA et un montant de 57 millions \$ à BT, pour l'exercice 2014. Ces mesures comprennent la réduction d'environ 3700 employés chez BA et 900 employés chez BT.

⁽³⁾ Représente la perte relative au rachat de billets de premier rang de 785 millions € (1093 millions \$).

⁽⁴⁾ Représentent un gain de BA lié à la résolution en faveur de la Société d'un litige de 18 millions \$ relatif à la Partie IV, Taxe sur le capital, de la *Loi sur les impôts du Québec*, dont un montant de 8 millions \$ représente la tranche d'intérêts du gain pour l'exercice 2014 (43 millions \$, dont un montant de 12 millions \$ représente la tranche d'intérêts du gain pour l'exercice 2013).

⁽⁵⁾ Représente une dépréciation de stocks de BA liée à une pause prolongée de la production du programme *Learjet 60*.

⁽⁶⁾ Relatif à la vente des principaux actifs et des passifs connexes se rapportant aux activités de Flexjet de la Société réalisée en décembre 2013.

Après la date de clôture, en janvier 2015, par suite de la décision d'effectuer une pause du programme d'avions d'affaires *Learjet 85*, BA a annoncé une réduction de ses effectifs d'environ 1000 employés aux sites de Querétaro, au Mexique, et de Wichita, aux États-Unis. Une provision pour indemnités de départ d'environ 20 millions \$ sera comptabilisée à titre d'élément spécial au cours du premier trimestre de 2015.

9. CHARGES DE FINANCEMENT ET REVENUS DE FINANCEMENT

Les charges de financement et les revenus de financement se présentaient comme suit pour les exercices :

	2014	2013
Charges de financement		
Perte sur remboursement de dette à long terme ⁽¹⁾	43 \$	— \$
Désactualisation des obligations au titre des avantages de retraite nettes	76	113
Amortissement des coûts liés aux facilités de lettres de crédit	16	16
Désactualisation d'autres passifs financiers	19	29
Désactualisation des provisions	8	4
Perte nette sur certains instruments financiers ⁽²⁾	21	—
Autres	29	21
	212	183
Charges d'intérêt sur la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des instruments de couverture	37	88
	249 \$⁽³⁾	271 \$⁽³⁾
Revenus de financement		
Intérêts relatifs à la résolution de litiges ⁽⁴⁾	(8) \$	(12) \$
Variation des taux d'actualisation des provisions	—	(18)
Gain net sur certains instruments financiers ⁽²⁾	—	(4)
Autres	(17)	(27)
	(25)	(61)
Intérêts sur prêts et créances liées à des contrats de location, compte tenu de l'incidence des instruments de couverture	(27)	(33)
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(11)	(14)
Revenu tiré des placements dans des titres	(12)	(11)
	(50)	(58)
	(75) \$⁽⁵⁾	(119) \$⁽⁵⁾

⁽¹⁾ Représente la perte liée au rachat de billets de premier rang de 785 millions € (1093 millions \$), qui a été comptabilisée comme un élément spécial.

⁽²⁾ Comprend les pertes nettes (gains nets) sur certains instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les pertes (gains) découlant de la variation des taux d'intérêt.

⁽³⁾ Dont un montant de 70 millions \$ représente la charge d'intérêt calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les passifs financiers classés comme autres que DFT pour l'exercice 2014 (125 millions \$ pour l'exercice 2013).

⁽⁴⁾ Représente la tranche d'intérêts sur un gain de 18 millions \$ pour l'exercice 2014 lié à la résolution en faveur de la Société d'un litige relatif à la Partie IV, Taxe sur le capital, de la *Loi sur les impôts du Québec* (un gain de 43 millions \$ pour l'exercice 2013). Le solde du gain, soit 10 millions \$, a été comptabilisé dans le RAII comme élément spécial pour l'exercice 2014 (31 millions \$ pour l'exercice 2013).

⁽⁵⁾ Dont un montant de 9 millions \$ représente les revenus d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les actifs financiers classés comme Prêts et créances pour l'exercice 2014 (16 millions \$ pour l'exercice 2013).

Les coûts d'emprunt capitalisés dans les immobilisations corporelles et incorporelles ont totalisé respectivement 293 millions \$ pour l'exercice 2014, selon un taux moyen de capitalisation de 4,88 % (271 millions \$, selon un taux moyen de capitalisation de 5,48 % pour l'exercice 2013). Les coûts d'emprunt capitalisés sont déduits des charges d'intérêt connexes (c.-à-d. les intérêts sur la dette à long terme ou relatifs à la désactualisation d'autres passifs financiers, le cas échéant).

10. COÛTS DES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les coûts des avantages du personnel⁽¹⁾ se présentaient comme suit pour les exercices :

	Notes	2014	2013
Salaires et autres avantages du personnel		5 893 \$	5 961 \$
Avantages de retraite ⁽²⁾	21	420	496
Charge à base d'actions	28	2	11
Restructuration, indemnités de départ et autres coûts de cessation d'emploi pour départ involontaire	7, 8	142	(2)
		6 457 \$	6 466 \$

⁽¹⁾ Les coûts des avantages du personnel incluent les coûts capitalisés comme partie du coût des stocks et autres actifs produits par l'entité.

⁽²⁾ Comprennent les régimes à prestations définies et à cotisations définies.

11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Analyse de la charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se détaillait comme suit pour les exercices :

	2014	2013
Impôts exigibles	152 \$	125 \$
Impôts sur le résultat différés	354	74
	506 \$	199 \$

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés aux taux prévus par la loi au Canada, et de la charge d'impôts sur le résultat s'établissait comme suit pour les exercices :

	2014	2013
RAI	(740) \$	771 \$
Taux d'imposition prévu par la loi au Canada	26,8 %	26,8 %
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat au taux prévu par la loi	(198)	207
Augmentation (diminution) imputable aux éléments suivants		
Économies fiscales non comptabilisées découlant de pertes fiscales et de différences temporaires	488	200
Moins-value des actifs d'impôt différé	409	51
Écart des taux d'imposition des filiales à l'étranger et autres entités émettrices	(139)	(33)
Comptabilisation de pertes fiscales ou de différences temporaires non comptabilisées antérieurement	(57)	(211)
Différences permanentes	(36)	(36)
Incidence des variations du taux d'imposition pratiquement en vigueur et d'un changement de statut fiscal de certaines sociétés	—	(6)
Autres	39	27
Charge d'impôts sur le résultat	506 \$ ⁽¹⁾	199 \$
Taux d'imposition effectif	(68,4)%	25,8 %

⁽¹⁾ Une charge d'impôts sur le résultat de 283 millions \$ a été comptabilisée relativement à l'élément spécial en raison de la pause du programme *Learjet 85*.

Pour la Société, le taux d'imposition applicable prévu par la loi au Canada correspond au taux combiné fédéral et provincial applicable dans les territoires dans lesquels la Société exerce ses activités.

La charge d'impôts sur le résultat différés se détaillait comme suit pour les exercices :

	2014	2013
Économies fiscales non comptabilisées découlant de pertes fiscales et de différences temporaires	488 \$	200 \$
Établissement et reprise de différences temporaires	(486)	40
Moins-value des actifs d'impôt différé	409	51
Comptabilisation de pertes fiscales ou de différences temporaires non comptabilisées antérieurement	(57)	(211)
Incidence des variations du taux d'imposition pratiquement en vigueur et d'un changement de statut fiscal de certaines sociétés	—	(6)
	354 \$	74 \$

Impôts sur le résultat différés

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Société se présentaient comme suit aux :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013		1 ^{er} janvier 2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports prospectifs de pertes fiscales opérationnelles	1 919 \$	— \$	1 985 \$	— \$	1 788 \$	— \$
Avantages de retraite	609	—	444	—	714	—
Avances et facturations progressives en excédent des stocks des contrats à long terme et des avances sur programmes aéronautiques	1 007	—	927	—	900	—
Stocks	120	—	240	—	305	(46)
Provisions	428	—	370	—	448	—
Autres actifs financiers et autres actifs	(161)	—	(172)	—	(183)	—
Immobilisations corporelles	(55)	—	(63)	—	(36)	—
Autres passifs financiers et autres passifs	231	—	155	—	61	—
Immobilisations incorporelles	(436)	—	(821)	—	(591)	—
Autres	175	—	167	—	166	—
	3 837	—	3 232	—	3 572	(46)
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	(2 962)	—	(2 001)	—	(2 151)	—
	875 \$	— \$	1 231 \$	— \$	1 421 \$	(46) \$

Les variations de l'actif d'impôt différé net se détaillaient comme suit pour les exercices :

	2014	2013
Solde au début de l'exercice, montant net	1 231 \$	1 375 \$
En résultat net	(354)	(74)
En AERG		
Avantages de retraite	(45)	(87)
Couvertures de flux de trésorerie	37	6
Actifs financiers DAV	—	—
Autres ⁽¹⁾	6	11
Solde à la fin de l'exercice, montant net	875 \$	1 231 \$

⁽¹⁾ Comprend surtout les incidences du taux de change.

Les pertes opérationnelles nettes reportées prospectivement et les différences temporaires déductibles à l'égard desquelles des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés s'établissaient à 9688 millions \$ au 31 décembre 2014, dont une tranche de 1718 millions \$ a trait aux avantages de retraite qui seront repris par le biais des AERG (7121 millions \$ au 31 décembre 2013, dont une tranche de 954 millions \$ a trait aux avantages de retraite qui seront repris par le biais des AERG et 7852 millions \$ au 1^{er} janvier 2013, dont une tranche de 1678 millions \$ a trait aux avantages de retraite qui seront repris par le biais des AERG). De ces montants, une tranche d'environ 7383 millions \$ n'avait pas de date d'échéance au 31 décembre 2014 (6506 millions \$ au 31 décembre 2013 et 7390 millions \$ au 1^{er} janvier 2013), une tranche d'environ 2214 millions \$ avait trait aux activités de la Société en Allemagne, où des impôts minimums sur le résultat sont exigibles sur 40 % du revenu imposable (2066 millions \$ au 31 décembre 2013 et 1636 millions \$ au 1^{er} janvier 2013) et une tranche de 444 millions \$ avait trait aux

activités de la Société en France, où des impôts minimums sur le résultat sont exigibles sur 50 % du revenu imposable (338 millions \$ au 31 décembre 2013).

De plus, la Société disposait de 694 millions \$ de crédits d'impôt à l'investissement inutilisés, dont la plupart peuvent être reportés prospectivement pendant 20 ans, et de 80 millions \$ de pertes en capital nettes reportées prospectivement, pour lesquelles les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés (517 millions \$ et 57 millions \$ au 31 décembre 2013). Les pertes en capital nettes peuvent être reportées prospectivement indéfiniment et ne peuvent être utilisées qu'à l'égard de gains en capital imposables futurs.

Des actifs d'impôt différé nets de 242 millions \$ ont été comptabilisés au 31 décembre 2014 (639 millions \$ au 31 décembre 2013 et 821 millions \$ au 1^{er} janvier 2013) dans des territoires qui ont subi des pertes au cours de l'exercice écoulé ou de l'exercice précédent. D'après le niveau du revenu imposable historique, les projections du revenu imposable futur et les stratégies prudentes de planification fiscale, la direction croit qu'il est probable que la Société réalisera les avantages de ces différences déductibles et les reports prospectifs de pertes fiscales opérationnelles. Une perte de valeur des actifs d'impôt comptabilisés antérieurement d'un montant de 283 millions \$ a été comptabilisée à l'exercice 2014. Par suite de la pause du programme *Learjet 85*, la direction croit qu'il y a une certaine incertitude quant à la recouvrabilité de ces actifs d'impôt différés. Voir la Note 4 - Utilisation d'estimations et de jugements, pour plus d'informations sur la manière dont la Société détermine la mesure dans laquelle les actifs d'impôt différé sont comptabilisés.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé sur les résultats non distribués des filiales étrangères et des coentreprises et des entreprises associées de la Société lorsqu'ils sont considérés réinvestis indéfiniment, à moins qu'il soit probable que ces différences temporaires s'inverseront. Si ces résultats étaient distribués sous forme de dividendes ou autrement, la Société pourrait être assujettie à des impôts des sociétés ou à des retenues d'impôt à la source. Les différences temporaires imposables pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'élevaient à environ 343 millions \$ au 31 décembre 2014 (364 millions \$ au 31 décembre 2013 et 269 millions \$ au 1^{er} janvier 2013).

12. RÉSULTAT PAR ACTION

Le RPA de base et dilué a été calculé comme suit pour les exercices :

	2014	2013
(Nombre d'actions, d'options d'achat d'actions, d'UAR et d'UAD, en milliers)		
Résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.	(1 260) \$	564 \$
Dividendes sur actions privilégiées, incluant les impôts	(27)	(32)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de Bombardier Inc.	(1 287) \$	532 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	1 741 733	1 738 916
Effet net des options d'achat d'actions, des UAR et des UAD	733	2 213
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	1 742 466	1 741 129
RPA (en dollars)		
De base et dilué	(0,74) \$	0,31 \$

L'incidence de l'exercice des options d'achat d'actions, des UAR et des UAD a été incluse dans le calcul du RPA dilué dans le tableau ci-dessus, à l'exception de 41 274 213 options d'achat d'actions, UAR et UAD respectivement pour l'exercice 2014 (45 300 120 options d'achat d'actions, UAR et UAD, respectivement pour l'exercice 2013), étant donné que la valeur marchande moyenne des actions sous-jacentes était inférieure au prix d'exercice ou que les seuils de prix de marché cibles prédéterminés des actions classe B (droits de vote limités) de la Société ou les cibles de performance financière prédéterminées n'avaient pas été atteints.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les gains nets (pertes nettes) sur instruments financiers comptabilisés en résultat se présentaient comme suit pour les exercices :

	2014	2013
Instruments financiers évalués au coût amorti		
Prêts et créances – charges de dépréciation	(5) \$	(13) \$
Instruments financiers évalués à la juste valeur		
Étant à la juste valeur par le biais du résultat net – variations de la juste valeur		
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net		
Actifs financiers	15 \$	(37) \$
Passifs financiers	(14) \$	(13) \$
Devant être classés comme DFT		
Instruments dérivés non désignés dans une relation de couverture	(101) \$	(20) \$
Autres ⁽¹⁾	(12) \$	37 \$

⁽¹⁾ Exclut la tranche des revenus d'intérêt liée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie de 11 millions \$ pour l'exercice 2014 (14 millions \$ pour l'exercice 2013).

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

Le classement des instruments financiers et leur valeur comptable et juste valeur se présentaient comme suit aux :

	Juste valeur par le biais du résultat net			Coût amorti ⁽¹⁾	DDRC	Valeur comptable totale	Juste valeur
	DFT	Désignés	DAV				
31 décembre 2014							
Actifs financiers							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 489 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	2 489 \$	2 489 \$
Créances clients et autres débiteurs	—	—	—	1 538	—	1 538	1 538
Autres actifs financiers	43	578	330	422	485	1 858	1 869
	2 532 \$	578 \$	330 \$	1 960 \$	485 \$	5 885 \$	5 896 \$
Passifs financiers							
Fournisseurs et autres créditeurs	— \$	18 \$	s. o.	4 198 \$	—	4 216 \$	4 216 \$
Dette à long terme ⁽²⁾	—	—	s. o.	7 683	—	7 683	7 692
Autres passifs financiers	73	172	s. o.	719	592	1 556	1 655
	73 \$	190 \$	s. o.	12 600 \$	592 \$	13 455 \$	13 563 \$
31 décembre 2013							
Actifs financiers							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 397 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	3 397 \$	3 397 \$
Créances clients et autres débiteurs	—	—	—	1 492	—	1 492	1 492
Autres actifs financiers	129	673	315	425	663	2 205	2 203
	3 526 \$	673 \$	315 \$	1 917 \$	663 \$	7 094 \$	7 092 \$
Passifs financiers							
Fournisseurs et autres créditeurs	— \$	— \$	s. o.	4 089 \$	— \$	4 089 \$	4 089 \$
Dette à long terme ⁽²⁾	—	—	s. o.	7 203	—	7 203	7 346
Autres passifs financiers	25	142	s. o.	958	386	1 511	1 656
	25 \$	142 \$	s. o.	12 250 \$	386 \$	12 803 \$	13 091 \$
1^{er} janvier 2013							
Actifs financiers							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 557 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	2 557 \$	2 557 \$
Créances clients et autres débiteurs	—	—	—	1 311	—	1 311	1 311
Autres actifs financiers	92	697	217	133	643	1 782	1 782
	2 649 \$	697 \$	217 \$	1 444 \$	643 \$	5 650 \$	5 650 \$
Passifs financiers							
Fournisseurs et autres créditeurs	— \$	— \$	s. o.	3 310 \$	— \$	3 310 \$	3 310 \$
Dette à long terme ⁽²⁾	—	—	s. o.	5 405	—	5 405	5 272
Autres passifs financiers	15	158	s. o.	712	126	1 011	1 146
	15 \$	158 \$	s. o.	9 427 \$	126 \$	9 726 \$	9 728 \$

⁽¹⁾ Les actifs financiers sont classés comme des prêts et créances et les passifs financiers, comme autres que DFT.

⁽²⁾ Comprend la tranche courante de la dette à long terme.

s. o. : sans objet

Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

La Société fait l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires liées principalement à des instruments financiers dérivés et à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie qui comprennent un droit à compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Les montants qui font l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires, mais qui ne respectent pas certains critères de compensation ou la totalité d'entre eux, étaient comme suit aux :

Description des actifs et des passifs financiers comptabilisés	Montant comptabilisé dans les états financiers	Montants assujettis aux accords généraux de compensation	Montant net non assujetti aux accords généraux de compensation
31 décembre 2014			
Instruments financiers dérivés – actifs	528 \$	(271) \$	257 \$
Instruments financiers dérivés – passifs	(665) \$	344 \$	(321) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 489 \$	(73) \$	2 416 \$
31 décembre 2013			
Instruments financiers dérivés – actifs	792 \$	(304) \$	488 \$
Instruments financiers dérivés – passifs	(411) \$	316 \$	(95) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 397 \$	(12) \$	3 385 \$

Instruments dérivés et activités de couverture

La valeur comptable de tous les instruments financiers dérivés et non dérivés désignés dans une relation de couverture était comme suit aux :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013		1 ^{er} janvier 2013	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur						
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	— \$	— \$	36 \$	— \$	17 \$	6 \$
Swaps de taux d'intérêt	226	—	296	67	394	—
	226	—	332	67	411	6
Instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie⁽¹⁾						
Contrats de change à terme	259	592	331	319	232	120
Instruments financiers dérivés classés comme DFT⁽²⁾						
Contrats de change à terme	29	72	27	22	13	12
Swaps de taux d'intérêt	—	1	—	2	—	2
Instruments financiers dérivés incorporés						
Change	—	—	1	1	3	1
Options de rachat sur titres de dette à long terme	14	—	101	—	76	—
	43	73	129	25	92	15
Total des instruments financiers dérivés	528 \$	665 \$	792 \$	411 \$	735 \$	141 \$
Instruments financiers non dérivés désignés comme couvertures de placements nets						
Dette à long terme	— \$	23 \$	— \$	517 \$	— \$	1 042 \$

⁽¹⁾ La durée maximale des instruments financiers dérivés couvrant l'exposition de la Société à la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à des opérations prévues était de 35 mois au 31 décembre 2014.

⁽²⁾ Détenus à titre de couvertures économiques, à l'exception des instruments financiers dérivés incorporés.

Les gains nets sur les instruments de couverture désignés comme des relations de couverture de juste valeur et les pertes nettes découlant d'éléments couverts connexes attribuables aux risques couverts comptabilisés dans les charges de financement ont totalisé respectivement 173 millions \$ et 168 millions \$ pour l'exercice 2014 (pertes nettes de 205 millions \$ et gains nets de 213 millions \$ respectivement pour l'exercice 2013).

Les méthodes et les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers sont décrites à la Note 33 - Juste valeur des instruments financiers.

14. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient comme suit aux :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Trésorerie	997 \$	1 475 \$	916 \$
Équivalents de trésorerie			
Dépôts à terme	796	762	656
Fonds du marché monétaire	696	1 160	985
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 489 \$	3 397 \$	2 557 \$

Voir la Note 30 – Facilités de crédit pour des détails sur les clauses restrictives liées à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie.

15. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et autres débiteurs étaient comme suit aux :

	Total	Non en souffrance	En souffrance, mais n'ayant pas subi de moins-value ⁽³⁾		Ayant subi une moins-value ⁽⁴⁾
			Depuis moins de 90 jours	Depuis plus de 90 jours	
31 décembre 2014 ⁽¹⁾⁽²⁾					
Créances clients, montant brut	1 453 \$	717 \$	238 \$	381 \$	117 \$
Provision pour pertes sur créances	(39)	—	—	—	(39)
	1 414	717 \$	238 \$	381 \$	78 \$
Autres	124				
Total	1 538 \$				
31 décembre 2013 ⁽¹⁾⁽²⁾					
Créances clients, montant brut	1 430 \$	796 \$	194 \$	359 \$	81 \$
Provision pour pertes sur créances	(44)	—	—	—	(44)
	1 386	796 \$	194 \$	359 \$	37 \$
Autres	106				
Total	1 492 \$				
1^{er} janvier 2013 ⁽¹⁾⁽²⁾					
Créances clients, montant brut	1 256 \$	813 \$	204 \$	200 \$	39 \$
Provision pour pertes sur créances	(34)	—	—	—	(34)
	1 222	813 \$	204 \$	200 \$	5 \$
Autres	89				
Total	1 311 \$				

⁽¹⁾ Dont des tranches de 355 millions \$ et de 475 millions \$ étaient respectivement libellées en euros et autres monnaies au 31 décembre 2014 (respectivement 465 millions \$ et 411 millions \$ au 31 décembre 2013 et respectivement 396 millions \$ et 356 millions \$ au 1^{er} janvier 2013).

⁽²⁾ Dont une tranche de 419 millions \$ représentait des retenues liées aux contrats à long terme au 31 décembre 2014 d'après les modalités et conditions normales (392 millions \$ au 31 décembre 2013 et 240 millions \$ au 1^{er} janvier 2013).

⁽³⁾ Dont une tranche de 525 millions \$ des créances clients avait trait aux contrats à long terme de BT au 31 décembre 2014, sur laquelle un montant de 376 millions \$ était en souffrance depuis plus de 90 jours (509 millions \$ au 31 décembre 2013, sur laquelle un montant de 353 millions \$ était en souffrance depuis plus de 90 jours et 335 millions \$ au 1^{er} janvier 2013, sur laquelle un montant de 190 millions \$ était en souffrance depuis plus de 90 jours). BT évalue si ces créances sont recouvrables dans le cadre de ses pratiques de gestion du risque applicables aux contrats à long terme dans leur ensemble.

⁽⁴⁾ Dont un montant brut de 71 millions \$ de créances clients qui étaient individuellement considérées comme ayant subi une moins-value au 31 décembre 2014 (73 millions \$ au 31 décembre 2013 et 34 millions \$ au 1^{er} janvier 2013).

Les facteurs pris en compte par la Société pour classer les créances clients comme ayant subi une moins-value sont les suivants : le client a déclaré faillite ou fait l'objet d'une procédure d'administration, les paiements font l'objet d'un litige, ou les paiements sont en souffrance. Pour de plus amples renseignements sur le risque financier, se reporter à la Note 32 - Gestion du risque financier.

Provision pour pertes sur créances – Les variations de la provision pour pertes sur créances s'établissaient comme suit pour les exercices :

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	(44) \$	(34) \$
Provision pour pertes sur créances	(5)	(13)
Montants radiés	(1)	3
Reprises	8	3
Incidence des fluctuations de taux de change	3	(3)
Solde à la fin de l'exercice	(39) \$	(44) \$

Facilités d'affacturage hors bilan

Dans le cours normal de ses affaires, BT a conclu des facilités d'affacturage selon lesquelles il peut vendre, sans recours de crédit, des créances clients admissibles. Des créances clients de 974 millions € (1183 millions \$) étaient en cours en vertu de ces facilités au 31 décembre 2014 (1084 millions € (1495 millions \$) au 31 décembre 2013 et 886 millions € (1169 millions \$) au 1^{er} janvier 2013). Des créances clients de 1287 millions € (1712 millions \$) ont été vendues à ces facilités au cours de l'exercice 2014 (1213 millions € (1611 millions \$) au cours de l'exercice 2013).

16. STOCKS

Les stocks étaient comme suit aux :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Programmes aéronautiques	4 600 \$	4 847 \$	4 345 \$
Contrats à long terme			
Contrats de production			
Coûts engagés et marges comptabilisées	7 369	7 064	5 387
Moins : avances et facturations progressives	(5 558)	(5 406)	(4 014)
	1 811	1 658	1 373
Contrats de services			
Coûts engagés et marges comptabilisées	310	420	408
Moins : avances et facturations progressives	(17)	(19)	(15)
	293	401	393
Produits finis ⁽¹⁾	1 266	1 328	1 429
	7 970 \$	8 234 \$	7 540 \$

⁽¹⁾ Les produits finis comprennent 1 avion neuf non rattaché à une commande ferme d'avions et 57 avions d'occasion, totalisant 485 millions \$ au 31 décembre 2014 (11 avions neufs et 43 avions d'occasion, totalisant 535 millions \$ au 31 décembre 2013, et 3 avions neufs et 74 avions d'occasion, totalisant 551 millions \$ au 1^{er} janvier 2013).

Au 31 décembre 2014, les produits finis comprenaient 248 millions \$ d'avions d'occasion légalement vendus à des tiers et loués en vertu de facilités de cession-bail (134 millions \$ au 31 décembre 2013 et 147 millions \$ au 1^{er} janvier 2013). Le produit de vente correspondant est comptabilisé dans les obligations au titre des transactions de cession-bail.

Le montant des stocks comptabilisé dans le coût des ventes a totalisé 16 426 millions \$ pour l'exercice 2014 (14 106 millions \$ pour l'exercice 2013). Ces montants comprennent une moins-value de 172 millions \$ pour l'exercice 2014 (147 millions \$ pour l'exercice 2013). Une moins-value additionnelle de 21 millions \$ (24 millions \$ pour l'exercice 2013) est comptabilisée dans les éléments spéciaux pour l'exercice 2014. Voir la Note 8 – Éléments spéciaux, pour plus de détails.

En vertu de certains contrats, le titre de propriété des stocks est dévolu au client au rythme de l'avancement des travaux, selon les ententes contractuelles et les pratiques de l'industrie. En outre, dans le cours normal des affaires, la Société fournit des garanties d'exécution, des garanties bancaires et d'autres formes de garanties aux clients, principalement chez BT, au titre des avances reçues de clients dans l'attente de l'exécution de certains contrats. Conformément aux pratiques de l'industrie, la Société demeure responsable envers les acheteurs quant aux obligations habituelles des entrepreneurs relativement à l'achèvement des contrats conformément aux spécifications préétablies, au calendrier de livraisons et au rendement des produits.

Les avances et facturations progressives reçues dans le cadre de contrats à long terme en cours s'établissaient à 7273 millions \$ au 31 décembre 2014 (7777 millions \$ au 31 décembre 2013 et 5792 millions \$ au 1^{er} janvier 2013). Les revenus comprennent les revenus tirés de contrats à long terme de BT, qui se sont élevés à 7366 millions \$ pour l'exercice 2014 (6409 millions \$ pour l'exercice 2013).

17. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers étaient comme suit aux :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	528 \$	792 \$	735 \$
Placements dans des structures de financement ⁽²⁾	360	331	329
Placements dans des titres ⁽²⁾⁽³⁾	346	335	243
Créances sur contrats à long terme	321	319	—
Prêts et créances liées à des contrats de location – avions ⁽²⁾⁽⁴⁾	275	400	423
Encaisse affectée	17	19	25
Autres	11	9	27
	1 858 \$	2 205 \$	1 782 \$
Dont la tranche courante	530 \$	637 \$	443 \$
Dont la tranche non courante	1 328	1 568	1 339
	1 858 \$	2 205 \$	1 782 \$

⁽¹⁾ Voir la Note 13 - Instruments financiers.

⁽²⁾ Comptabilisés à la juste valeur, sauf les 12 millions \$ de prêts et créances liées à des contrats de location – avions, 16 millions \$ de placements dans des titres et 45 millions \$ de placements dans des structures de financement comptabilisés au coût amorti au 31 décembre 2014 (respectivement 12 millions \$, 20 millions \$ et 46 millions \$ au 31 décembre 2013 et respectivement 11 millions \$, 26 millions \$ et 44 millions \$ au 1^{er} janvier 2013).

⁽³⁾ Comprennent 70 millions \$ de titres visant à garantir les apports éventuels en capital à effectuer à l'égard de garanties émises relativement à la vente d'avions au 31 décembre 2014 (70 millions \$ au 31 décembre 2013 et néant au 1^{er} janvier 2013).

⁽⁴⁾ Le financement consenti à trois transporteurs aériens représentait 64 % du total des prêts et créances liées à des contrats de location – avions au 31 décembre 2014 (quatre transporteurs aériens représentaient 59 % au 31 décembre 2013 et quatre transporteurs aériens représentaient 60 % au 1^{er} janvier 2013). Les prêts et créances liées à des contrats de location – avions sont généralement garantis par les actifs connexes. La valeur de la garantie est étroitement liée au rendement de l'industrie de l'aviation commerciale et aux particularités de l'avion (âge, type-version et nombre de sièges), de même qu'à d'autres particularités.

18. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs étaient comme suit aux :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Charges payées d'avance	760 \$	620 \$	366 \$
Taxe de vente et autres taxes	302	344	281
Avantages de retraite ⁽¹⁾	159	174	38
Immobilisations incorporelles autres que l'outillage des programmes aéronautiques et le goodwill ⁽²⁾	156	186	210
Charges de financement différées	138	100	103
Frais différés – programme de multipropriété Flexjet	—	—	206
Autres	33	9	30
	1 548 \$	1 433 \$	1 234 \$
Dont la tranche courante	592 \$	626 \$	564 \$
Dont la tranche non courante	956	807	670
	1 548 \$	1 433 \$	1 234 \$

⁽¹⁾ Voir la Note 21 – Avantages de retraite.

⁽²⁾ Voir la Note 20 – Immobilisations incorporelles.

19. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles étaient comme suit aux :

	Terrains	Bâtiments	Matériel	Construction en cours	Autres	Total
Coût						
Solde au 31 décembre 2013	98 \$	2 218 \$	1 287 \$	356 \$	429 \$	4 388 \$
Additions	—	41	45	228	2	316
Cessions	—	(5)	(81)	—	(12)	(98)
Transferts	—	279	124	(407)	4	—
Incidence des fluctuations de taux de change	(7)	(120)	(28)	(6)	(1)	(162)
Solde au 31 décembre 2014	91 \$	2 413 \$	1 347 \$	171 \$	422 \$	4 444 \$
Amortissement et moins-value cumulés						
Solde au 31 décembre 2013	— \$	(1 232) \$	(825) \$	— \$	(265) \$	(2 322) \$
Amortissement	—	(65)	(107)	—	(17)	(189)
Cessions	—	4	66	—	10	80
Incidence des fluctuations de taux de change	—	81	2	—	(4)	79
Solde au 31 décembre 2014	— \$	(1 212) \$	(864) \$	— \$	(276) \$	(2 352) \$
Valeur comptable nette	91 \$	1 201 \$	483 \$	171 \$	146 \$	2 092 \$

	Terrains	Bâtiments	Matériel	Construction en cours	Autres	Total
Coût						
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	99 \$	2 132 \$	1 333 \$	179 \$	447 \$	4 190 \$
Additions	1	68	41	254	27	391
Cessions	(3)	(29)	(149)	—	(42)	(223)
Transferts	—	13	68	(78)	(3)	—
Incidence des fluctuations de taux de change	1	34	(6)	1	—	30
Solde au 31 décembre 2013	98 \$	2 218 \$	1 287 \$	356 \$	429 \$	4 388 \$
Amortissement et moins-value cumulés						
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	— \$	(1 164) \$	(832) \$	— \$	(261) \$	(2 257) \$
Amortissement	—	(60)	(104)	—	(18)	(182)
Cessions	—	17	101	—	12	130
Incidence des fluctuations de taux de change	—	(25)	10	—	2	(13)
Solde au 31 décembre 2013	— \$	(1 232) \$	(825) \$	— \$	(265) \$	(2 322) \$
Valeur comptable nette	98 \$	986 \$	462 \$	356 \$	164 \$	2 066 \$

Le tableau qui précède comprend des actifs en vertu de contrats de location-financement, à l'égard desquels la Société est le locataire, présentés dans Autres, dont le coût et l'amortissement cumulé totalisaient respectivement 243 millions \$ et 91 millions \$ au 31 décembre 2014 (respectivement 195 millions \$ et 83 millions \$ au 31 décembre 2013 et 225 millions \$ et 103 millions \$ au 1^{er} janvier 2013).

Le tableau qui précède comprend également des avions visés par des contrats de location simple, dont la Société est le locateur, présentés dans Autres, dont le coût et l'amortissement cumulé totalisaient respectivement 35 millions \$ et 14 millions \$ au 31 décembre 2014 (respectivement 40 millions \$ et 12 millions \$ au 31 décembre 2013 et 51 millions \$ et 12 millions \$ au 1^{er} janvier 2013). Le revenu de location tiré des contrats de location simple et l'amortissement des actifs visés par des contrats de location simple se sont établis respectivement à 5 millions \$ et 2 millions \$ pour l'exercice 2014 (respectivement 10 millions \$ et 3 millions \$ pour l'exercice 2013).

20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles étaient comme suit aux :

	Outillage des programmes aéronautiques			Goodwill	Autres ⁽¹⁾⁽²⁾	Total
	Acquis	Généré en interne	Total ⁽³⁾			
Coût						
Solde au 31 décembre 2013	1 404 \$	8 503 \$	9 907 \$	2 381 \$	739 \$	13 027 \$
Additions	235	1 421	1 656	11	33	1 700
Cessions	—	(1)	(1)	—	(10)	(11)
Incidence des fluctuations de taux de change	—	—	—	(265)	(48)	(313)
Solde au 31 décembre 2014	1 639 \$	9 923 \$	11 562 \$	2 127 \$	714 \$	14 403 \$
Amortissement et moins-value cumulés						
Solde au 31 décembre 2013	(620) \$	(2 681) \$	(3 301) \$	— \$	(553) \$	(3 854) \$
Amortissement	(11)	(161)	(172)	—	(56)	(228)
Moins-value	(69)	(1 197)	(1 266)	—	—	(1 266)
Cessions	—	—	—	—	10	10
Incidence des fluctuations de taux de change	—	—	—	—	41	41
Solde au 31 décembre 2014	(700) \$	(4 039) \$	(4 739) \$	— \$	(558) \$	(5 297) \$
Valeur comptable nette	939 \$	5 884 \$	6 823 \$	2 127 \$	156 \$	9 106 \$

	Outillage des programmes aéronautiques			Goodwill	Autres ⁽¹⁾⁽²⁾	Total
	Acquis	Généré en interne	Total ⁽³⁾			
Coût						
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	1 254 \$	6 670 \$	7 924 \$	2 316 \$	737 \$	10 977 \$
Additions	150	1 834	1 984	—	44	2 028
Cessions	—	(1)	(1)	—	(56)	(57)
Incidence des fluctuations de taux de change	—	—	—	65	14	79
Solde au 31 décembre 2013	1 404 \$	8 503 \$	9 907 \$	2 381 \$	739 \$	13 027 \$
Amortissement et moins-value cumulés						
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	(604) \$	(2 550) \$	(3 154) \$	— \$	(527) \$	(3 681) \$
Amortissement	(16)	(131)	(147)	—	(62)	(209)
Cessions	—	—	—	—	47	47
Incidence des fluctuations de taux de change	—	—	—	—	(11)	(11)
Solde au 31 décembre 2013	(620) \$	(2 681) \$	(3 301) \$	— \$	(553) \$	(3 854) \$
Valeur comptable nette	784 \$	5 822 \$	6 606 \$	2 381 \$	186 \$	9 173 \$

(1) Présenté à la Note 18 – Autres actifs.

(2) Comprennent les immobilisations incorporelles générées en interne dont le coût et l'amortissement cumulé s'établissaient respectivement à 367 millions \$ et 254 millions \$ au 31 décembre 2014 (respectivement 359 millions \$ et 243 millions \$ au 31 décembre 2013 et respectivement 325 millions \$ et 207 millions \$ au 1^{er} janvier 2013).

(3) Comprend les immobilisations incorporelles en développement au coût de 6126 millions \$ au 31 décembre 2014 (5923 millions \$ au 31 décembre 2013 et 4059 millions \$ au 1^{er} janvier 2013).

Outillage des programmes aéronautiques

La valeur comptable nette de l'outillage des programmes aéronautiques comprenait 4359 millions \$ pour les avions commerciaux et 2464 millions \$ pour les avions d'affaires au 31 décembre 2014 (respectivement 3746 millions \$ et 2860 millions \$ au 31 décembre 2013 et respectivement 2766 millions \$ et 2004 millions \$ au 1^{er} janvier 2013).

Programme d'avion d'affaires Learjet 85

Le 15 janvier 2015, Bombardier a annoncé une pause du programme d'avion d'affaires *Learjet 85*. La pause fait suite à une révision à la baisse des prévisions de Bombardier pour le marché des avions d'affaires, surtout en raison de la faiblesse persistante de la catégorie des avions légers depuis le ralentissement économique. Par conséquent, la Société a soumis l'unité génératrice de trésorerie *Learjet 85* (le « programme *Learjet 85* »), qui est composée principalement de coûts de développement capitalisés, à un test de dépréciation. La Société a établi que la valeur comptable du programme *Learjet 85* était supérieure à la valeur recouvrable et a donc comptabilisé une charge de dépréciation de 1266 millions \$ dans les éléments spéciaux relativement aux coûts de développement du *Learjet 85*.

La valeur recouvrable du programme *Learjet 85* était fondée sur la juste valeur moins les coûts de sortie. L'évaluation de la juste valeur du programme *Learjet 85* est classée au Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. L'estimation de la juste valeur moins les coûts de sortie a été établie d'après des flux de trésorerie prévus et une prévision à long terme préparée ultérieurement par la direction et selon un taux d'actualisation après impôts de 8 % basé sur un échantillonnage de référence de sociétés ouvertes représentatives dans le secteur de l'aéronautique. Il a été tenu compte, dans la prévision des flux de trésorerie de la valeur recouvrable du programme *Learjet 85*, d'une durée de vie du programme de 25 ans qui reflète des investissements supplémentaires liés aux améliorations et variantes, suivie d'une période additionnelle de 10 ans sur le marché de l'après-vente.

Pour plus de détails sur la méthode utilisée par la Société pour effectuer les tests de dépréciation de l'outillage des programmes aéronautiques, voir la Note 4 – Utilisation d'estimations et de jugements.

Goodwill

Le goodwill est lié à l'acquisition, en mai 2001, de DaimlerChrysler Rail Systems GmbH (« Adtranz »). Ce goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction au niveau du secteur opérationnel de BT. La Société a effectué un test de dépréciation au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014. La Société n'a relevé aucune dépréciation. Voir la Note 4 – Utilisation d'estimations et de jugements, pour plus d'informations.

21. AVANTAGES DE RETRAITE

La Société offre plusieurs régimes de retraite à prestations définies capitalisés et non capitalisés, ainsi que des régimes de retraite à cotisations définies, au Canada comme à l'étranger, à la majorité de ses employés. La Société offre également d'autres avantages de retraite à prestations définies non capitalisés, visant certains groupes d'employés surtout au Canada et aux États-Unis.

Les régimes de retraite sont définis comme des régimes à prestations définies ou des régimes à cotisations définies. Les régimes à prestations définies précisent le montant des prestations qu'un employé recevra à la retraite, tandis que les régimes à cotisations définies précisent le mode d'établissement des cotisations. Par conséquent, les régimes à cotisations définies n'affichent aucun déficit ni aucun excédent. Les régimes hybrides représentent une combinaison des régimes à prestations définies et à cotisations définies.

Les régimes capitalisés sont des régimes pour lesquels les actifs de régimes distincts sont placés en fiducie. Les régimes non capitalisés sont des régimes pour lesquels il n'y a pas d'actifs de régimes distincts, car l'établissement d'actifs de régimes distincts n'est généralement pas permis ou ne cadre pas avec les pratiques locales.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES CAPITALISÉS

Les principaux régimes de retraite à prestations définies de la Société sont offerts au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Par conséquent, des tranches très importantes des obligations au titre des actifs du régime à prestations définies et des avantages sont situées dans ces pays. Le texte qui suit porte principalement sur les régimes enregistrés dans ces trois pays.

Gouvernance

En vertu des législations applicables se rapportant aux régimes de retraite, l'administrateur de chaque régime est soit la Société, dans le cas des régimes américains et canadiens enregistrés à l'extérieur du Québec, soit un comité de régime de retraite, un conseil de fiduciaires ou un fiduciaire constitué en société dans le cas des régimes enregistrés au Québec et au Royaume-Uni.

Il incombe aux administrateurs de gérer les actifs du régime et d'élaborer les politiques d'investissement qui définissent, pour chaque régime, les objectifs de placement, la répartition cible de l'actif, les stratégies d'atténuation des risques, et d'autres éléments exigés par les lois sur les régimes de retraite.

Les actifs des régimes sont mis en commun dans trois fonds communs de placement, respectivement pour les régimes canadien, britannique et américain afin de réaliser des économies d'échelle et d'améliorer l'efficacité, la diversification et la liquidité. Les fonds communs de placement sont divisés en fonds sous-jacents ou catégories d'actifs afin de permettre à chaque régime de répartir son actif comme il l'entend en fonction du profil de son passif au titre des prestations constituées.

La gestion de ces fonds a été confiée à trois comités d'investissement (canadien, britannique et américain). Ces comités sont responsables de la répartition de l'actif entre les divers fonds sous-jacents et diverses catégories d'actifs conformément à la politique d'investissement de chaque régime. Ils ont aussi pour fonction d'engager, de surveiller et de mettre à pied les gestionnaires de placement et ont établi une structure comportant plusieurs gestionnaires pour chaque fonds sous-jacent et chaque catégorie d'actifs. Ils sont soutenus par le Service de gestion des caisses de retraite de Bombardier Inc., qui surveille quotidiennement la gestion des actifs des régimes et des fonds communs de placement. L'administration quotidienne des régimes est déléguée à Bombardier Inc. ou à des fournisseurs externes de services d'administration de la caisse de retraite. Les administrateurs, les comités d'investissement et Bombardier Inc. se fient également à l'expertise de conseillers juridiques, d'actuaire, d'auditeurs et de conseillers en placement externes.

Politique en matière de prestations de retraite

Les prestations des régimes de retraite à prestations définies sont habituellement fondées sur le salaire et les années de service. Au Canada et aux États-Unis, depuis le 1^{er} septembre 2013, tous les nouveaux employés non syndiqués participent à des régimes à cotisations définies (c.-à-d. qu'ils n'ont plus la possibilité de participer à un régime à prestations définies ni à un régime hybride). Les employés qui participent à un régime à prestations définies ou à un régime hybride non accessible aux nouveaux participants continuent d'accumuler des années de service dans leur régime d'origine.

Au Royaume-Uni, sept des neuf régimes à prestations définies ne sont plus accessibles aux nouveaux participants. Les nouveaux employés participent à des régimes à cotisations définies. Les droits à pension accumulés sont indexés sur l'inflation conformément aux lois sur les régimes de retraite et les règlements du régime.

Exigences en matière de capitalisation

Les évaluations actuarielles sont effectuées par des sociétés indépendantes engagées par la Société ou les administrateurs, comme l'exigent les lois sur les régimes de retraite. Ces évaluations ont pour but de déterminer la situation financière des régimes et les cotisations annuelles à verser par la Société pour capitaliser les prestations s'accumulant au cours de l'exercice (coût normal) et les déficits accumulés au cours des exercices antérieurs. Les exigences en matière de financement minimal sont établies aux termes des lois sur les régimes de retraite pertinentes.

Les régimes de retraite au Canada sont régis par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec, la *Loi sur les régimes de retraite* d'Ontario, la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* du Canada dans le cas des régimes relevant de l'autorité fédérale, et la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les évaluations actuarielles sont exigées au moins une fois tous les trois ans. Selon la juridiction et la situation de capitalisation du régime, les évaluations actuarielles peuvent être exigées une fois l'an. Les cotisations sont établies par l'actuaire désigné et couvrent les coûts normaux et les déficits en situation de continuité de l'exploitation (établis en supposant que le régime continuera de s'appliquer) ou les déficits de solvabilité (établis en supposant qu'il est mis fin au régime et que ce dernier est liquidé), comme prescrits par les lois et les pratiques actuarielles. Conformément aux lois en vigueur, des cotisations minimales sont nécessaires pour amortir les déficits en situation de continuité de

l'exploitation sur une période de quinze ans et les déficits de solvabilité sur une période de cinq ans. Les mesures d'allègement provisoire de la capitalisation du déficit de solvabilité mises en place afin d'atténuer les effets néfastes de la crise financière de 2008 permettent l'amortissement des déficits de solvabilité sur une période pouvant s'échelonner jusqu'à dix ans.

Les régimes de retraite aux États-Unis sont régis par la loi intitulée *Employee Retirement Income Security Act*, le *Internal Revenue Code*, la loi intitulée *Pension Protection Act of 2006* et la loi intitulée *Highway and Transportation Funding Act*. Les évaluations actuarielles sont exigées annuellement. Les cotisations sont déterminées par des actuaires désignés et couvrent le coût normal et des déficits, comme il est prescrit par la loi. Les déficits de capitalisation sont généralement amortis sur une période de sept ans.

Les régimes de retraite au Royaume-Uni sont régis par la loi intitulée *Pensions Act of 2004*. Les évaluations actuarielles sont exigées au moins une fois tous les trois ans. La période d'amortissement du déficit de capitalisation est déterminée conjointement par les administrateurs et la Société.

Politiques d'investissement

Les politiques d'investissement sont élaborées dans le but d'obtenir un rendement des investissements à long terme qui, combiné avec les cotisations, permettra aux régimes de disposer d'un actif suffisant pour pouvoir verser les prestations promises tout en maintenant un niveau de risque acceptable compte tenu de la tolérance au risque des parties prenantes des régimes. Pour plus d'informations, voir la section ci-après sur les initiatives de gestion des risques.

La répartition cible de l'actif est déterminée en fonction de la conjoncture et des conditions de marché prévues, du profil d'échéance des passifs des régimes, du niveau de capitalisation des régimes respectifs et de la tolérance au risque des parties prenantes des régimes.

La stratégie d'investissement des régimes consiste à investir majoritairement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, dans des titres à rendement réel (titres liés aux actifs d'infrastructure et immobiliers mondiaux).

Au 31 décembre 2014, la répartition cible moyenne de l'actif était comme suit :

- 52 %, 50 % et 51 % en titres à revenu fixe, respectivement pour les régimes du Canada, du R.-U. et des É.-U.;
- 38 %, 35 % et 44 % en titres de participation, respectivement pour les régimes du Canada, du R.-U. et des É.-U.; et
- 10 %, 15 % et 5 % en titres à rendement réel, respectivement pour les régimes du Canada, du R.-U. et des É.-U.

En outre, pour atténuer le risque de taux d'intérêt, des portefeuilles de superposition de couvertures de taux d'intérêt (composés de swaps de taux d'intérêt à long terme et de contrats à terme sur des valeurs du Trésor à long terme) ont été mis en place en 2013 pour la plupart des régimes. Les portefeuilles de superposition de couvertures de taux d'intérêt ont été liquidés en 2014 pour réaliser les gains entraînés par la baisse des rendements des obligations. Ces portefeuilles seront remis en place lorsque le marché sera favorable.

Les administrateurs des régimes ont également élaboré des stratégies d'atténuation dynamique des risques. Par conséquent, il est probable que la répartition de l'actif sera effectuée de façon plus prudente à l'avenir et que des portefeuilles de superposition des couvertures de taux d'intérêt seront établis au fil de l'amélioration continue du niveau de capitalisation des régimes et des conditions de marché. Le Service de gestion des caisses de retraite de Bombardier Inc. surveille les déclencheurs d'atténuation des risques au quotidien pour assurer la mise en œuvre rapide et efficace de ces stratégies. La Société effectue périodiquement, en collaboration avec les administrateurs, des études des actifs et des passifs pour déterminer si les politiques d'investissement et les stratégies d'atténuation des risques sont appropriées.

Initiatives de gestion des risques

Les régimes de retraite de la Société sont exposés à divers risques, y compris le risque lié aux titres de capitaux propres, le risque de taux d'intérêt, le risque d'inflation, le risque de change, le risque de liquidité et le risque de longévité. Plusieurs stratégies et politiques de gestion des risques ont été mises en place pour atténuer l'incidence que ces risques pourraient avoir sur le niveau de capitalisation des régimes à prestations définies et sur le niveau futur des cotisations de la Société. Une description des principaux risques et des mesures d'atténuation adoptées pour les contrôler est présentée ci-après.

Risque lié aux titres de capitaux propres

Le risque lié aux titres de capitaux propres est le risque lié aux fluctuations du cours des titres de capitaux propres. Ce risque est géré au moyen de la diversification des portefeuilles par région, par secteur et par stratégie d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de variation de la juste valeur des actifs et des passifs des régimes attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt. Ce risque est géré en réduisant l'asymétrie entre la durée des actifs des régimes et celle des obligations au titre des avantages de retraite. La Société y parvient en ayant une tranche du portefeuille investie dans des titres à revenu fixe à long terme et des portefeuilles de superposition des couvertures de taux d'intérêt.

Risque d'inflation

Le risque d'inflation est le risque que les prestations indexées en fonction de l'inflation augmentent considérablement par suite des variations des taux d'inflation. Pour gérer ce risque, l'indexation des prestations a été plafonnée pour certains régimes et une partie des actifs des régimes a été investie dans des titres à rendement réel et des titres à revenu fixe à rendement réel.

Risque de change

L'exposition au risque de change découle des fluctuations de la juste valeur des actifs des régimes libellés dans une devise autre que la devise dans laquelle les passifs des régimes sont libellés. Le risque de change est géré au moyen de stratégies de couverture de change conformément aux politiques d'investissement des régimes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié aux actifs détenus qui ne peuvent être facilement convertis en liquidités aux fins du versement des prestations ou du rééquilibrage des portefeuilles. Le risque de liquidité est géré en investissant dans des obligations d'État et dans des contrats à terme standardisés sur des titres de capitaux propres et en ne détenant aucun investissement dans des placements privés ou des fonds de couverture.

Risque de longévité

Le risque de longévité est le risque que les prestations soient versées plus longtemps que prévu en raison de l'augmentation de l'espérance de vie. Ce risque est atténué en ayant recours aux tables de mortalité les plus récentes pour établir le niveau des cotisations

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES NON CAPITALISÉS

Les régimes non capitalisés sont situés dans des pays où l'établissement de fonds pour les actifs de régimes distincts est généralement non permis ou non conforme à la pratique locale. Les principaux régimes à prestations définies non capitalisés de la Société sont situés en Allemagne. Près de la moitié du passif au titre des régimes à prestations définies non capitalisés en Allemagne a trait à des régimes pour lesquels les prestations ont cessé de s'accumuler. La Société cotise annuellement à l'association de protection de la retraite Pensions Sicherungs Verein, qui assurerait le versement des prestations de retraite, jusqu'à concurrence de certains plafonds, si jamais les promoteurs du régime devenaient insolvables.

RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Une proportion croissante des employés participent à des régimes de retraite à cotisations définies et, par conséquent, les cotisations à ces régimes se sont accrues au cours des dernières années. Les régimes de retraite à cotisations définies les plus importants sont situés au Canada et aux États-Unis. Les administrateurs des régimes et les comités d'investissement surveillent la gestion des actifs des régimes à cotisations définies.

AUTRES RÉGIMES

La Société offre aussi d'autres régimes à prestations définies non capitalisés, comprenant principalement des prestations d'assurance-maladie complémentaires de retraite, d'assurance-vie et des allocations de retraite surtout au Canada pour BA. La Société offre une assurance-vie et une assurance-maladie complémentaire de retraite dont les modalités varient selon les divers groupes d'employés au Canada. Les nouveaux employés non syndiqués ne bénéficient plus de l'assurance-maladie complémentaire de retraite, recevant plutôt un montant forfaitaire au départ à la retraite.

RÉGIMES D'AVANTAGES DE RETRAITE

Le tableau suivant présente les composantes du coût des avantages de retraite pour les exercices :

	2014			2013		
	Avantages de retraite	Autres avantages	Total	Avantages de retraite	Autres avantages	Total
Coût des services rendus	273 \$	7 \$	280 \$	301 \$	12 \$	313 \$
Charge de désactualisation	61	15	76	96	17	113
Coût des services passés (crédit)	(2)	(3)	(5)	—	—	—
Compression	(22)	1	(21)	(15)	—	(15)
Règlement	(2)	—	(2)	(3)	—	(3)
Autres	2	—	2	1	—	1
Régimes à prestations définies	310	20	330	380	29	409
Régimes à cotisations définies	90	—	90	87	—	87
Total des coûts au titre des avantages de retraite	400 \$	20 \$	420 \$	467 \$	29 \$	496 \$
Se rapportant à						
Régimes à prestations définies capitalisés	264 \$	s. o.	264 \$	335 \$	s. o.	335 \$
Régimes à prestations définies non capitalisés	46 \$	20 \$	66 \$	45 \$	29 \$	74 \$
Régimes à cotisations définies	90 \$	s. o.	90 \$	87 \$	s. o.	87 \$
Comptabilisés comme suit						
Charge RAI ou coûts capitalisés	339 \$	5 \$	344 \$	371 \$	12 \$	383 \$
Charges de financement	61 \$	15 \$	76 \$	96 \$	17 \$	113 \$

s. o. : sans objet

Les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation des régimes à prestations définies comptabilisés en AERG, et présentés comme un élément distinct du déficit, étaient comme suit pour les exercices :

Gains (pertes)	
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	(2 794) \$
Incidence du plafonnement de l'actif	(30)
Gains actuariels, montant net	865
Incidence des fluctuations de taux de change	76
Impôts sur le résultat	(87)
Solde au 31 décembre 2013	(1 970)
Incidence du plafonnement de l'actif	28
Gains actuariels, montant net	(767)
Incidence des fluctuations de taux de change	93
Impôts sur le résultat	(45)
Solde au 31 décembre 2014	(2 661) \$

Les tableaux qui suivent présentent les variations de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur de l'actif des régimes de retraite pour les exercices :

	2014			2013		
	Avantages de retraite	Autres avantages	Total	Avantages de retraite	Autres avantages	Total
Variation de l'obligation au titre des prestations						
Obligation au début de l'exercice	9 955 \$	335 \$	10 290 \$	9 979 \$	416 \$	10 395 \$
Désactualisation	444	15	459	416	17	433
Coût des services rendus	273	7	280	301	12	313
Cotisations des participants aux régimes	39	—	39	41	—	41
Coût des services passés (crédit)	(2)	(3)	(5)	—	—	—
Écarts actuariels - changements dans les hypothèses financières	1 470	44	1 514	(432)	(34)	(466)
Écarts actuariels - changements dans les écarts entre résultats et prévisions	(98)	(23)	(121)	65	(6)	59
Écarts actuariels - changements dans les hypothèses démographiques	58	(8)	50	104	(34)	70
Avantages versés	(333)	(16)	(349)	(294)	(14)	(308)
Compression	(22)	1	(21)	(15)	—	(15)
Règlement	(26)	—	(26)	(3)	—	(3)
Autres	2	—	2	(26)	—	(26)
Incidence des fluctuations de taux de change	(797)	(25)	(822)	(181)	(22)	(203)
Obligation à la fin de l'exercice	10 963 \$	327 \$	11 290 \$	9 955 \$	335 \$	10 290 \$
Obligation attribuable aux						
Participations en activité	5 912 \$	200 \$	6 112 \$	5 485 \$	207 \$	5 692 \$
Participations titulaires de droits à prestations différées	1 443	—	1 443	1 298	—	1 298
Retraités	3 608	127	3 735	3 172	128	3 300
	10 963 \$	327 \$	11 290 \$	9 955 \$	335 \$	10 290 \$
Variation des actifs des régimes						
Juste valeur au début de l'exercice	8 332 \$	— \$	8 332 \$	7 434 \$	— \$	7 434 \$
Cotisations de la Société	370	16	386	467	14	481
Cotisations des participants aux régimes	39	—	39	41	—	41
Revenus d'intérêts sur les actifs des régimes	383	—	383	320	—	320
Gains actuariels	676	—	676	528	—	528
Avantages versés	(333)	(16)	(349)	(294)	(14)	(308)
Règlement	(24)	—	(24)	—	—	—
Frais d'administration	(9)	—	(9)	(9)	—	(9)
Incidence des fluctuations de taux de change	(614)	—	(614)	(155)	—	(155)
Juste valeur à la fin de l'exercice	8 820 \$	— \$	8 820 \$	8 332 \$	— \$	8 332 \$

Le tableau qui suit présente le rapprochement des actifs des régimes et des obligations au montant comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés aux :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013		1 ^{er} janvier 2013	
	Avantages de retraite	Autres avantages	Avantages de retraite	Autres avantages	Avantages de retraite	Autres avantages
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	10 963 \$	327 \$	9 955 \$	335 \$	9 979 \$	416 \$
Juste valeur des actifs des régimes	(8 820)	—	(8 332)	—	(7 434)	—
	2 143	327	1 623	335	2 545	416
Incidence du test de plafonnement de la valeur de l'actif ⁽¹⁾	—	—	29	—	—	—
Montant net comptabilisé	2 143 \$	327 \$	1 652 \$	335 \$	2 545 \$	416 \$
Montants inclus dans les éléments suivants :						
Avantages de retraite						
Passif	2 302 \$	327 \$	1 826 \$	335 \$	2 583 \$	416 \$
Actif ⁽²⁾	(159)	—	(174)	—	(38)	—
Passif net	2 143 \$	327 \$	1 652 \$	335 \$	2 545 \$	416 \$

⁽¹⁾ Inclut l'incidence des fluctuations de taux de change.

⁽²⁾ Présenté à la Note 18 – Autres actifs.

Le tableau suivant présente la répartition du passif net au titre des avantages de retraite entre les principaux pays aux :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013		1 ^{er} janvier 2013	
	Avantages de retraite	Autres avantages	Avantages de retraite	Autres avantages	Avantages de retraite	Autres avantages
Régimes de retraite capitalisés						
Canada	826 \$	— \$	502 \$	— \$	1 138 \$	— \$
É.-U.	347	—	186	—	333	—
R.-U.	74	—	125	—	170	—
Autres	103	—	114	—	167	—
	1 350	—	927	—	1 808	—
Régimes de retraite non capitalisés						
Allemagne	560	—	515	—	517	—
Canada	29	290	29	301	33	373
É.-U.	32	26	26	25	27	28
Autres	172	11	155	9	160	15
	793	327	725	335	737	416
Passif net	2 143 \$	327 \$	1 652 \$	335 \$	2 545 \$	416 \$

Le tableau suivant présente la répartition de l'obligation au titre des prestations et des actifs des régimes entre les principaux pays aux :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013		1 ^{er} janvier 2013	
	Obligations au titre des prestations	Actifs des régimes	Obligation au titre des prestations	Actifs des régimes	Obligation au titre des prestations	Actifs des régimes
Régimes de retraite capitalisés						
Canada	5 015 \$	4 189 \$	4 479 \$	4 006 \$	4 823 \$	3 685 \$
R.-U.	3 805	3 731	3 570	3 445	3 121	2 951
É.-U.	946	599	750	564	846	513
Autres	404	301	431	317	452	285
	10 170	8 820	9 230	8 332	9 242	7 434
Régimes de retraite non capitalisés						
	1 120	—	1 060	—	1 153	—
	11 290 \$	8 820 \$	10 290 \$	8 332 \$	10 395 \$	7 434 \$

La juste valeur des actifs du régime par niveau de hiérarchie s'établissait comme suit aux :

31 décembre 2014				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	673 \$	548 \$	125 \$	— \$
Titres de capitaux propres				
É.-U.	931	927	—	4
R.-U.	389	371	18	—
Canada	359	359	—	—
Autres	1 110	1 110	—	—
	2 789	2 767	18	4
Titres à revenu fixe				
Sociétés	1 201	—	1 201	—
Gouvernement	2 642	—	2 642	—
Autres	27	—	27	—
	3 870	—	3 870	—
Titres à rendement réel	911	911	—	—
Autres	577	—	503	74
	8 820 \$	4 226 \$	4 516 \$	78 \$
31 décembre 2013				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	503 \$	398 \$	105 \$	— \$
Titres de capitaux propres				
É.-U.	1 022	1 018	—	4
R.-U.	509	489	20	—
Canada	409	409	—	—
Autres	1 290	1 288	—	2
	3 230	3 204	20	6
Titres à revenu fixe				
Sociétés	855	—	855	—
Gouvernement	2 483	—	2 483	—
Autres	23	—	23	—
	3 361	—	3 361	—
Titres à rendement réel	876	876	—	—
Autres	362	—	289	73
	8 332 \$	4 478 \$	3 775 \$	79 \$
1 ^{er} janvier 2013				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	215 \$	90 \$	125 \$	— \$
Titres de capitaux propres				
É.-U.	1 009	1 006	—	3
R.-U.	465	445	20	—
Canada	446	446	—	—
Autres	1 260	1 258	—	2
	3 180	3 155	20	5
Titres à revenu fixe				
Sociétés	970	—	970	—
Gouvernement	2 089	—	2 089	—
Autres	22	—	22	—
	3 081	—	3 081	—
Titres à rendement réel	653	653	—	—
Autres	305	—	238	67
	7 434 \$	3 898 \$	3 464 \$	72 \$

Les actifs des régimes n'incluaient aucune action de la Société, ni de propriété occupée par la Société ou d'autres actifs utilisés par la Société aux 31 décembre 2014, 31 décembre 2013 et 1^{er} janvier 2013.

Le tableau suivant présente les cotisations versées pour les exercices 2014 et 2013 ainsi que les cotisations estimatives pour l'exercice 2015 :

	2015	2014	2013
	<i>Estimé</i>		
Cotisations versées aux			
Régimes de retraite capitalisés	296 \$	342 \$	440 \$
Régimes de retraite non capitalisés	24	28	27
Autres avantages	17	16	14
Total des régimes de retraite à prestations définies	337	386	481
Régimes de retraite à cotisations définies	91	90	87
Total des cotisations	428 \$	476 \$	568 \$

Le tableau suivant présente l'information sur le profil d'échéance de l'obligation au titre des prestations définies qui devraient être versées au :

	31 décembre 2014
Prestations qui devraient être versées	
À moins de un an	298 \$
Entre un an et cinq ans	1 405
Entre 5 et 10 ans	2 262
Entre 10 et 15 ans	2 824
Entre 15 et 20 ans	3 161
	9 950 \$

Le tableau suivant présente la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies se rapportant aux régimes de retraite, au :

Durée en années au	31 décembre 2014
Régimes de retraite capitalisés	
Canada	17,8
É.-U.	15,6
R.-U.	20,7
Autres	13,9
Régimes de retraite non capitalisés	
Allemagne	17,7
Canada	13,7
É.-U.	13,7
Autres	16,0

Le tableau suivant indique les paiements prévus être effectués en vertu des régimes non capitalisés au 31 décembre 2014 :

	Allemagne	Autres	Total
Prestations qui devraient être versées			
À moins de un an	18 \$	22 \$	40 \$
Entre un an et cinq ans	82	98	180
Entre 5 et 10 ans	123	145	268
Entre 10 et 15 ans	158	164	322
Entre 15 et 20 ans	184	172	356
	565 \$	601 \$	1 166 \$

Les hypothèses actuarielles importantes reflètent la conjoncture économique de chaque pays. Les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour établir le coût des avantages et l'obligation au titre des prestations s'établissaient comme suit aux :

(en pourcentage)	31 décembre 2014		31 décembre 2013		1 ^{er} janvier 2013	
	Avantages de retraite	Autres avantages	Avantages de retraite	Autres avantages	Avantages de retraite	Autres avantages
Coût des avantages						
Taux d'actualisation	4,59 %	4,97 %	4,25 %	4,38 %	4,44 %	4,25 %
Taux de croissance des salaires	3,36 %	3,25 %	3,35 %	3,25 %	3,71 %	3,50 %
Taux d'inflation	2,34 %	2,40 %	2,19 %	2,00 %	2,24 %	3,15 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé	s. o.	4,98 %	s. o.	5,00 %	s. o.	5,00 %
Obligation au titre des prestations						
Taux d'actualisation	3,69 %	4,07 %	4,59 %	4,97 %	4,25 %	4,38 %
Taux de croissance des salaires	3,26 %	3,25 %	3,36 %	3,25 %	3,35 %	3,25 %
Taux d'inflation	2,21 %	2,05 %	2,34 %	2,40 %	2,19 %	3,00 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé	s. o.	6,08 %	s. o.	6,55 %	s. o.	7,00 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé	s. o.	4,99 %	s. o.	4,98 %	s. o.	5,00 %

s. o. : sans objet

Les tables de mortalité et l'espérance de vie moyenne en années d'un membre âgé de 45 ou 65 ans sont les suivantes aux 31 décembre :

(en années)		Espérance de vie au-delà de 65 ans d'un membre masculin présentement			
Pays	Tables de mortalité	Âgé de 65 ans en décembre		Âgé de 45 ans en décembre	
		2014	2013	2014	2013
Canada	Tables de mortalité 2014 pour le secteur privé (« CPM 2014Priv ») appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle CPM d'amélioration B (« CPM-B ») ⁽¹⁾	21,6	21,3	22,7	22,9
R.-U.	SNAO2M_CMI 2010 et SIP (M/F)A CMI 2012 ⁽²⁾	22,0	21,8	23,8	23,9
É.-U.	Tables de mortalité RP-2014 appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle d'amélioration MP-2014 ⁽³⁾	21,7	19,1	23,4	19,1
Allemagne	Dr. K Heubeck 2005	20,1	20,0	22,8	22,6
		Espérance de vie au-delà de 65 ans d'un membre féminin présentement			
Pays	Tables de mortalité	Âgé de 65 ans en décembre		Âgé de 45 ans en décembre	
		2014	2013	2014	2013
Canada	Tables de mortalité 2014 pour le secteur privé (« CPM 2014Priv ») appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle CPM d'amélioration B (« CPM-B ») ⁽¹⁾	24,1	23,5	25,1	24,5
R.-U.	SNAO2M_CMI 2010 et SIP (M/F)A CMI 2012 ⁽²⁾	24,2	24,0	26,2	26,1
É.-U.	Tables de mortalité RP-2014 appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle d'amélioration MP-2014 ⁽³⁾	23,9	21,0	25,5	21,0
Allemagne	Dr. K Heubeck 2005	23,9	23,7	26,4	26,2

⁽¹⁾ RPP2014Priv en fonction de l'échelle d'amélioration provisoire A1-2014 (CPM-A1D2014) au 31 décembre 2013.

⁽²⁾ S1NA_L CMI 2010 G au 31 décembre 2013.

⁽³⁾ Table de mortalité PPA prescrite par le code fiscal des États-Unis.

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles qui suivent aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

Hypothèse	Coût des avantages de retraite pour l'exercice 2014	Passif net lié aux avantages de retraite au 31 décembre 2014
Taux d'actualisation	(34) \$	(483) \$
Taux de croissance des salaires	8 \$	89 \$
Taux d'inflation	9 \$	138 \$

Une espérance de vie de une année additionnelle au 31 décembre 2014 pour tous les régimes de retraite à prestations définies augmenterait le passif net au titre des prestations de retraite de 272 millions \$ et le coût des prestations de retraite, de 17 millions \$ pour l'exercice 2014, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées.

Au 31 décembre 2014, il était prévu que le taux de croissance du coût des soins de santé lié aux autres avantages de retraite, qui est un taux annuel moyen pondéré d'augmentation des prestations pour soins de santé et soins dentaires couverts par personne, serait de 6,08 %, diminuant progressivement pour atteindre 4,99 % d'ici l'année civile 2017 puis demeurer à ce niveau pour tous les participants. Une variation de un point de pourcentage des taux de croissance prévus aurait l'incidence suivante au 31 décembre 2014 et pour l'exercice 2014 :

	Augmentation de un point de pourcentage	Diminution de un point de pourcentage
Effet sur le passif net lié aux avantages de retraite	30 \$	(26) \$
Effet sur le coût des avantages de retraite	2 \$	(2) \$

22. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les fournisseurs et autres créditeurs étaient comme suit aux :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1^{er} janvier 2013
Fournisseurs	3 037 \$	2 959 \$	2 398 \$
Frais courus	566	623	519
Intérêts	124	116	66
Autres	489	391	327
	4 216 \$	4 089 \$	3 310 \$

23. PROVISIONS

Les variations des provisions ont été comme suit pour les exercices 2014 et 2013 :

	Garanties de produits	Garanties de crédit et de valeur résiduelle	Restructuration, indemnités de départ et autres prestations de cessation d'emploi	Autres ⁽¹⁾	Total
Solde au 31 décembre 2013	863 \$	463 \$	81 \$	58 \$	1 465 \$
Additions	354	51	178 ⁽²⁾	173 ⁽³⁾	756
Utilisation	(321)	(50)	(114)	(6)	(491)
Reprises	(58)	(15)	(15)	(15)	(103)
Charge de désactualisation	1	6	—	1	8
Incidence des variations des taux d'actualisation	(1)	1	—	—	—
Incidence des fluctuations de taux de change	(65)	—	(13)	(5)	(83)
Solde au 31 décembre 2014	773 \$	456 \$	117 \$	206 \$	1 552 \$
Dont la tranche courante	607 \$	92 \$	115 \$	176 \$	990 \$
Dont la tranche non courante	166	364	2	30	562
	773 \$	456 \$	117 \$	206 \$	1 552 \$

	Garanties de produits	Garanties de crédit et de valeur résiduelle	Restructuration, indemnités de départ et autres prestations de cessation d'emploi	Autres ⁽¹⁾	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	907 \$	483 \$	127 \$	91 \$	1 608 \$
Additions	369	77	9	14	469
Utilisation	(356)	(64)	(43)	(24)	(487)
Reprises	(71)	(19)	(15)	(25)	(130)
Charge de désactualisation	1	3	—	—	4
Incidence des variations des taux d'actualisation	(1)	(17)	—	—	(18)
Incidence des fluctuations de taux de change	14	—	3	2	19
Solde au 31 décembre 2013	863 \$	463 \$	81 \$	58 \$	1 465 \$
Dont la tranche courante	715 \$	65 \$	77 \$	24 \$	881 \$
Dont la tranche non courante	148	398	4	34	584
	863 \$	463 \$	81 \$	58 \$	1 465 \$

⁽¹⁾ Comprennent les litiges et les réclamations, de même que les passifs environnementaux.

⁽²⁾ Comprennent des éléments spéciaux de 155 millions \$. Voir la Note 8 – Éléments spéciaux, pour plus de détails sur l'addition liée aux charges de restructuration de BA et de BT.

⁽³⁾ Comprennent d'autres provisions de 108 millions \$ liées à la pause du programme *Learjet 85*, dont un montant de 71 millions \$ est inclus dans les éléments spéciaux et le solde, dans la charge de dépréciation des éléments spéciaux. Voir la Note 8 – Éléments spéciaux, pour plus de détails sur l'addition liée à la pause du programme *Learjet 85*.

24. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers étaient comme suit aux :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	665 \$	411 \$	141 \$
Avances gouvernementales remboursables	363	481	398
Obligations au titre des transactions de cession-bail	260	138	168
Incitatifs à la location ⁽²⁾	172	142	158
Partie courante de la dette à long terme ⁽³⁾	56	215	45
Coûts non récurrents des fournisseurs	36	38	53
Autres	60	301	93
	1 612 \$	1 726 \$	1 056 \$
Dont la tranche courante	1 010 \$	1 009 \$	455 \$
Dont la tranche non courante	602	717	601
	1 612 \$	1 726 \$	1 056 \$

⁽¹⁾ Voir la Note 13 – Instruments financiers.

⁽²⁾ L'obligation contractuelle exigible était de 206 millions \$ au 31 décembre 2014 (172 millions \$ au 31 décembre 2013 et 203 millions \$ au 1^{er} janvier 2013).

⁽³⁾ Voir la Note 26 - Dette à long terme.

Obligations au titre des transactions de cession-bail

La Société a créé des facilités de cession-bail, qui peuvent être utilisées pour vendre des avions d'affaires d'occasion. Les sommes à payer en vertu de certains de ces arrangements sont comptabilisées comme des obligations financières garanties par les avions d'affaires d'occasion. Les arrangements couvrent généralement une durée d'au plus 24 mois. La Société peut régler l'obligation en tout temps au cours de l'arrangement.

25. AUTRES PASSIFS

Les autres passifs étaient comme suit aux :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Avantages du personnel ⁽¹⁾	661 \$	750 \$	645 \$
Frais courus relatifs aux contrats à long terme	631	630	677
Contribution des fournisseurs aux programmes aéronautiques	601	529	364
Revenus différés	450	460	499
Impôts sur le résultat et autres taxes à payer	367	368	252
Impôts sur le résultat différés ⁽²⁾	—	—	46
Revenus différés – programme de multipropriété Flexjet	—	—	241
Autres	568	480	445
	3 278 \$	3 217 \$	3 169 \$
Dont la tranche courante	2 182 \$	2 227 \$	2 212 \$
Dont la tranche non courante	1 096	990	957
	3 278 \$	3 217 \$	3 169 \$

⁽¹⁾ Composés de tous les avantages du personnel, à l'exception des avantages de retraite qui sont présentés aux rubriques Avantages de retraite et Autres actifs (voir la Note 21 - Avantages de retraite).

⁽²⁾ Voir la Note 11 – Impôts sur le résultat.

26. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme était comme suit aux :

						31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013	
Montant en devises d'origine	Monnaie	Taux d'intérêt				Échéance	Montant	Montant	Montant
		Contractuels ⁽¹⁾	Après incidence des couvertures de juste valeur						
Billets de premier rang	750	\$ US	4,25 %	s. o.	Janv. 2016	746 \$	742 \$	— \$	
	650	\$ US	7,50 %	Libor 3 mois + 4,19	Mars 2018	686	695	724	
	600	\$ US	4,75 %	s. o.	Avril 2019	593	—	—	
	850	\$ US	7,75 %	Libor 3 mois + 4,14	Mars 2020	922	915	978	
	780	EUR	6,13 %	Euribor 3 mois + 2,87 ⁽⁶⁾	Mai 2021	1 110	1 187	1 183	
	500	\$ US	5,75 %	Libor 3 mois + 3,37	Mars 2022	504	478	492	
	1 200	\$ US	6,00 %	Libor 3 mois + 3,56	Oct. 2022	1 219	—	—	
	1 250	\$ US	6,13 %	Libor 3 mois + 3,50	Janv. 2023	1 277	1 200	—	
	785 ⁽⁵⁾	EUR	7,25 %	Libor 3 mois + 4,83	s. o.	—	1 171	1 162	
Billets	250	\$ US	7,45 %	s. o.	Mai 2034	248	248	247	
	162	\$ US	6,30 %	Libor 3 mois + 1,59	s. o.	—	164	171	
Déventures	150	\$ CAN	7,35 %	s. o.	Déc. 2026	129	140	150	
Autres ⁽²⁾	Diverses ⁽³⁾	Diverses	Diverses ⁽³⁾	s. o.	2015-2026	249	263	298	
						7 683 \$	7 203 \$	5 405 \$	
Dont la tranche courante ⁽⁴⁾						56 \$	215 \$	45 \$	
Dont la tranche non courante						7 627	6 988	5 360	
						7 683 \$	7 203 \$	5 405 \$	

⁽¹⁾ Les intérêts sur la dette à long terme en cours au 31 décembre 2014 sont payables semestriellement à l'exception des autres dettes dont l'échéancier des paiements d'intérêt varie.

⁽²⁾ Comprend des obligations en vertu de contrats de location-financement.

⁽³⁾ Le montant nominal des Autres dettes à long terme s'élevait à 249 millions \$ au 31 décembre 2014 (263 millions \$ au 31 décembre 2013 et 298 millions \$ au 1^{er} janvier 2013). Le taux d'intérêt contractuel, qui représente un taux moyen pondéré, était de 4,46 % au 31 décembre 2014 (4,62 % au 31 décembre 2013 et 4,65 % au 1^{er} janvier 2013).

⁽⁴⁾ Voir la Note 24 - Autres passifs financiers.

⁽⁵⁾ Remboursés en vertu d'un rachat facultatif exercé en avril 2014.

⁽⁶⁾ Le swap de taux d'intérêt relatif aux billets de premier rang de 780 millions € a été réglé au quatrième trimestre de l'exercice 2014. Comme ce swap s'inscrit dans une relation de couverture de la juste valeur, le gain reporté connexe comptabilisé dans l'élément couvert sera amorti dans la charge d'intérêt jusqu'à l'échéance de la dette.

s. o. : sans objet

Tous les billets et billets de premier rang sont de rang égal et ne sont pas garantis. La Société est assujettie à diverses clauses financières restrictives en vertu des facilités de lettres de crédit de BA et de BT et des deux facilités de crédit renouvelables non garanties, lesquelles doivent être respectées tous les trimestres, voir la Note 30 – Facilités de crédit, pour plus de détails. La violation de l'une ou l'autre de ces ententes ou l'incapacité de respecter ces clauses restrictives pourrait entraîner un manquement en vertu de ces facilités, ce qui permettrait aux banques de la Société d'exiger la défaillance ou la couverture en espèces immédiate de toutes les lettres de crédit en cours et autoriserait les porteurs d'obligations et d'autres prêteurs à exiger le remboursement anticipé des montants qui leur sont dus. Ces modalités avaient été respectées aux 31 décembre 2014 et 2013 et au 1^{er} janvier 2013.

La valeur comptable de la dette à long terme comprend les remboursements de capital, les coûts de transaction, les escomptes non amortis et les ajustements du montant de base liés aux dérivés désignés dans une relation de couverture de juste valeur. Le tableau qui suit présente les remboursements contractuels de capital de la dette à long terme aux :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
À moins de un an	56 \$	213 \$	45 \$
Entre un an et cinq ans	2 127	2 630	1 358
Plus de cinq ans	5 193	4 130	3 522
	7 376 \$	6 973 \$	4 925 \$

27. CAPITAL SOCIAL

Actions privilégiées

Les actions privilégiées autorisées étaient comme suit aux 31 décembre 2014, et 2013 et au 1^{er} janvier 2013:

	Autorisées pour des séries particulières
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2	12 000 000
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3	12 000 000
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4	9 400 000

Les actions privilégiées et entièrement libérées étaient comme suit aux :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2	9 692 521	9 692 521	9 692 521
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3	2 307 479	2 307 479	2 307 479
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4	9 400 000	9 400 000	9 400 000

Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2

Rachat :	Rachetables, au gré de la Société, à 25,50 \$ CAN l'action.
Conversion :	Convertibles, au gré du porteur, à raison de une pour une, le 1 ^{er} août 2017 et le 1 ^{er} août tous les cinq ans par la suite, en actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3. Quatorze jours avant la date de conversion, si la Société détermine, après avoir tenu compte de toutes les actions déposées aux fins de conversion par les porteurs, qu'il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2, en circulation, les actions restantes doivent automatiquement être converties en un nombre égal d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3. De même, si la Société détermine 14 jours avant la date de conversion qu'il y aurait, à pareil moment, moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3, en circulation, alors aucune action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 2, ne peut être convertie.
Dividendes :	Depuis le 1 ^{er} août 2002, les dividendes en espèces privilégiés cumulatifs et variables sont payables mensuellement le 15 ^e jour du mois, lorsque déclarés, à un taux annuel de dividende variable et fixé entre 50 % et 100 % du taux préférentiel canadien, ajusté comme ci-dessous. Le taux de dividende variera en fonction de l'évolution du taux préférentiel et sera ajusté à la hausse ou à la baisse mensuellement à un niveau maximum mensuel de 4 % si le cours de l'action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 2, est inférieur à 24,90 \$ CAN l'action ou supérieur à 25,10 \$ CAN l'action.

Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3

- Rachat : Rachetables, au gré de la Société, à 25,00 \$ CAN l'action, le 1^{er} août 2017 et le 1^{er} août tous les cinq ans par la suite.
- Conversion : Convertibles, au gré du porteur, à raison de une pour une, le 1^{er} août 2017 et le 1^{er} août tous les cinq ans par la suite, en actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2. Quatorze jours avant la date de conversion, si la Société détermine, après avoir tenu compte de toutes les actions déposées aux fins de conversion par les porteurs, qu'il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3, en circulation, les actions restantes doivent automatiquement être converties en un nombre égal d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2. De même, si la Société détermine 14 jours avant la date de conversion qu'il y aurait, à pareil moment, moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2, en circulation, alors aucune action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 3, ne peut être convertie.
- Dividendes : Pour la période de cinq ans à compter du 1^{er} août 2012 jusqu'au 31 juillet 2017 inclusivement, les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3, donnent droit à des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs fixes au taux de 3,134 %, ou 0,7835 \$ CAN l'action, par année, payables chaque trimestre le dernier jour de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année selon un taux de 0,195875 \$ CAN, lorsque déclarés. Pour chaque période de cinq ans subséquente, le taux de dividende annuel fixe calculé par la Société ne doit pas être inférieur à 80 % du rendement des obligations du gouvernement du Canada, comme défini dans les statuts de fusion.
-

Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4

- Rachat : Sous réserve de certaines dispositions, la Société peut, moyennant un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, racheter, au comptant, les actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif, série 4, pour 25,00 \$ CAN.
- Conversion : La Société peut, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto ou de toute autre Bourse où les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4, sont inscrites, en tout temps convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4, en circulation, en actions classe B (droits de vote limités) entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents de la Société. Le nombre d'actions classe B (droits de vote limités) en lesquelles chaque action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 4, peut être ainsi convertie sera déterminé en divisant le prix de rachat alors applicable, plus la totalité des dividendes cumulés et impayés jusqu'à la date de conversion exclusivement, par 2,00 \$ CAN ou 95 % du cours moyen pondéré, selon le plus élevé des deux montants, des actions classe B (droits de vote limités) à la Bourse de Toronto pour la période de 20 jours de Bourse d'affiliée se terminant le quatrième jour avant la date indiquée aux fins de la conversion ou, si ce quatrième jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse précédant ce quatrième jour. La Société peut en tout temps, à son gré, créer une ou plusieurs autres séries d'actions privilégiées de la Société, en lesquelles les porteurs d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4, auraient le droit, mais non l'obligation, de convertir leurs actions à raison de une pour une.
- Dividendes : Les porteurs d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4, ont droit à des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs fixes, lorsque déclarés, à un taux de 6,25 % ou 1,5625 \$ CAN l'action, par année, payables chaque trimestre le dernier jour de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année selon un taux de 0,390625 \$ CAN l'action.
-

Actions ordinaires

Les actions ordinaires n'ont pas de valeur nominale.

Actions classe A (droits de vote multiples)

- Droits de vote : Dix votes chacune.
- Conversion : Convertibles en tout temps, au gré du porteur, chacune en une action classe B (droits de vote limités).
- Dividendes : Après paiement du dividende prioritaire sur les actions classe B (droits de vote limités) mentionnées ci-dessous, les actions classe A (droits de vote multiples) participeront également, action pour action, quant à tout dividende additionnel qui pourrait être déclaré relativement aux actions classe A (droits de vote multiples) et aux actions classe B (droits de vote limités). Ces dividendes, lorsque déclarés, seront payables trimestriellement le dernier jour de mars, juin, septembre et décembre de chaque année.
-

Actions classe B (droits de vote limités)

Droits de vote : Un vote chacune.

Conversion : Convertibles, au gré du porteur, en une action classe A (droits de vote multiples) : i) si une offre faite aux porteurs des actions classe A (droits de vote multiples) est acceptée par l'actionnaire majoritaire actuel (la famille Bombardier) ou ii) si cet actionnaire majoritaire cesse de détenir plus de 50 % de toutes les actions classe A (droits de vote multiples) de la Société en circulation.

Dividendes : Les porteurs d'actions classe B (droits de vote limités) ont le droit, en priorité par rapport aux porteurs d'actions classe A (droits de vote multiples) à des dividendes non cumulatifs de 0,0015625 \$ CAN l'action, payables chaque trimestre le dernier jour de mars, juin, septembre et décembre de chaque année selon un taux de 0,000390625 \$ CAN l'action, lorsque déclarés. Après paiement dudit dividende prioritaire, les actions classe B (droits de vote limités) participeront également, action pour action, quant à tout dividende additionnel qui pourrait être déclaré relativement aux actions classe A (droits de vote multiples) et aux actions classe B (droits de vote limités). Ces dividendes, lorsque déclarés, seront payables trimestriellement le dernier jour de mars, juin, septembre et décembre de chaque année.

La variation du nombre d'actions ordinaires émises et entièrement libérées et du nombre d'actions ordinaires autorisées était comme suit aux :

Actions classe A (droits de vote multiples)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Émises et entièrement libérées		
Solde au début de l'exercice	314 530 462	314 537 162
Conversion à la classe B	(257 207)	(6 700)
Solde à la fin de l'exercice	314 273 255	314 530 462
Autorisées	1 892 000 000	1 892 000 000

Actions classe B (droits de vote limités)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Émises et entièrement libérées		
Solde au début de l'exercice	1 443 496 418	1 440 364 381
Émission d'actions	378 501	3 125 337
Conversion de la classe A	257 207	6 700
	1 444 132 126	1 443 496 418
Détenues en fiducie en vertu du régime d'UAR		
Solde au début de l'exercice	(18 736 908)	(24 542 027)
Distribuées	—	5 805 119
	(18 736 908)	(18 736 908)
Solde à la fin de l'exercice	1 425 395 218	1 424 759 510
Autorisées	1 892 000 000	1 892 000 000

Dividendes

Les dividendes déclarés étaient comme suit :

	31 décembre 2014		Dividendes déclarés pour les exercices 31 décembre 2013		Dividendes déclarés après le 31 décembre 2014	
	Par action (\$ CAN)	(en millions de \$ US)	Par action (\$ CAN)	(en millions de \$ US)	Par action (\$ CAN)	(en millions de \$ US)
Actions ordinaires classe A	0,10	29 \$	0,10	31 \$	—	— \$
Actions ordinaires classe B	0,10	131	0,10	142	—	—
		160		173		—
Actions privilégiées, série 2	0,75	7	0,75	7	0,13	1
Actions privilégiées, série 3	0,78	2	0,78	2	0,20	—
Actions privilégiées, série 4	1,56	13	1,56	14	0,39	4
		22		23		5
		182 \$		196 \$		5 \$

28. RÉGIMES À BASE D' ACTIONS

Régimes d'UAR et d'UAD

Le conseil d'administration de la Société a approuvé un régime d'UAR, en vertu duquel des UAR peuvent être attribuées à des dirigeants et à d'autres employés désignés. Les UAR donnent aux porteurs le droit, à l'acquisition, de recevoir un certain nombre d'actions classe B (droits de vote limités) de la Société. Le conseil d'administration de la Société a également approuvé un régime d'UAD en vertu duquel des UAD peuvent être attribuées à des hauts dirigeants. Le régime d'UAD est semblable au régime d'UAR, sauf que leur exercice ne peut avoir lieu qu'au départ à la retraite ou à la cessation d'emploi. Au cours de l'exercice 2014, l'émission d'une valeur combinée de 53 millions \$ d'UAD et d'UAR a été autorisée (52 millions \$ au cours de l'exercice 2013).

Le nombre d'UAR et d'UAD a varié comme suit pour les exercices suivants :

	2014		2013	
	UAR	UAD	UAR	UAD
Solde au début de l'exercice	23 596 681	8 169 850	24 179 840	6 673 447
Attribuées	9 971 382	2 377 003	7 884 242	2 229 555
Ajustement du rendement	—	—	(1 543 133)	(333 900)
Exercées	—	(500 771)	(5 805 119)	(109 240)
Annulées	(7 522 127)	(2 379 618)	(1 119 149)	(290 012)
Solde à la fin de l'exercice	26 045 936	7 666 464 ⁽¹⁾	23 596 681	8 169 850 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Sur lesquels les droits de 2 008 128 UAD étaient acquis au 31 décembre 2014 (2 448 572 au 31 décembre 2013).

Les droits rattachés aux UAR et aux UAD attribuées seront acquis si les seuils de performance financière sont atteints. Le ratio de conversion des UAR et des UAD comportant des droits acquis varie de 70 % à 150 %. Les droits rattachés aux UAR et aux UAD sont habituellement acquis trois ans après la date d'attribution si les seuils de performance financière sont atteints. Les dates d'acquisition des droits liés aux attributions ayant eu lieu entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2014 s'échelonnent du 14 août 2015 au 7 août 2017.

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des UAR et des UAD attribuées au cours de l'exercice 2014 s'est établie à 3,38 \$ (4,63 \$ au cours de l'exercice 2013). La juste valeur des UAR et des UAD attribuées a été évaluée en fonction du prix de clôture d'une action classe B (droits de vote limités) de la Société à la Bourse de Toronto.

De temps à autre, la Société fournit des instructions à un fiduciaire aux termes d'une convention de fiducie visant l'achat d'actions classe B (droits de vote limités) de la Société sur le marché libre (voir la Note 27 - Capital social) relativement au régime d'UAR. Ces actions sont détenues en fiducie à l'intention des bénéficiaires jusqu'à ce que les droits rattachés aux UAR soient acquis ou annulés. Le coût de ces achats a été déduit du capital social.

Des revenus de rémunération de 3 millions \$ ont été comptabilisés au cours de l'exercice 2014 relativement aux régimes d'UAR et d'UAD (une charge de rémunération de 4 millions \$ au cours de l'exercice 2013). Les revenus de rémunération sont attribuables à la révision, au troisième trimestre de l'exercice 2014, des hypothèses relatives à la performance future.

Régimes d'options d'achat d'actions

En vertu des régimes d'options d'achat d'actions, des options sont attribuées aux employés clés pour l'achat d'actions classe B (droits de vote limités). Sur les 135 782 688 actions classe B (droits de vote limités) réservées aux fins d'émission, 61 068 883 étaient disponibles au 31 décembre 2014 aux fins d'émission en vertu de ces régimes d'options d'achat d'actions.

Régime d'options d'achat d'actions en vigueur - À compter du 1^{er} juin 2009, la Société a modifié le régime d'options d'achat d'actions à l'intention d'employés clés pour les options attribuées après cette date. Les modalités et conditions les plus importantes du régime modifié sont les suivantes :

- Le prix d'exercice est égal au prix moyen pondéré des actions à la Bourse au cours des cinq jours de Bourse précédant la date d'attribution des options.
- Les droits rattachés aux options attribuées s'acquièrent à la fin de la troisième année suivant la date d'attribution.
- Les options viennent à échéance au plus tard sept ans après leur date d'attribution.

L'information sur le régime d'options d'achat d'actions en vigueur se résumait comme suit au 31 décembre 2014 :

Fourchette de prix d'exercice (\$ CAN)	Nombre d'options	Émises et en cours		Exercibles	
		Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)
2 à 4	16 398 065	5,40	3,68	2 065 000	3,45
4 à 6	8 286 637	4,33	4,79	3 476 528	4,72
6 à 8	3 127 022	3,62	7,01	3 127 022	7,01
	27 811 724			8 668 550	

Le prix moyen pondéré de l'action pour les options exercées au cours de l'exercice 2014 a été de 3,71 \$ (4,68 \$ au cours de l'exercice 2013).

Le nombre d'options émises et en cours en vertu du régime d'options d'achat d'actions en vigueur a varié comme suit pour les exercices :

	2014		2013	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)
Solde au début de l'exercice	20 654 419	4,66	15 891 601	4,57
Attribuées	8 630 184	3,77	5 478 566	4,86
Exercées	(110 000)	3,45	(174 414)	3,45
Annulées	(1 351 310)	4,62	(541 334)	4,65
Échues	(11 569)	3,45	—	—
Solde à la fin de l'exercice	27 811 724	4,39	20 654 419	4,66
Options exercables à la fin de l'exercice	8 668 550	5,24	5 783 097	4,24

Régime d'options d'achat d'actions fondé sur le rendement - Pour les options émises aux employés clés après le 27 mai 2003 et avant le 1^{er} juin 2009, le prix d'exercice est égal au prix moyen pondéré des actions au cours des cinq jours de Bourse précédant la date d'attribution des options. Les droits rattachés à ces options s'acquièrent à raison de 25 % par année au cours d'une période débutant un an après la date d'attribution. Cependant, des seuils de prix cibles prédéterminés doivent être atteints pour que les options puissent être exercées. Ces options peuvent être exercées si, au cours de la période de 12 mois précédant la date à laquelle les droits rattachés à ces options sont acquis, le prix moyen pondéré à la Bourse (sur une période de 21 jours de Bourse consécutifs) est supérieur ou égal au seuil de prix cible établi au moment où les options ont été attribuées. Si, au cours de cette période de 12 mois, le prix moyen pondéré à la Bourse n'a pas été atteint, le seuil de prix cible s'appliquant à la prochaine tranche de droits à acquérir entre en vigueur. Les options viennent à échéance au plus tard sept ans après leur date d'attribution. Au 31 décembre 2014, les prix cibles se situaient entre 6 \$ CAN et 8 \$ CAN.

L'information sur le régime d'options d'achat d'actions fondé sur le rendement se résumait comme suit au 31 décembre 2014 :

Fourchettes de prix d'exercice (\$ CAN)	Nombre d'options	Émises et en cours			Exercibles	
		Prix cible moyen pondéré (\$ CAN)	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)
4 à 6	105 000	7,52	0,74	5,75	25 000	5,89
8 à 10	3 529 400	8,00	0,63	8,53	—	—
	3 634 400				25 000	

Le prix moyen pondéré de l'action pour les options exercées au cours de l'exercice 2014 a été de néant (4,45 \$ au cours de l'exercice 2013).

Le nombre d'options a varié comme suit pour les exercices :

	2014		2013	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)
Solde au début de l'exercice	8 701 338	7,08	12 598 488	6,05
Exercées	—	—	(2 898 350)	3,22
Annulées	(1 198 000)	8,15	(474 050)	7,00
Échues	(3 868 938)	5,48	(524 750)	3,55
Solde à la fin de l'exercice	3 634 400	8,44	8 701 338	7,08
Options exercables à la fin de l'exercice	25 000	5,89	4 027 938	5,48

Charge de rémunération à base d'actions relative aux options

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2014 s'est établie à 0,78 \$ par option (1,51 \$ par option au cours de l'exercice 2013). La juste valeur de chaque option attribuée a été établie à l'aide du modèle d'établissement de prix d'options de Black et Scholes, qui intègre le prix de l'action à la date d'attribution, et les hypothèses moyennes pondérées suivantes pour les exercices :

	2014	2013
Taux d'intérêt sans risque	1,52 %	1,73 %
Durée de vie prévue	5 ans	5 ans
Volatilité prévue du cours des actions	32,32 %	43,18 %
Rendement prévu des dividendes	2,51 %	2,50 %

Une charge de rémunération de 5 millions \$ a été comptabilisée au cours de l'exercice 2014 relativement aux régimes d'options d'achat d'actions (7 millions \$ au cours de l'exercice 2013).

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

En vertu du régime d'achat d'actions à l'intention des employés, les employés de la Société ont le droit d'acheter des actions classe B (droits de vote limités) de la Société jusqu'à concurrence de 20 % de leur salaire de base à hauteur d'un maximum annuel de 30 000 \$ CAN par employé. Les cotisations de la Société au régime sont égales à 20 % de celles des employés. Les cotisations sont utilisées pour acheter des actions classe B (droits de vote limités) sur le marché libre à des dates de placement mensuelles ou autres déterminées par la Société, mais au moins une fois par mois. La contribution de la Société au régime a totalisé 8 millions \$ pour l'exercice 2014 (8 millions \$ pour l'exercice 2013). Les actions achetées par la Société sont assujetties à une période de détention obligatoire de 12 mois qui doit être close à la date anniversaire du 1^{er} janvier.

29. VARIATION NETTE DES SOLDES HORS CAISSE

La variation nette des soldes hors caisse a été comme suit pour les exercices :

	2014	2013
Créances clients et autres débiteurs	(184) \$	(134) \$
Stocks	87	(631)
Autres actifs et passifs financiers, montant net	184	(15)
Autres actifs	(175)	(437)
Fournisseurs et autres créditeurs	327	749
Provisions	169	(161)
Avances et facturations progressives en excédent des stocks de contrats à long terme	(529)	301
Avances sur programmes aéronautiques	31	334
Passif lié aux avantages de retraite	(104)	(8)
Autres passifs	196	361
	2 \$	359 \$

30. FACILITÉS DE CRÉDIT

Facilités de lettres de crédit

Les facilités de lettres de crédit et leur échéance étaient comme suit aux :

	Montant confirmé	Lettres de crédit émises	Montant disponible	Échéance
31 décembre 2014				
Facilité de BT	4 249 \$ ⁽¹⁾	3 573 \$	676 \$	2018 ⁽²⁾
Facilité de BA	600	261	339	2017 ⁽³⁾
Facilité de GCB	600	327	273	2015 ⁽⁴⁾
	5 449 \$	4 161 \$	1 288 \$	
31 décembre 2013				
Facilité de BT	4 827 \$ ⁽¹⁾	4 132 \$	695 \$	2018
Facilité de BA	600	403	197	2016
Facilité de GCB	600	393	207	2014 ⁽⁴⁾
	6 027 \$	4 928 \$	1 099 \$	
1^{er} janvier 2013				
Facilité de BT	4 486 \$ ⁽¹⁾	3 291 \$	1 195 \$	2017
Facilité de BA	600	430	170	2015
Facilité de GCB	900	339	561	2013 ⁽⁴⁾
	5 986 \$	4 060 \$	1 926 \$	

⁽¹⁾ 3500 millions € au 31 décembre 2014 (3500 millions € au 31 décembre 2013 et 3400 millions € au 1^{er} janvier 2013).

⁽²⁾ La facilité comporte une période de disponibilité initiale de trois ans, pendant laquelle de nouvelles lettres de crédit peuvent être émises à concurrence du montant d'engagement maximal de la facilité, plus une période d'amortissement de un an pendant laquelle de nouvelles lettres de crédit ne peuvent pas être émises. La date d'échéance finale de la facilité est 2018.

⁽³⁾ La facilité comporte une période de disponibilité initiale de trois ans, pendant laquelle de nouvelles lettres de crédit peuvent être émises à concurrence de l'engagement maximal de la facilité. La facilité peut être prolongée d'une année annuellement à la date anniversaire, sous réserve de l'approbation par une majorité des membres du syndicat de banques.

⁽⁴⁾ La facilité de GCB est renouvelée et prolongée annuellement si les parties y consentent. En juin 2014, la facilité a été prolongée jusqu'en juin 2015, et elle devrait être renouvelée par tranche annuelle par la suite. Si la facilité n'est pas prolongée, les lettres de crédit émises en vertu de cette facilité seront amorties jusqu'à leur échéance.

En plus des lettres de crédit en cours présentées dans le tableau précédent, des lettres de crédit totalisant 1731 millions \$ étaient en cours en vertu de diverses ententes bilatérales au 31 décembre 2014 (1018 millions \$ au 31 décembre 2013 et 875 millions \$ au 1^{er} janvier 2013).

La Société utilise aussi de nombreuses facilités de cautionnement bilatérales conclues auprès de sociétés d'assurance à l'appui des activités de BT. Un montant de 2,4 milliards \$ était en cours en vertu de ces facilités au 31 décembre 2014 (2,3 milliards \$ au 31 décembre 2013 et 2,3 milliards \$ au 1^{er} janvier 2013).

Facilités de crédit renouvelables

La Société a une facilité de crédit renouvelable non garantie de 750 millions \$ (« facilité de crédit renouvelable ») qui arrive à échéance en juin 2017 et porte intérêt au taux de base applicable (Libor dans le cas de retraits au comptant en dollars américains) majoré d'une marge fondée sur la cote de crédit de la Société. Cette facilité est disponible aux fins d'emprunt pour satisfaire aux besoins généraux de fonds de roulement de la Société. De plus, la Société a une facilité de crédit renouvelable non garantie (« facilité de crédit renouvelable de BT ») atteignant 500 millions € (607 millions \$), disponible pour BT à des fins de sources de financement. La facilité arrive à échéance en mars 2016 et porte intérêt au taux Euribor majoré d'une marge.

Clauses financières restrictives

La Société est assujettie à diverses clauses financières restrictives en vertu des facilités de lettres de crédit de BA et de BT et des deux facilités de crédit renouvelables non garanties, lesquelles doivent être respectées tous les trimestres. Les facilités de lettres de crédit et de crédit renouvelables de BA comportent des clauses financières restrictives exigeant un ratio minimum du RAIIA sur les charges fixes, un ratio maximum de la dette nette sur le RAIIA, tous calculés en fonction de données financières consolidées ajustées pour exclure BT. Les facilités de lettres de crédit et de crédit renouvelables de BT comportent des clauses financières restrictives exigeant des niveaux minimums de capitaux propres, ainsi qu'un ratio maximum de la dette sur le RAIIA, tous calculés en fonction des données financières distinctes de BT. Ces expressions et ratios sont définis dans les conventions respectives et ne correspondent pas aux indicateurs globaux de la Société décrits à la Note 31 - Gestion du capital, ni aux expressions utilisées dans le présent rapport de gestion. En outre, la Société doit maintenir des liquidités d'au moins 600 millions € (728 millions \$) pour BT et d'au moins 500 millions \$ pour BA à la fin de chaque trimestre. Ces exigences étaient toutes respectées aux 31 décembre 2014 et 2013 et au 1^{er} janvier 2013.

La Société surveille régulièrement ces ratios afin de s'assurer qu'elle respecte toutes les clauses financières restrictives, et elle a des contrôles en place pour s'assurer que les clauses restrictives prévues aux contrats sont respectées.

31. GESTION DU CAPITAL

La stratégie de gestion du capital de la Société est conçue pour maintenir de solides liquidités et optimiser sa structure du capital afin de réduire les coûts et rehausser sa capacité de tirer parti des possibilités stratégiques. La Société analyse sa structure du capital en utilisant des indicateurs globaux qui reposent sur une vaste vue économique de la Société. La Société gère et surveille ses indicateurs globaux de manière à offrir un profil de société de première qualité.

Les objectifs de la Société à l'égard de ses indicateurs globaux se présentent comme suit :

- ratio du RAIL ajusté sur les intérêts ajustés supérieur à 5,0; et
- ratio de la dette ajustée sur le RAIIA ajusté inférieur à 2,5.

Indicateurs globaux – Ces indicateurs globaux ne correspondent pas aux ratios exigés en vertu des clauses restrictives bancaires. Le rapprochement de ces indicateurs globaux avec les mesures financières les plus comparables des IFRS figure à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR du rapport de gestion de l'exercice 2014.

	2014	2013
RAIL ajusté ⁽¹⁾	1 262 \$	967 \$
Intérêts ajustés ⁽²⁾	401 \$	346 \$
Ratio du RAIL ajusté sur les intérêts ajustés	3,1	2,8
Dette ajustée ⁽³⁾	8 401 \$	7 912 \$
RAIIA ajusté ⁽⁴⁾	1 775 \$	1 454 \$
Ratio de la dette ajustée sur le RAIIA ajusté	4,7	5,4

⁽¹⁾ Représente le RAIL avant éléments spéciaux, plus l'ajustement des intérêts sur les contrats de location simple et les intérêts reçus d'après l'information supplémentaire fournie dans les états des flux de trésorerie consolidés ajustés au besoin pour tenir compte du règlement des dérivés de couverture de juste valeur avant leur date d'échéance contractuelle.

⁽²⁾ Représente les intérêts versés d'après l'information supplémentaire fournie dans les états des flux de trésorerie consolidés plus la charge de désactualisation des obligations au titre des transactions de cession-bail et l'ajustement des intérêts sur les contrats de location simple.

⁽³⁾ Représente la dette à long terme ajustée pour tenir compte de la juste valeur des dérivés (ou des dérivés réglés) désignés dans des relations de couverture connexes, plus les obligations au titre des transactions de cession-bail et la valeur actuelle nette des obligations au titre des contrats de location simple.

⁽⁴⁾ Représente le RAIL ajusté, plus l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles et l'ajustement de l'amortissement pour tenir compte des contrats de location simple.

Outre les indicateurs globaux précités, la Société surveille séparément son passif net lié aux avantages de retraite qui s'élevait à 2,5 milliards \$ au 31 décembre 2014 (2,0 milliards \$ au 31 décembre 2013). L'évaluation de ce passif dépend de nombreuses hypothèses clés à long terme comme les taux d'actualisation courants, les croissances futures des salaires, les taux d'inflation et les taux de mortalité. Au cours des dernières années, ce passif a été particulièrement volatil en raison des fluctuations des taux d'actualisation. Cette volatilité est exacerbée par la nature à long terme de l'obligation. La Société surveille étroitement l'incidence du passif net lié aux avantages de retraite sur ses flux de trésorerie futurs et a lancé des initiatives importantes d'atténuation des risques à cet égard, ces dernières années.

Afin d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre ou rembourser des titres de dette à long terme, verser des cotisations discrétionnaires à des caisses de retraite, racheter ou émettre des actions ou modifier le montant des dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres.

Voir la Note 30 – Facilités de crédit, pour une description des clauses restrictives bancaires.

32. GESTION DU RISQUE FINANCIER

La Société est principalement exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant de la détention d'instruments financiers.

Risque de crédit	Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations et qu'il en résulte une perte financière pour l'autre partie.
Risque de liquidité	Le risque de liquidité représente le risque qu'une entité éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées aux passifs financiers.
Risque de marché	Le risque de marché représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de modifications des cours du marché, que ces modifications soient causées par des facteurs particuliers à cet instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur la totalité des instruments financiers semblables négociés sur le marché. La Société est principalement exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit dans le cours normal de ses activités de trésorerie à l'égard de ses instruments financiers dérivés et d'autres activités d'investissement. La Société est aussi exposée au risque de crédit lié à ses créances clients découlant de ses activités commerciales habituelles. Les expositions au risque de crédit découlant des activités de prêt ont principalement trait aux prêts et créances liées à des contrats de location – avions accordés à la clientèle de BA relativement à la vente d'avions commerciaux.

La surveillance et le contrôle efficaces du risque de crédit constituent une composante clé des activités de gestion du risque de la Société. Le risque de crédit découlant des activités de gestion de la trésorerie de la Société est géré par le groupe de trésorerie centralisé conformément à la Politique corporative de gestion du risque de change et à la Politique corporative de gestion des investissements (la « politique »). L'objectif visé par la politique est d'atténuer l'exposition de la Société au risque de crédit découlant de ses activités de gestion de la trésorerie en s'assurant que la Société ne traite qu'avec des institutions financières de première qualité et des fonds du marché monétaire, les limites pour chaque contrepartie étant établies en fonction de limites préétablies pour chaque institution financière et chaque fonds.

Les risques de crédit découlant des activités commerciales habituelles de la Société, des activités de prêt et du soutien au financement indirect, sont gérés et contrôlés par les deux secteurs isolables, BA et BT. Le principal risque de crédit géré par les secteurs découle du risque de crédit de clients. Les cotes de crédit des clients et les limites de crédit sont analysées et établies par des spécialistes internes du crédit en fonction de données d'agences de notation externes, de méthodes de notation reconnues et de la propre expérience de la Société auprès de ses clients. Les risques de crédit et les limites de crédit font l'objet d'un examen continu en fonction de l'évolution des résultats financiers et des habitudes de paiement des clients.

Les évaluations des risques de crédit et des limites de crédit de clients constituent des données cruciales pour établir les conditions dans lesquelles du crédit ou du financement sera accordé aux clients, y compris l'obtention de garanties pour réduire les risques de perte de la Société. Des procédés de gouvernance particuliers sont en place afin de s'assurer que le risque financier découlant d'importantes opérations est analysé et approuvé par le niveau de direction approprié avant que le soutien au financement ou au crédit soit offert au client.

Le risque de crédit est suivi de manière continue à l'aide de divers systèmes et méthodes selon l'exposition sous-jacente. Divers systèmes de comptabilisation et de communication de l'information sont utilisés pour assurer le suivi des créances clients, des créances liées à des contrats de location et des autres financements directs.

Exposition maximale au risque de crédit - Les expositions maximales au risque de crédit découlant d'instruments financiers sont habituellement équivalentes à leur valeur comptable, comme il est présenté à la Note 13 – Instruments financiers, sauf pour les instruments financiers présentés dans le tableau ci-dessous, pour lesquels les expositions maximales sont comme suit aux :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Prêts et créances liées à des contrats de location – avions	243 \$	371 \$	392 \$
Instruments financiers dérivés	514 \$	690 \$	656 \$
Placements dans des titres	295 \$	287 \$	197 \$
Placements dans des structures de financement	331 \$	305 \$	304 \$

Qualité du crédit – La qualité du crédit, selon des systèmes de notation externe et interne, des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni douteux est habituellement de première qualité, à l'exception des débiteurs de BA, des prêts et créances liées à des contrats de location – avions et de certains placements dans des structures de financement. Les débiteurs de BA ne sont habituellement assortis d'aucune cote externe ou interne. Toutefois, la qualité du crédit de la clientèle est rigoureusement examinée et est fondée sur l'expérience de la Société avec les clients et leurs habitudes de paiement. La Société détient habituellement des actifs sous-jacents ou des dépôts de sécurité, ou encore des lettres de crédit au soutien des débiteurs. Les clients de la Société dans le cadre de prêts et créances liées à des contrats de location – avions sont surtout des transporteurs aériens régionaux dont la cote de crédit est habituellement inférieure à une cote de première qualité. La qualité du crédit du portefeuille de financement de prêts et créances liées à des contrats de location – avions de la Société est étroitement liée à la qualité du crédit du secteur des transporteurs aériens régionaux. Les avions financés servent de garantie pour réduire l'exposition de la Société au risque de crédit.

Voir la Note 37 – Engagements et éventualités, pour le risque de crédit hors bilan de la Société, y compris le risque de crédit lié au soutien offert à la vente d'avions.

Risque de liquidité

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des prévisions financières détaillées, de même que des plans opérationnels et un plan stratégique à long terme. La gestion des liquidités consolidées nécessite une surveillance constante des entrées et des sorties de fonds prévues au moyen de prévisions détaillées de la situation financière de la Société, ainsi que des plans opérationnel et stratégique à long terme, aux fins de s'assurer de l'existence de sources de financement suffisantes et de leur utilisation efficace. La suffisance des liquidités est constamment surveillée, en tenant compte de la volatilité historique et des besoins saisonniers, du profil d'échéance de la dette, de l'accès aux marchés financiers, du niveau des avances de clients, des besoins de fonds de roulement, du financement du développement de produits et d'autres engagements financiers. De plus, la Société surveille constamment les occasions de financement pour optimiser sa structure du capital et préserver une flexibilité financière adéquate. La Société participe en outre à certaines initiatives de financement du fonds de roulement comme la vente de créances, les transactions de cession-bail d'avions et la négociation de délais de règlement plus longs auprès de certains fournisseurs.

Analyse des échéances - L'analyse des échéances des actifs et des passifs financiers, excluant les instruments financiers dérivés, s'établissait comme suit au 31 décembre 2014 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie non actualisés (compte non tenu des instruments de couverture connexes)						Total
		Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance précise	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 489 \$	2 489 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	2 489 \$
Créances clients et autres débiteurs	1 538 \$	1 356	54	15	41	4	72	1 542
Autres actifs financiers ⁽¹⁾	1 330 \$	143	173	98	891	399	60	1 764
Actifs		3 988	227	113	932	403	132	5 795
Fournisseurs et autres créditeurs	4 216 \$	4 179	2	—	7	—	28	4 216
Autres passifs financiers ⁽¹⁾	891 \$	357	134	77	362	561	—	1 491
Dette à long terme								
Capital	7 683 \$	56	854	1 273	4 796	397	—	7 376
Intérêts		449	844	735	829	196	—	3 053
Passifs		5 041	1 834	2 085	5 994	1 154	28	16 136
Montant net		(1 053) \$	(1 607) \$	(1 972) \$	(5 062) \$	(751) \$	104 \$	(10 341) \$

⁽¹⁾ La valeur comptable des autres actifs financiers exclut la valeur comptable des instruments financiers dérivés, et la valeur comptable des autres passifs financiers exclut la valeur comptable des instruments financiers dérivés et la partie courante de la dette à long terme.

Les autres actifs financiers comprennent les créances sur contrats à long terme. En vertu des ententes respectives, la Société recevra des paiements incitatifs liés à la fiabilité des trains fabriqués. En raison des variations futures de l'indice pertinent et de la réévaluation quant à l'atteinte des cibles en matière de fiabilité, les montants présentés dans le tableau ci-dessus peuvent varier. Par ailleurs, la résiliation d'un contrat de service connexe en cas de défaut d'exécution par la Société abolirait son droit à tout paiement futur.

La Société, surtout dans le secteur BT, a négocié des délais de règlement de 240 jours après la livraison auprès de certains de ses fournisseurs. Les comptes fournisseurs bénéficiant de ce plus long délai totalisaient 372 millions \$ et portaient intérêt à un taux moyen pondéré de 2 % au 31 décembre 2014.

Les autres passifs financiers comprennent les avances gouvernementales remboursables. Dans le cadre des contrats pertinents, la Société est tenue de verser des montants aux gouvernements au moment de la livraison des avions. En raison de l'incertitude quant au nombre d'avions qui seront livrés et au moment de leur livraison, les montants présentés dans le tableau ci-dessus peuvent varier.

L'analyse des échéances des instruments financiers dérivés, excluant les dérivés incorporés, s'établissait comme suit au 31 décembre 2014 :

	Valeur nominale (équivalent en dollars US)	Flux de trésorerie non actualisés ⁽¹⁾					Total
		Moins de 1 an	1 an	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actifs financiers dérivés							
Contrats de change à terme	8 669 \$	278 \$	47 \$	— \$	— \$	— \$	325 \$
Dérivés sur taux d'intérêt	4 445	114	79	39	18	(24)	226
	13 114 \$	392 \$	126 \$	39 \$	18 \$	(24) \$	551 \$
Passifs financiers dérivés							
Contrats de change à terme	14 156 \$	(619) \$	(83) \$	— \$	— \$	— \$	(702) \$
Dérivés sur taux d'intérêt	16	(1)	—	—	—	—	(1)
	14 172 \$	(620) \$	(83) \$	— \$	— \$	— \$	(703) \$
Montant net		(228) \$	43 \$	39 \$	18 \$	(24) \$	(152) \$

⁽¹⁾ Les montants libellés dans une monnaie étrangère sont convertis au taux de change à la fin de la période.

Risque de marché

Risque de change

Les activités internationales de la Société l'exposent à des risques de change importants dans le cours normal de ses activités, en particulier par rapport au dollar canadien, à la livre sterling, au franc suisse et à l'euro. La Société utilise diverses stratégies, y compris l'utilisation d'instruments financiers dérivés et l'appariement des positions d'actifs et de passifs, pour atténuer ces risques.

Les principaux risques de change de la Société sont gérés par les secteurs et couverts par une trésorerie centralisée. Les risques de change sont gérés conformément à la Politique corporative de gestion du risque de change (la « politique en matière de change »). L'objectif visé par la politique en matière de change est d'atténuer l'incidence de la fluctuation des taux de change sur les états financiers consolidés de la Société. Selon la politique en matière de change, les pertes potentielles découlant de variations défavorables des taux de change ne devraient pas excéder des limites préétablies. La perte potentielle correspond à la perte prévue maximale qui pourrait être subie si une exposition au risque de change non couverte était touchée par une variation défavorable des taux de change pendant un trimestre. La politique en matière de change interdit aussi strictement toute opération de change spéculative qui entraînerait une exposition excédant la perte potentielle maximale approuvée par le conseil d'administration de la Société.

En vertu de la politique en matière de change, la direction des secteurs est chargée d'identifier toute exposition au risque de change réelle et possible découlant de leurs activités. Cette information est communiquée au groupe de trésorerie centralisée, qui est chargé d'exécuter les opérations de couverture conformément à la politique en matière de change.

Afin de gérer ses expositions de façon appropriée, chaque secteur maintient des prévisions de flux de trésorerie à long terme en monnaie étrangère. BA a adopté une stratégie de couverture progressive, alors que BT couvre entièrement son exposition au risque de change, afin de limiter l'incidence de la variation des taux de change sur leurs résultats. Les secteurs atténuent aussi le risque de change en maximisant les opérations dans la monnaie fonctionnelle de leurs activités, comme les achats de matières, les contrats de vente et les activités de financement.

De plus, la fonction de trésorerie centralisée gère les expositions du bilan aux fluctuations des taux de change en appariant les positions d'actifs et de passifs. Ce programme consiste essentiellement à jumeler la dette à long terme en monnaie étrangère à des actifs à long terme libellés dans la même monnaie.

Pour gérer l'exposition découlant des opérations en monnaie étrangère et modifier synthétiquement la monnaie d'exposition de certains éléments du bilan, la Société utilise surtout des contrats de change à terme. La Société applique la comptabilité de couverture à l'égard d'une tranche importante de ses opérations prévues et de ses engagements fermes libellés en monnaie étrangère désignés comme des couvertures de flux de trésorerie. Notamment, la Société conclut des contrats de change à terme pour réduire le risque de variation des flux de trésorerie futurs découlant des ventes et des achats prévus et des engagements fermes.

Les programmes de couverture de change de la Société ne sont habituellement pas touchés par l'évolution des conditions du marché, les instruments financiers dérivés étant normalement détenus jusqu'à leur échéance, conformément à l'objectif de fixer les taux de change sur les éléments couverts.

Analyse de sensibilité

Le risque de change découle d'instruments financiers qui sont libellés en monnaie étrangère. La sensibilité aux taux de change est fondée sur la somme des expositions nettes au risque de change des instruments financiers de la Société comptabilisés dans son état de la situation financière. L'incidence sur le RAI pour l'exercice 2014 est évaluée compte non tenu des relations de couverture des flux de trésorerie.

	Variation	Incidence sur le RAI				
		\$ CAN/\$ US	£/\$ US	€/\$ US	€/CHF	Autres
Gain (perte)	+10 %	20 \$	13 \$	5 \$	1 \$	(67) \$

L'incidence sur les AERG pour l'exercice 2014 qui suit a trait aux dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie. Pour ces dérivés, tout changement de la juste valeur est en grande partie contrebalancé par la réévaluation de l'exposition sous-jacente.

Incidence sur les AERG avant impôts sur le résultat						
	Variation	\$ CAN/\$ US	£/\$ US	€/ \$ US	€/CHF	Autres
Gain (perte)	+10 %	235 \$	77 \$	35 \$	88 \$	24 \$

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de variation de ses flux de trésorerie futurs découlant des variations des taux d'intérêt à l'égard de ses actifs et passifs financiers à taux variable, y compris la dette à long terme convertie de manière synthétique à un taux d'intérêt variable (voir la Note 26 - Dette à long terme). La Société est exposée parfois à des variations de taux d'intérêt dans le cadre de certains engagements de financement, lorsqu'un taux futur de financement a été garanti à un client. Pour ces éléments, les flux de trésorerie pourraient subir une incidence négative en cas de variation des taux de référence comme le Libor, l'Euribor ou le taux des acceptations bancaires. Ces risques sont principalement gérés par une fonction de trésorerie centralisée dans le cadre d'une politique de gestion globale des risques, y compris le recours à des instruments financiers, comme les swaps de taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés utilisés pour convertir synthétiquement les expositions au risque de taux d'intérêt sont principalement composés de swaps de taux d'intérêt et de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises.

En outre, la Société est exposée aux gains et aux pertes découlant de la variation des taux d'intérêt, ce qui comprend le risque de revente, au moyen de ses instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent certains prêts et créances liées à des contrats de location – avions, certains placements dans des structures de financement, des placements dans des titres, des incitatifs à la location et certains instruments financiers dérivés.

Les programmes de couverture de taux d'intérêt de la Société ne sont habituellement pas touchés par l'évolution des conditions du marché, les instruments financiers dérivés étant normalement détenus jusqu'à leur échéance afin de s'assurer d'un bon appariement des actifs et des passifs, conformément à l'objectif de réduction des risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Analyse de sensibilité

Le risque de taux d'intérêt a surtout trait aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. En supposant une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt touchant l'évaluation de ces instruments financiers, compte non tenu des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture, aux 31 décembre 2014 et 2013, l'incidence sur le RAI se serait traduite par un ajustement négatif de 37 millions \$ au 31 décembre 2014 (68 millions \$ au 31 décembre 2013).

33. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les montants de la juste valeur présentés dans les présents états financiers consolidés correspondent à l'estimation de la Société du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. La juste valeur est établie au moyen des cours sur le marché principal pour cet instrument auquel la Société a immédiatement accès. Toutefois, il n'existe pas de marché actif pour la plupart des instruments financiers de la Société. En l'absence d'un marché actif, la Société établit la juste valeur selon des modèles d'évaluation internes ou externes, notamment des modèles stochastiques, des modèles d'établissement de prix d'options et des modèles de flux de trésorerie actualisés. La juste valeur établie selon ces modèles d'évaluation nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, des taux d'actualisation, de la solvabilité de l'emprunteur, de la valeur future prévue des avions, des probabilités de défaillance, des différentiels de rendement des obligations industrielles standard et du risque de revente. Pour poser ces hypothèses, la Société utilise surtout des données externes du marché facilement observables, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les cotes de crédit, les différentiels de crédit, les probabilités de défaillance, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles. Ces calculs représentent les meilleures estimations de la direction. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments.

Méthodes et hypothèses

Les méthodes et hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et DAV sont les suivantes :

Prêts et créances liées à des contrats de location – avions et placements dans des structures de financement - La Société utilise un modèle d'évaluation interne fondé sur des simulations stochastiques et une analyse des flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur. La juste valeur est calculée à l'aide de données du marché à l'égard de taux d'intérêt, de cotes de crédit publiées lorsqu'elles sont disponibles, de courbes de taux et de probabilités de défaillance. La Société utilise des données du marché pour établir les ajustements en fonction du risque de revente, et utilise aussi des hypothèses internes qui tiennent compte de facteurs dont les intervenants sur le marché tiendraient compte pour établir le prix de ces actifs financiers. La Société utilise aussi des hypothèses internes pour établir le risque de crédit de clients lorsque aucune cote de crédit n'est publiée. En outre, la Société utilise des courbes de valeur résiduelle d'avions, reflétant des facteurs précis du marché actuel pour les avions et un marché équilibré à moyen et à long terme.

Placements dans des titres - La Société utilise des modèles fondés sur les flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur des placements non cotés dans des titres à revenu fixe, en utilisant des données du marché comme le taux d'intérêt.

Incitatifs à la location - La Société utilise un modèle d'évaluation interne fondé sur des simulations stochastiques pour estimer la juste valeur des incitatifs à la location engagés relativement à la vente d'avions commerciaux. La juste valeur est calculée à l'aide de données du marché à l'égard des taux d'intérêt, des cotes de crédit publiées lorsqu'elles sont disponibles, des probabilités de défaillance obtenues des agences de notation et des différentiels de crédit de la Société. La Société utilise aussi des hypothèses internes pour établir le risque de crédit de clients lorsqu'aucune cote de crédit n'est publiée.

Instruments financiers dérivés - La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète habituellement les montants estimatifs que la Société recevrait si elle cédait des contrats favorables, c'est-à-dire en tenant compte du risque de crédit de la contrepartie, ou qu'elle devrait verser pour transférer des contrats défavorables, c'est-à-dire en tenant compte du risque de crédit de la Société à la date de clôture. La Société utilise une analyse des flux de trésorerie actualisés et des données du marché comme les taux d'intérêt, les différentiels de crédit et les cours au comptant des monnaies étrangères pour estimer la juste valeur des contrats à terme et des dérivés sur taux d'intérêt.

La Société utilise un modèle d'écart avec ajustement pour options et un modèle fondé sur les flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur des options de rachat sur titres de dette à long terme, selon des données du marché comme des courbes de swaps de taux d'intérêt et des cours externes.

Les méthodes et hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti sont les suivantes :

Instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur - La juste valeur des créances clients et autres débiteurs, de certains prêts et créances liées à des contrats de location – avions, de certains placements dans des titres, de certains placements dans des structures de financement, de l'encaisse affectée, des fournisseurs et autres créditeurs, et des obligations au titre des transactions de cession-bail, évalués au coût amorti, se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments, ou parce qu'ils portent intérêt à un taux variable, ou parce que les modalités s'y rattachant sont comparables à celles du marché actuel pour des éléments similaires.

Créances sur contrats à long terme - La Société a recours aux analyses de flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur en fonction des données du marché pour les taux d'intérêt.

Dette à long terme - La juste valeur de la dette à long terme est évaluée à l'aide de cours publiés, lorsqu'ils sont disponibles, ou d'analyses de flux de trésorerie actualisés d'après le taux d'emprunt actuel qui s'applique à des emprunts semblables.

Avances gouvernementales remboursables et coûts non récurrents des fournisseurs - La Société a recours aux analyses des flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur en fonction de données du marché comme les taux d'intérêt et les différentiels de crédit.

Hiérarchie des justes valeurs

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés selon la hiérarchie des justes valeurs, comme suit :

- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1);
- des données d'entrée de marché observables autres que les prix cotés visés au Niveau 1, y compris les données indirectement observables (Niveau 2); et
- des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3).

L'évaluation de l'importance d'une donnée d'entrée en particulier par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble fait appel au jugement. La juste valeur des actifs et des passifs financiers par niveau de hiérarchie s'établissait comme suit au 31 décembre 2014 :

	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Prêts et créances liées à des contrats de location – avions	263 \$	— \$	— \$	263 \$
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	528	—	528	—
Placements dans des titres	317 ⁽²⁾	38	279	—
Placements dans des structures de financement	315	—	150	165
	1 423 \$	38 \$	957 \$	428 \$
Passifs financiers				
Fournisseurs et autres créditeurs	(18) \$	— \$	— \$	(18) \$
Incitatifs à la location	(172)	—	—	(172)
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	(665)	—	(665)	—
	(855) \$	— \$	(665) \$	(190) \$

⁽¹⁾ Les instruments financiers dérivés sont composés de contrats de change à terme, de swaps de taux d'intérêt et de dérivés incorporés.

⁽²⁾ Exclut 13 millions \$ de placements DAV comptabilisés au coût.

Les fluctuations de la juste valeur des instruments financiers du Niveau 3 ont été comme suit pour les exercices 2014 et 2013 :

	Prêts et créances liées à des contrats de location – avions	Placements dans des structures de financement	Fournisseurs et autres crédeurs	Incitatifs à la location
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	412 \$	135 \$	— \$	(158) \$
Gains nets (pertes nettes) et intérêts inclus dans le résultat net ⁽¹⁾	3	2	—	(18)
Émissions	8	—	—	1
Règlements	(35)	(2)	—	33
Solde au 31 décembre 2013	388	135	—	(142)
Gains nets (pertes nettes) et intérêts inclus dans le résultat net ⁽¹⁾	20	32	—	(19)
Émissions	3	—	(18)	(38)
Règlements	(148)	(2)	—	27
Solde au 31 décembre 2014	263 \$	165 \$	(18) \$	(172) \$

⁽¹⁾ Dont un montant de 2 millions \$ représente les pertes réalisées pour l'exercice 2014 (un montant de 5 millions \$ représente les gains réalisés pour l'exercice 2013).

Hypothèses importantes développées en interne pour la hiérarchie du Niveau 3

Au moment de l'évaluation des instruments financiers du Niveau 3 à leur juste valeur, certaines hypothèses ne sont pas tirées de données observables de marché. Les hypothèses importantes développées en interne ont trait au risque de crédit de clients lorsqu'aucune cote de crédit n'est publiée et aux ajustements aux taux d'actualisation en fonction du risque de revente propres aux actifs financiers de la Société.

Ces hypothèses importantes étaient comme suit au 31 décembre 2014 :

Hypothèses principales (moyenne pondérée)	Prêts et créances liées à des contrats de location – avions	Placements dans des structures de financement	Incitatifs à la location
Cote de crédit assignée en interne	Entre BB et C (B)	Entre BB- et CCC+ (B+)	Entre BB- et CCC (B+)
Ajustements au taux d'actualisation en fonction du risque de revente	Entre 3,17 % et 5,29 % (5,07 %)	Entre 1,59 % et 7,40 % (5,78 %)	s. o.

s. o. : sans objet

De même, les courbes de valeur résiduelle d'avions constituent des données d'entrée importantes pour l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers. Ces courbes sont préparées par la direction en fonction d'informations tirées de rapports d'évaluation externes et reflètent des facteurs spécifiques du marché actuel des avions et un marché équilibré à moyen et à long terme.

Sensibilité à certaines modifications d'hypothèses pour la hiérarchie du Niveau 3

Ces hypothèses, qui ne sont pas dérivées d'un marché observable, sont établies par la direction à l'aide d'estimations et de jugements qui peuvent avoir un effet important sur les revenus, les charges, les actifs et les passifs. Le remplacement d'une ou de plusieurs de ces hypothèses par d'autres hypothèses raisonnables, et dont l'incidence sur la juste valeur serait importante, modifierait leur juste valeur comme suit au 31 décembre 2014 :

Incidence sur le RAI	Variation de la juste valeur comptabilisée dans le RAI pour l'exercice 2014	Modification d'hypothèses		
		Diminution des courbes de valeur résiduelle d'avions de 5 %	Réduction d'un cran de la cote de crédit assignée en interne à des clients non cotés	Augmentation du risque de revente de 100 points de base
Gain (perte)				
Prêts et créances liées à des contrats de location – avions	(6) \$	(4) \$	(11) \$	(15) \$
Placements dans des structures de financement	21 \$	(4) \$	(11) \$	(11) \$
Incitatifs à la location	(14) \$	s. o.	3 \$	s. o.

s. o. : sans objet

Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés au coût amorti

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers évalués au coût amorti sur une base non récurrente et classés selon la hiérarchie des justes valeurs, comme suit :

- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1);
- des données d'entrée de marché observables autres que les prix cotés visés au Niveau 1, y compris les données indirectement observables (Niveau 2); et
- des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3).

La juste valeur des actifs et des passifs financiers par niveau de hiérarchie s'établissait comme suit au 31 décembre 2014 :

	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Créances clients et autres débiteurs	1 538 \$	— \$	— \$	1 538 \$
Autres actifs financiers				
Placements dans des structures de financement	45	—	—	45
Autres	388	—	—	388
	1 971 \$	— \$	— \$	1 971 \$
Passifs financiers				
Fournisseurs et autres créditeurs	(4 198) \$	— \$	— \$	(4 198) \$
Dette à long terme	(7 692)	—	(7 692)	—
Autres passifs financiers				
Avances gouvernementales remboursables	(456)	—	—	(456)
Autres	(362)	—	—	(362)
	(12 708) \$	— \$	(7 692) \$	(5 016) \$

34. PLACEMENTS DANS DES COENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Dans le cours normal des affaires, la Société effectue une partie de ses activités par l'entremise de coentreprises et d'entreprises associées, surtout dans BT, aucune d'elles n'étant significative sur le plan individuel.

La quote-part globale du résultat net des coentreprises et des entreprises associées revenant à la Société se présentait comme suit pour les exercices :

	2014	2013
Coentreprises	72 \$	91 \$
Entreprises associées	17	28
Résultat net	89 \$	119 \$

La société a donné en nantissement des actions dans des entreprises associées d'une valeur comptable de 18 millions \$ au 31 décembre 2014 (12 millions \$ au 31 décembre 2013 et 60 millions \$ au 1^{er} janvier 2013).

35. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société sont composées de ses coentreprises, de ses entreprises associées et des membres clés de la direction.

Coentreprises et entreprises associées

Dans le cours normal des affaires, la Société achète et vend des produits et services dans des conditions de pleine concurrence auprès de certaines de ses coentreprises et de ses entreprises associées. Le tableau qui suit présente la tranche de ces opérations attribuable aux participations des autres coentrepreneurs et les opérations avec les entreprises associées pour les exercices :

	2014		2013	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
Ventes de produits et services, et autres revenus	128 \$	— \$	161 \$	33 \$
Achats de produits et services, et autres charges	109 \$	6 \$	41 \$	49 \$

Le tableau qui suit présente les soldes de la Société auprès de coentreprises et d'entreprises associées aux :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013		1 ^{er} janvier 2013	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
Débiteurs	39 \$	5 \$	62 \$	1 \$	147 \$	26 \$
Créditeurs	6 \$	6 \$	14 \$	10 \$	8 \$	28 \$

Rémunération des membres clés de la direction

La rémunération annuelle et la charge de rémunération connexe des administrateurs membres de la haute direction et des administrateurs non membres de la haute direction et des membres clés de la direction, soit le président et chef de la direction de Bombardier Inc., les présidents et chefs de l'exploitation de BA et de BT et les vice-présidents principaux de Bombardier Inc. se présentaient comme suit pour les exercices :

	2014	2013
Avantages fondés sur des actions	11 \$	13 \$
Salaires, primes et autres avantages à court terme	11	13
Avantages de retraite	4	5
Autres avantages à long terme	1	2
	27 \$	33 \$

36. ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le tableau suivant présente les actifs et passifs des entités structurées non consolidées dans lesquelles la Société détenait une exposition importante aux :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013		1 ^{er} janvier 2013	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Structures de financement liées à la vente d'avions commerciaux	7 380 \$	4 796 \$	7 965 \$	5 452 \$	8 881 \$	6 294 \$

La Société a offert des garanties de crédit et de valeur résiduelle, ou les deux, à certaines entités structurées créées uniquement pour offrir du financement relativement à la vente d'avions commerciaux.

En général, ces entités structurées sont financées par une dette à long terme consentie par des tiers et par du capital émis à des porteurs de titres non liés qui profitent d'incitatifs fiscaux. L'avion est cédé en garantie de la dette à long terme des entités structurées. La Société conserve certains droits sous forme de garanties de crédit et de garanties de valeur résiduelle, de dette subordonnée et de droits résiduels. Les garanties de valeur résiduelle couvrent généralement un pourcentage de la première perte par rapport à une valeur garantie à la vente de l'avion sous-jacent à une date convenue. La Société offre également des services de gestion à certaines de ces entités structurées en contrepartie d'honoraires au prix du marché.

Le risque éventuel maximal de la Société était de 1,8 milliard \$, dont une tranche de 295 millions \$ était comptabilisée à titre de provisions et de passifs connexes au 31 décembre 2014 (respectivement 1,8 milliard \$ et 291 millions \$ au 31 décembre 2013 et respectivement 1,9 milliard \$ et 352 millions \$ au 1^{er} janvier 2013). Le risque maximal de la Société lié à ces garanties figure à la Note 37 - Engagements et éventualités.

La Société a conclu qu'elle ne contrôlait pas ces entités structurées.

37. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

La Société conclut diverses ententes de soutien à la vente, y compris des garanties de crédit et des garanties de valeur résiduelle, ainsi que des engagements de taux de financement, la plupart fournis relativement à des ventes d'avions commerciaux et des engagements de financement connexes. La Société est aussi exposée à d'autres risques hors bilan décrits dans le tableau qui suit. Ces risques hors bilan s'ajoutent aux engagements et éventualités décrits ailleurs dans les présents états financiers consolidés. Certains de ces risques hors bilan sont aussi présentés à la Note 36 - Entités structurées non consolidées. Le risque éventuel maximal ne reflète pas le montant des débours prévus par la Société.

Le tableau suivant présente le risque éventuel maximal pour chaque groupe important de risques aux :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Ventes d'avions			
Valeur résiduelle (a)	1 749 \$	1 828 \$	1 812 \$
Crédit (a)	1 275	1 297	1 218
Risques mutuellement exclusifs ⁽¹⁾	(628)	(639)	(594)
Total des risques de crédit et de valeur résiduelle	2 396 \$	2 486 \$	2 436 \$
Engagements de reprise (b)	2 696 \$	3 416 \$	3 098 \$
Obligations de rachat conditionnelles (c)	204 \$	472 \$	489 \$
Autres⁽²⁾			
Crédit (d)	48 \$	48 \$	47 \$
Garanties d'exécution (e)	38 \$	43 \$	41 \$

⁽¹⁾ Certaines garanties de valeur résiduelle ne peuvent être exercées que lorsque les garanties de crédit sont arrivées à échéance sans avoir été exercées. Par conséquent, les garanties ne doivent pas être additionnées les unes aux autres aux fins du calcul de l'exposition maximale de la Société.

⁽²⁾ La Société a aussi fourni d'autres garanties (voir section f) ci-après).

Le risque maximal de la Société relatif aux garanties de crédit et aux garanties de valeur résiduelle, liées à la vente d'avions, représente la valeur nominale de ces garanties, compte non tenu du produit net prévu découlant de la valeur estimative des avions et autres actifs disponibles, ce qui réduit le risque de la Société en vertu de ces garanties. Des provisions pour pertes prévues totalisant 456 millions \$ au 31 décembre 2014 (463 millions \$ au 31 décembre 2013 et 483 millions \$ au 1^{er} janvier 2013) ont été établies afin de couvrir les risques découlant de ces garanties, compte tenu de l'incidence de la valeur de revente estimative de l'avion, qui est fondée sur des informations tirées des rapports d'évaluation externes, et reflètent des facteurs spécifiques du marché actuel des avions et un marché équilibré à moyen et à long terme, et le produit prévu des autres actifs couvrant ces risques. De plus, des incitatifs à la location, qui seraient éteints dans le cas de défaillance de crédit de la part de certains clients, s'établissaient à 172 millions \$ au 31 décembre 2014 (142 millions \$ au 31 décembre 2013 et 158 millions \$ au 1^{er} janvier 2013). Les provisions pour pertes prévues devraient couvrir l'ensemble de l'exposition au risque de crédit et de valeur résiduelle de la Société, compte tenu du produit prévu de la vente de l'avion sous-jacent et de l'extinction de certaines obligations liées à des incitatifs à la location.

Ventes d'avions

a) Garanties de crédit et garanties de valeur résiduelle - La Société a fourni des garanties de crédit sous forme de garanties de paiements de loyer et de remboursements de prêts ainsi que des services liés à la recommercialisation d'avions. Ces garanties sont émises surtout au profit de certains prestataires de financement à des clients et viennent à échéance au cours de diverses périodes jusqu'à 2025. La presque totalité du soutien financier comportant un risque de crédit potentiel est liée à des clients exploitant des sociétés aériennes régionales. Le risque de crédit relatif à trois de ces clients représentait 71 % du total du risque de crédit maximal au 31 décembre 2014 (70 % au 31 décembre 2013 et 67 % au 1^{er} janvier 2013).

En outre, la Société peut offrir une garantie de valeur résiduelle d'avions à une date convenue par les parties, habituellement à la date d'échéance des ententes de financement et de location connexes. Les engagements comprennent habituellement des restrictions opérationnelles comme l'utilisation maximale et les exigences minimales en matière d'entretien. Cette garantie prévoit un paiement limité par contrat au bénéficiaire de la garantie, qui représente généralement un pourcentage de la première perte par rapport à une valeur garantie. Dans la plupart des cas, une réclamation en vertu de ces garanties ne peut être faite qu'à la revente des avions sous-jacents à un tiers.

Le tableau suivant résume les garanties de valeur résiduelle en cours, à la date d'exercice la plus rapprochée ainsi que la période pendant laquelle elles peuvent être exercées aux :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Moins de un an	56 \$	64 \$	41 \$
De un an à cinq ans	777	860	850
De 5 à 10 ans	880	872	855
De 10 à 15 ans	36	32	66
	1 749 \$	1 828 \$	1 812 \$

b) Engagements de reprise - Relativement à la signature de commandes fermes visant la vente d'avions neufs, la Société conclut des engagements de reprise à prix déterminé avec certains clients. Ces engagements confèrent aux clients le droit de remettre leur avion d'occasion à titre de paiement partiel pour l'achat d'un nouvel avion.

Les engagements de reprise de la Société étaient les suivants aux :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Moins de un an	687 \$	1 452 \$	865 \$
De un an à trois ans	627	355	869
Par la suite	1 382	1 609	1 364
	2 696 \$	3 416 \$	3 098 \$

c) Obligations de rachat conditionnelles - Dans le cadre de la vente d'un avion neuf, la Société contracte des obligations de rachat conditionnelles auprès de certains clients. En vertu de ces obligations, la Société accepte de racheter l'avion initial pour un montant préétabli, pendant une période prédéterminée ou à des dates préétablies, sous réserve d'une convention acceptable pour les deux parties visant la vente d'un nouvel avion. Au moment où la Société signe une entente visant la vente d'un nouvel avion et que le client exerce son droit de payer partiellement le nouvel avion en remettant l'avion initial à la Société, une obligation de rachat conditionnelle est comptabilisée comme un engagement de reprise.

Les obligations de rachat conditionnelles de la Société, à la date d'exercice la plus rapprochée, étaient les suivantes aux :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Moins de un an	195 \$	378 \$	248 \$
De un an à trois ans	9	94	232
Par la suite	—	—	9
	204 \$	472 \$	489 \$

Autres garanties

d) Garanties de crédit et garanties de valeur résiduelle - Dans le cadre de la vente de certains matériels de transport sur rail, la Société a fourni une garantie de crédit à l'égard de paiements de loyers totalisant 48 millions \$ au 31 décembre 2014 (48 millions \$ au 31 décembre 2013 et 47 millions \$ au 1^{er} janvier 2013). Cette garantie vient à échéance en 2025.

e) Garanties d'exécution - Pour certains projets exécutés dans le cadre de consortiums ou de partenariats par BT, les partenaires peuvent être conjointement et solidairement responsables face au client pour une défaillance des autres partenaires. Dans de tels cas, les partenaires fourniront normalement des contre-indemnités mutuelles. Ces obligations et garanties s'étendent habituellement jusqu'à l'acceptation du produit final par le client et, dans certains cas, à la période couverte par la garantie.

Le risque maximal net de la Société relatif aux projets pour lesquels le risque de la Société comporte un plafond totalisait 38 millions \$ au 31 décembre 2014 (43 millions \$ au 31 décembre 2013 et 41 millions \$ au 1^{er} janvier 2013), en supposant que toutes les contre-indemnités soient entièrement honorées. Pour les projets ne comportant pas de plafond de risque pour la Société, ce risque est déterminé en fonction de la part de la valeur totale du contrat revenant aux partenaires de la Société. Selon cette méthode, le risque net de la Société n'est pas important, en supposant que toutes les contre-indemnités sont entièrement honorées. Ces obligations et garanties conjointes et solidaires ont rarement été invoquées par le passé.

f) Autres - Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes comprenant des indemnités en faveur de tiers, principalement des indemnités fiscales. Ces ententes ne contiennent généralement pas de limites spécifiques à l'égard de la responsabilité de la Société et, par conséquent, il n'est pas possible d'évaluer le risque éventuel maximal de la Société à l'égard de ces indemnités.

Contrats de location simple

La Société loue des bâtiments et du matériel et prend en charge des contrats de location simple d'avions relativement à la vente d'avions neufs. Les paiements de loyers minimums futurs, surtout liés aux bâtiments et au matériel, en vertu de contrats de location simple non résiliables sont comme suit aux :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
À moins de un an	165 \$	161 \$	130 \$
Entre un an et cinq ans	438	413	247
Plus de cinq ans	512	504	266
	1 115 \$	1 078 \$	643 \$

La charge de loyer s'est établie à 175 millions \$ pour l'exercice 2014 (174 millions \$ pour l'exercice 2013).

Autres engagements

La Société a aussi des obligations d'achat, en vertu de divers contrats, effectuées dans le cours normal des affaires. Les obligations d'achat se présentent comme suit aux :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
À moins de un an	7 061 \$	8 026 \$	7 062 \$
Entre un an et cinq ans	4 141	3 667	3 943
Plus de cinq ans	233	207	361
	11 435 \$	11 900 \$	11 366 \$

Les obligations d'achat de la Société comprennent les engagements de capitaux pour l'achat d'immobilisations corporelles et incorporelles totalisant respectivement 196 millions \$ et 432 millions \$ au 31 décembre 2014 (331 millions \$ et 435 millions \$ au 31 décembre 2013 et 292 millions \$ et 356 millions \$ au 1^{er} janvier 2013).

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société est défenderesse dans certaines poursuites judiciaires en cours devant divers tribunaux en matière de responsabilité liée à des produits et de différends contractuels avec des clients et d'autres tiers. La Société a l'intention de se défendre avec vigueur dans ces causes.

Bien que la Société ne puisse prédire l'issue de toutes les poursuites en cours au 31 décembre 2014, selon l'information actuellement disponible, la direction croit que la résolution de ces poursuites judiciaires n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière.

Poursuite intentée par S-Bahn

Le 4 mars 2013, S-Bahn Berlin GmbH (« SB ») a intenté une poursuite contre Bombardier Transportation GmbH, filiale en propriété exclusive de la Société, devant la cour du district de Berlin (« Landgericht Berlin ») au sujet des trains de la série 481 livrés à SB entre 1996 et 2004.

Des dommages-intérêts d'une valeur globale de 348 millions € (423 millions \$) sont réclamés dans le cadre de cette poursuite relativement à une prétendue défectuosité des roues et des systèmes de freinage. SB réclame ainsi un paiement de 241 millions € (293 millions \$) et un jugement déclaratoire obligeant la Société à indemniser SB pour tous les dommages futurs. SB prétend actuellement que ces dommages futurs seront de l'ordre de 107 millions € (130 millions \$).

La Société soutient que cette poursuite i) a été intentée en l'absence de toute défectuosité, ii) n'est fondée sur aucune garantie exécutoire, iii) a été intentée après l'échéance du délai de prescription fixé par la loi et iv) est fondée sur des normes inapplicables. Cette poursuite renferme des allégations à l'égard de la Société que celle-ci rejette comme non fondées et diffamatoires.

La Société a l'intention de se défendre avec vigueur et prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger sa réputation.

Enquête au Brésil

Le 20 mars 2014, Bombardier Transportation Brasil Ltda (« BT Brazil »), filiale en propriété exclusive de la Société, a été avisée qu'elle figurait parmi les 18 sociétés et plus de 100 personnes citées dans des procédures administratives entreprises par les autorités gouvernementales au Brésil, incluant le Conseil administratif de défense économique (« CADE ») et le bureau du procureur public de São Paulo, par suite d'enquêtes effectuées par les autorités gouvernementales et dont il a déjà été fait mention, dans le cadre d'allégations de collusion relativement à l'appel d'offres d'approvisionnement en matériel ferroviaire et à la construction et l'entretien de lignes ferroviaires à São Paulo et dans d'autres régions.

Les sociétés trouvées coupables de collusion pourraient faire l'objet d'amendes administratives, de poursuites par l'État en vue du remboursement des coûts excessifs et éventuellement d'une radiation pour un certain temps. La Société et BT Brazil continuent à coopérer dans le cadre des enquêtes relatives aux procédures administratives et ont l'intention de se défendre avec vigueur.

38. RECLASSEMENT

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour la période écoulée, surtout en ce qui a trait à un reclassement depuis le poste Autres actifs courants au poste Autres actifs non courants.